

Signatures:

Le/La Directeur général de Fourmies Habitat Bertrand DUPRAT	Signé par : Bertrand DUPRAT 184C0D3D4C434F3...
Le/La Maire de Commune de Fourmies Mickaël HIRAUX	Signé par : Mickaël HIRAUX 3B60C385AC2B4D2...
Le/La Président de Département du Nord	Signé par : Christian POIRET 1CC048E992FE487...
Le/La Directrice générale de EPF Hauts-de-France	Signed by: Catherine BARDY EA46FBAFD42A46F...
Le/La Directrice Territoriale Nord (hors métropole de Lille) de Banque des territoires	Signé par : Marie-Claude LOUEMBE 09AD4EF544A34C4...
Le/La Directrice générale de Nordsem	Signé par : Hélène BOUVEAU 0F087C93B2A7426...
Le/La Directeur général de Partenord Habitat	DocuSigned by: Eric COJON 82D966725D44479...

DocuSign Envelope ID: E38069D7-1300-44F7-B964-8A333C7A357E
Le/La Président
de Communauté de Communes Sud Avesnois

DocuSigned by:
Mickaël HIRLUX
7AAF3AFCEBBD43E...

Le/La Préfet du Nord et délégué territorial ANRU pour le
département du Nord
de Etat

Signé par :
Bertrand GILME
8A129D8A82C84AD...

Le/La Président
de Région Hauts de France

Signé par :
Xavier Bertrand
CD7AC968F54C471...

Le/La Directeur régional
de Action Logement services

Signé par :
Joël LEMY
B3E0C42B3E91413...

Le/La Directrice Generale
de ANAH

DocuSigned by:
Valerie MANCRET TAYLOR
70052D82FDDC4CA...

Le/La Directeur général
de Avesnoise Promocil

Signé par :
Jean-Pierre CHAËL
E0311857DB7844A...

Le/La Préfet du Nord et délégué territorial ANRU pour le
département du Nord
de DT ANRU

Signé par :
Bertrand GILME
8A129D8A82C84AD...



AVENANT N°1 À LA CONVENTION PLURIANNUELLE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD AVESNOIS

COFINANCÉ(S) PAR L'ANRU DANS LE CADRE DU NPNRU

SOMMAIRE

ARTICLE 1 : IDENTIFICATION DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE.....	4
ARTICLE 2 : OBJET DE L'AVENANT.....	4
ARTICLE 3 : MODIFICATIONS DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE.....	5
ARTICLE 4 : DATE D'EFFET ET MESURE D'ORDRE	39
TABLE DES ANNEXES.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.



Vu le règlement général de l'agence nationale pour la rénovation urbaine relatif au nouveau programme national de la renouvellement urbain (RGA NPNRU), en vigueur au jour de la signature du présent avenant,

Vu le règlement financier (RF) de l'ANRU relatif au NPNRU en vigueur au jour de la signature du présent avenant,

Il est convenu entre :

L'Agence nationale pour la rénovation urbaine, désignée ci-après « l'Agence » ou « l'ANRU », représentée par sa directrice générale, ou par délégation, par son délégué territorial dans le Département ;

L'État, représenté par le Préfet du Département du Nord, **Monsieur Bertrand GAUME** ;

La Communauté de Communes Sud Avesnois, désignée ci-après « CCSA », représentée par son Président, Monsieur Mickaël HIRAUX, ci-après désigné « le porteur de projet » ;

La Ville de Fourmies représentée par son Maire, Monsieur Mickaël HIRAUX ;

L'OPH Fourmies Habitat, représenté par son Directeur Général, Monsieur Bertrand DUPRAT ;

Avesnoise Promocil, représentée par son Directeur Général, Monsieur Jean-Pierre CHOEL ;

Partenord Habitat, représenté par son Directeur Général, **Monsieur Éric COJON** ;

Nordsem, représentée par sa Directrice Générale, Madame Hélène BOUVEAU ;

Action Logement Services, représenté par son Directeur Régional, Monsieur Joël LENY ;

L'Etablissement Public Foncier des Hauts de France, désigné ci-après « EPF », représenté par sa directrice générale, Madame Catherine BARDY ;

Ci-après désignés les « Parties prenantes »

En présence de :

La Caisse des Dépôts,
L'Agence nationale de l'habitat (Anah),
Le Conseil régional des Hauts-de-France,
Le Conseil départemental du Nord,

Ci-après désignés les « Partenaires associés »

Ce qui suit :

Article 1 : IDENTIFICATION DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE

La convention pluriannuelle du projet de la Communauté de Communes Sud Avesnois (n° C0682), portant sur le quartier de l'Espérance et l'ensemble Michel DUBOIS / Cour Carrée, et dont le dossier a été examiné par les comités d'engagement de l'ANRU en date du 1^{er} juillet 2019, de février 2020, a été signée le 1^{er} juillet 2022.

Cette convention pluriannuelle peut faire l'objet de modifications au cours de son exécution conformément à l'article 7.2 du titre III du RGA NPNRU.

Article 2 : OBJET DE L'AVENANT

L'objet du présent avenant consiste en l'intégration des évolutions suivantes :

- Intégration de la phase 2 du projet NPNRU concernant le secteur Michel DUBOIS / Cour Carrée ;
- Intégration du projet « quartiers fertiles ».

Ces évolutions ont été examinées par les Comités d'Engagements du 27 septembre 2021 et du 14 octobre 2021.

La présente convention pluriannuelle, sur lesquelles s'engagent les Parties prenantes, en reprend les principales caractéristiques.

Ces modifications impliquent une révision de l'annexe B2, notamment en ce qui concerne la répartition des droits de réservation entre les différents opérateurs immobiliers et une mise à jour de l'article 5,2 de la convention.

Article 3 : MODIFICATIONS DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE

L'ensemble des articles de la convention pluriannuelle et de ses annexes correspondantes mentionnées dans l'article 1 du présent avenant sont modifiés et remplacés par les articles suivants :

Article 3.1- Modification du préambule de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain, du titre I – « Les quartiers » et de l'article 1 du titre II – « Les éléments de contexte »

Le PREAMBULE de la convention pluriannuelle est modifié et rédigé comme suit :

Les pièces constitutives de la convention pluriannuelle sont les suivantes :

- La présente convention ;
- Les annexes, répertoriées comme suit :
 - A –Présentation du projet ;
 - B – Contreparties en faveur du groupe Action Logement ;
 - C – Synthèse de la programmation opérationnelle et financière ;
 - D - Convention spécifique ou charte concourant à la réussite du projet.

L'absence d'annexe(s) répertoriée(s) en A et D ne fait pas obstacle à la bonne exécution de la présente convention.

La présente convention pluriannuelle s'appuie sur le dossier, élaboré à la suite du Protocole de préfiguration (n°450), Projet de renouvellement urbain de la Communauté de Communes Sud Avesnois sur Fourmies (QP059044) cofinancé par l'ANRU, conformément au dossier type prévu à l'annexe II du RGA relatif au NPNRU, examiné :

- Par le délégué territorial de l'ANRU, le¹ 1^{er} juillet 2019, le 27 novembre 2019, en février 2020, le 27 septembre 2021 et le 14 octobre 2021.

La présente convention pluriannuelle ainsi que l'avenant n°1, sur lesquelles s'engagent les Parties prenantes, en reprend les principales caractéristiques².

Le titre I « LES QUARTIERS » est modifié et désormais rédigé comme suit :

Sans objet.

L'article 1^{er} « Les éléments de contexte » du titre II est modifié et désormais rédigé comme suit :

Sans objet.

Article 3.2- Modification de l'article 2 du titre II – « Les objectifs poursuivis par le projet de renouvellement urbain »

L'article 2.1 « La vocation du ou des quartier(s) et les orientations stratégiques prioritaires du projet en cohérence avec le contrat de ville » est modifié et désormais rédigé comme suit :

Présentation du Contrat de Ville

Institués par l'article 6 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, dite loi LAMY, les Contrats de ville, forment les documents cadre de la Politique de la ville à l'échelle des intercommunalités.

Ces contrats, signés par les intercommunalités, l'Etat et ses établissements publics, les départements et régions, les bailleurs sociaux, les organismes de protection sociale, les chambres consulaires et les autorités

¹ Pour les projets régionaux, il s'agit de la date à laquelle un avis est formulé par le délégué territorial de l'ANRU sur le dossier de convention pluriannuelle NPNRU concerné.

² Le cas échéant la présente convention doit faire mention des autres conventions NPNRU portant sur le même territoire intercommunal.

organisatrices de la mobilité, portent une stratégie partenariale en direction des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Via l'installation de ces contrats, la loi Lamy réaffirme et précise le double objectif de la politique de la ville sur les quartiers prioritaires :

- L'amélioration des conditions de vie des habitants des quartiers ;
- La réduction des écarts de développement entre les quartiers prioritaires et les autres territoires.

Le contrat de ville 2015-2020 (prorogé jusqu'en 2022) de la C.C Sud Avesnois, signé le 1^{er} juillet 2015, s'inscrit dans ce cadre. Il traduit l'engagement de la commune de Fourmies et de ses différents partenaires sur les priorités partagées sur le quartier prioritaire de Fourmies, articulées autour des 4 piliers définis à l'échelle nationale :

- Cadre de vie et renouvellement urbain ;
- Cohésion sociale ;
- Développement économique ;
- Citoyenneté et Valeurs de la République.

Enfin, il intègre les priorités stratégiques définies par l'Etat : Egalité femmes-hommes, jeunesse et lutte contre les discriminations.

La mise en œuvre du contrat de ville a été l'occasion de faire émerger des actions emblématiques et structurantes, correspondant à des projets impulsés par la commune et l'intercommunalité.

Articulation du Contrat de ville avec le NPNRU

Les axes stratégiques développés dans le cadre du NPNRU s'inscrivent en cohérence avec les enjeux du Contrat de ville :

1) Le désenclavement urbain, la mobilité, l'insertion des secteurs prioritaires dans le fonctionnement global de Fourmies et l'intercommunalité :

Il s'agit d'entamer une réelle réflexion sur les pratiques de mobilité, en lien avec les enjeux de la Troisième Révolution Industrielle portés de manière volontariste par la Commune de Fourmies afin de lever les freins à la mobilité et de favoriser l'accès des habitants à l'emploi et à la formation.

2) La mixité fonctionnelle, l'attractivité et la qualité urbaine des territoires prioritaires :

Il s'agit d'y créer des lieux de vie conviviaux et susceptibles de favoriser l'émergence de nouvelles activités, économiques et artisanales avec notamment le projet de nouvelle Zone d'Activités Economique sur le secteur de l'Espérance. Les sites en renouvellement sont destinés à l'ensemble des habitants du bassin de vie. Aussi, l'attractivité doit être stimulée par de nouvelles formes urbaines et architecturales, la présence d'un écoquartier proposant une programmation multifonctionnelle, des équipements ouverts à tous et favorisant l'inclusion sociale (projet de Maison de Quartier sur l'Espérance).

3) La mixité sociale, le rééquilibrage de l'offre et les parcours résidentiels :

Chacun doit pouvoir, dans une logique de rétablissement de la justice territoriale, disposer d'un logement digne. Cet axe consiste donc à permettre aux habitants des Quartiers Politique de la Ville (QPV) d'accéder à un logement de qualité adapté aux besoins, en produisant des logements diversifiés et en accueillant de nouveaux habitants dans ces quartiers, notamment grâce à une politique de peuplement partagée et volontariste dans le cadre de la Charte de relogement intercommunale.

4) La mise en œuvre d'une réelle stratégie en matière d'excellence environnementale et énergétique :

Dans une logique prospective, les quartiers doivent être pensés comme des espaces d'interactions et de solidarités pour lesquels la prise en compte des questions écologiques est déterminante. Cet axe s'inscrit dans la démarche volontariste portée par la Commune de Fourmies en matière de Troisième Révolution Industrielle qui comprend un volet énergétique qui vise à travailler sur la performance énergétique des bâtiments et également la lutte contre la précarité énergétique et l'optimisation du reste à vivre dans l'habitat.

A l'échelle du QPV et de la Commune de Fourmies :

Il est à rappeler la pratique des équipements, services et commerces mise en lumière dans le cadre du diagnostic de fonctionnement social confirme une polarité forte du centre-ville. Celle-ci est liée au fait que les ménages sont en tendance peu véhiculés et que par conséquent l'utilisation des déplacements doux est importante. Cette pratique confirme les conclusions de l'étude menée par l'EPARECA sur la revitalisation commerciale qui de ce fait préconisait un renforcement de la polarité du centre-ville.

Ainsi, ce qui découle de ces éléments pour la vocation des quartiers sera de **conforter leur aspect résidentiel en apportant des aménagements et liaisons douces suffisantes afin d'assurer les connexions vers cette polarité.**

Le diagnostic réalisé dans le cadre du Contrat de Ville, ainsi que les recueils de paroles d'habitants issus de l'étude de fonctionnement social démontrent un phénomène d'étiquetage dans les représentations sociales des Fourmisiens. Pour mémoire, le Contrat de Ville évoque la notion de « *double poids des représentations* ».

Ainsi, les projets urbains auront pour vocation de rompre ces étiquettes et de générer le retournement d'image.

La vocation du quartier de l'Espérance :

- La création d'un espace public généreux faisant le lien entre le quartier ouvrier à l'Ouest et le projet de Quartier Rev3 à l'Est ;
- La réhabilitation partielle des bâtiments de la Cour Carrée et la mise en valeur de cet ensemble patrimonial par une réaffectation en ferme urbaine maraîchère en cœur de ville ;
- Un quartier connecté à la réinsertion professionnelle via la ferme urbaine maraîchère ;
- La diversification des logements neufs autour de cet espace vert généreux, entre logements individuels, intermédiaires, petits collectifs, dans un secteur à cheval sur la limite ;
- Une ferme urbaine maraîchère pour alimenter la future cuisine centrale ;
- L'intégration de la voiture et la gestion très soignée des limites public-privé ;
- Un ensemble ouvert sur l'écoquartier, qui constitue la première unité de voisinage de ce nouveau quartier ;
- Un ensemble qualitatif, qui redonne une véritable place aux jardins, aux espaces publics piétonniers et qui intègre la voiture dans des espaces dédiés,... ;
- Un ensemble relié au centre-ville, à la gare et à l'étang des moines, grâce au nouveau maillage de liaisons douces.

La vocation de l'ensemble Cour Carrée / Michel Dubois :

- La création d'un espace public généreux faisant le lien entre le quartier ouvrier à l'Ouest et le projet de Quartier Rev3 à l'Est ;
- La réhabilitation partielle des bâtiments de la Cour Carrée et la mise en valeur de cet ensemble patrimonial par une réaffectation en ferme urbaine maraîchère en cœur de ville ;
- Un quartier connecté à la réinsertion professionnelle via la ferme urbaine maraîchère ;
- La diversification des logements neufs autour de cet espace vert généreux, entre logements individuels, intermédiaires, petits collectifs, dans un secteur à cheval sur la limite ;
- Une ferme urbaine maraîchère pour alimenter la future cuisine centrale ;
- L'intégration de la voiture et la gestion très soignée des limites public-privé ;
- Un ensemble ouvert sur l'écoquartier, qui constitue la première unité de voisinage de ce nouveau quartier ;
- Un ensemble qualitatif, qui redonne une véritable place aux jardins, aux espaces publics piétonniers et qui intègre la voiture dans des espaces dédiés,... ;
- Un ensemble relié au centre-ville, à la gare et à l'étang des moines, grâce au nouveau maillage de liaisons douces.

L'article 2.2 « Les objectifs urbains du projet » est modifié et dorénavant rédigé comme suit :

L'ensemble des signataires s'accordent sur les objectifs urbains du projet, traduisant les orientations stratégiques, présentés au regard de chaque objectif incontournable de manière détaillée dans le tableau de

bord en annexe A de la convention et consolidés, d'un point de vue spatial, dans un schéma de synthèse (annexe A). Sont ainsi tout particulièrement précisés les objectifs en termes de rééquilibrage de l'offre de logements locatifs sociaux à l'échelle de l'agglomération et de diversification de l'habitat sur le quartier. Le porteur de projet est garant du respect de ces objectifs dans la mise en œuvre du projet.

Les enjeux préalablement définis au sein du Protocole de préfiguration ont pu être affinés à l'issue des conclusions du programme de travail.

1. Favoriser la production d'une offre de logements diversifiée afin de répondre aux besoins des ménages dans la perspective de parcours résidentiels ascendants :

- Produire des logements de petite taille dans le cadre de la reconstruction de l'offre et des réhabilitations ;
- Proposer des niveaux de loyer adaptés aux capacités financières des ménages au titre de la reconstitution de l'offre et des opérations de réhabilitation ;
- Diversifier l'offre d'habitat en produisant de l'accession sociale en maîtrisant les coûts de sorties pour permettre aux ménages modestes d'accéder à la propriété dans de bonnes conditions.

Indicateurs retenus :

1	Diversité des statuts de logement : nombre de résidences principales dans le quartier Total de résidences principales du quartier (source : INSEE - Recensement de la Population (RP), agrégation pour les IRIS sélectionnés)
2	Diversité des statuts de logement : part de logements locatifs sociaux parmi les résidences principales du quartier Part de logements locatifs sociaux parmi les résidences principales du quartier (source : INSEE - Recensement de la Population (RP), agrégation pour les IRIS sélectionnés)
3	Diversité des statuts de logement : part de logements privés parmi les résidences principales du quartier Part de logements privés parmi les résidences principales du quartier (source : INSEE - Recensement de la Population (RP), agrégation pour les IRIS sélectionnés)
4	Diversité des statuts de logement : part des logements locatifs privés parmi les résidences principales du quartier Part de logements locatifs privés parmi les résidences principales du quartier (source : INSEE - Recensement de la Population (RP), agrégation pour les IRIS sélectionnés)
5	Diversité des statuts de logement : part des logements occupés par des propriétaires parmi les résidences principales du quartier Part de logements occupés par des propriétaires parmi les résidences principales du quartier (source : INSEE - Recensement de la Population (RP), agrégation pour les IRIS sélectionnés)
6	Équilibre de l'offre de logements locatifs sociaux à l'échelle de l'agglomération Part des logements locatifs sociaux de l'agglomération présente sur le quartier (source : INSEE - Répertoire du Parc Locatif Social (RPLS), agrégation pour les IRIS sélectionnés)
7	Offre locative abordable dans le quartier Part des logements locatifs sociaux du quartier dont les loyers sont inférieurs aux plafonds PLAI (source : Répertoire du Parc Locatif Social (RPLS), agrégation pour les IRIS sélectionnés)
8	Répartition de l'offre locative abordable à l'échelle de l'agglomération Part des logements locatifs sociaux de l'EPCI ayant des loyers inférieurs aux plafonds PLAI présents sur le quartier (source : Répertoire du Parc Locatif Social (RPLS), agrégation pour les IRIS sélectionnés)

9	Équilibre de l'offre de petits logements à l'échelle de l'agglomération Part des résidences principales T1 et T2 de l'EPCI présentes dans le quartier (source : INSEE - Recensement de la Population (RP), agrégation pour les IRIS sélectionnés)
---	--

En outre, l'atteinte des objectifs sera également appréciée au regard des indicateurs spécifiques suivants positionnés en raison du contexte local spécifique :

- Nombre de logements créés à destination des jeunes ;
- Nombre de logements créés adaptés à des personnes âgées ;
- Taux de réalisation de logements en accession sociale par rapport aux objectifs et délais de commercialisation.

2. Créer les conditions favorables à un développement d'activités et une mixité fonctionnelle :

- Connecter les deux secteurs avec leur environnement direct et créer des perméabilités avec les équipements et services existants ainsi que les projets à venir ;
- Améliorer l'offre d'équipements existants et développer l'économie sociale et solidaire.

Indicateurs retenus :

13	Couverture de l'offre commerciale dans le quartier Nombre de commerces dans le quartier / 100 ménages, pondéré en fonction du type de commerce (source : Epareca - Etat des lieux 2015 pour les quartiers d'intérêt national, données renseignées localement selon la méthode établie par Epareca et l'ANRU pour les quartiers d'intérêt régional et pour le suivi de l'indicateur, agrégation pour l'ensemble des polarités du territoire vécu)
14	Diversité de l'offre commerciale dans le quartier Poids des commerces de première nécessité parmi l'ensemble des commerces du quartier (source : Epareca - Etat des lieux 2015 pour les quartiers d'intérêt national, données renseignées localement selon la méthode établie par Epareca et l'ANRU pour les quartiers d'intérêt régional et pour le suivi de l'indicateur, agrégation pour l'ensemble des polarités du territoire vécu)
15	Offre de services dans le quartier Nombre de services publics et privés du quartier pour 1000 habitants, pondéré en fonction du type de service (source : INSEE - Base Permanente des Équipements (BPE), INSEE - Recensement de la Population (RP), agrégation pour les IRIS sélectionnés)
16	Offre d'équipements dans le quartier Nombre d'équipements publics de proximité du quartier pour 1000 habitants, y. c. les équipements scolaires (source : INSEE - Base Permanente des Équipements (BPE), INSEE - Recensement de la Population (RP), agrégation pour les IRIS sélectionnés)
17	Fonction économique du quartier Surface de plancher du quartier dédiée à l'activité économique (source : données renseignées localement selon la méthode établie par l'ANRU, agrégation pour les IRIS sélectionnés)

3. Renforcer l'ouverture et l'attractivité du quartier :

- Réhabiliter le parc social de manière à changer l'image du secteur ;
- Redéfinir les limites entre espaces publics et privés afin de limiter les effets de rupture ;
- Inscrire les deux secteurs dans une trame urbaine plus lisible et qualitative ;
- Améliorer l'attractivité des secteurs via l'apport d'une qualité paysagère aux espaces publics et aménagements ;

- Renforcer le maillage piéton et proposer des liaisons douces vers les espaces de campagne.

Indicateurs retenus :

19	Qualité de la desserte du quartier en transports collectifs Nombre d'arrêts marqués par les bus, tram, métros au sein du quartier en 24h <i>(source : données renseignées localement selon la méthode établie par l'ANRU, agrégation des IRIS sélectionnés)</i>
----	--

En outre, des comptages du nombre de piétons et de cyclistes pourront être réalisés afin d'apprécier la qualité des connexions et maillages doux induits par le projet.

4. Intégrer les enjeux de la TRI et de la démarche REV 3 portée par la Commune :

- Proposer une réhabilitation ambitieuse des logements collectifs ;
- Valoriser les espaces publics et créer des espaces verts de qualité en lien avec l'identité paysagère du territoire ;
- Améliorer le confort énergétique et lutter contre les situations de précarité énergétique.

Indicateurs retenus :

20	Consommation énergétique des logements impactés par le projet Estimation de la consommation énergétique moyenne des logements impactés par le projet <i>(source : données renseignées localement selon la méthode établie par l'ANRU, agrégation des IRIS sélectionnés)</i>
21	Consommation énergétique des logements locatifs sociaux du quartier Estimation de la consommation énergétique moyenne des logements locatifs sociaux du quartier <i>(source : données renseignées localement selon la méthode établie par l'ANRU, agrégation des IRIS sélectionnés)</i>
22	Contribution à la réduction des émissions de gaz à effet de serre du quartier Part des logements locatifs sociaux du quartier raccordée à une source d'énergie renouvelable <i>(source : Répertoire du parc locatif social (RPLS), données renseignées localement selon la méthode établie par l'ANRU, agrégation des IRIS sélectionnés)</i>
23	Adaptation au changement climatique Part des surfaces imperméabilisées par rapport à la surface totale du quartier <i>(source : données renseignées localement selon la méthode établie par l'ANRU, agrégation des IRIS sélectionnés)</i>

En outre, compte-tenu de l'importance que présente l'enjeu énergétique sur le territoire de la Communauté de Communes Sud Avesnois, l'impact des dépenses énergétiques sur le reste à vivre des habitants sera mesuré afin d'apprécier l'efficacité de ces dispositifs.

S'agissant du taux LLS à l'échelle du QPV et au démarrage du PNRU, 100 % des logement sociaux étaient en QPV étant donné que la ville de Fourmies était entièrement en quartier prioritaire dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS).

S'agissant du taux de LLS actuel à l'échelle du QPV au démarrage du NPNRU et donc après le PNRU, 1 155 logements sont en géographie prioritaire, soit 63 % des logements sociaux de la ville centre de Fourmies :

- 747 logements de l'OPH de Fourmies (64% de son parc) ;
- 358 de l'**Avesnoise Promocil** (30% de son parc de la CCSA) ;
- 50 de Partenord habitat (24 % de son parc de la CCSA).

Pour rappel, l'Office Public HLM Fourmies Habitat est exclusivement présent sur Fourmies.

Il est noté que certaines résidences ne sont plus en QPV (elles étaient en veille lors des précédents périmètres prioritaires de la politique de la ville) pour une question de seuil statistique de la méthode de carroyage.

Or, les communes constatent, à l'échelle de l'ensemble du territoire de la CCSA, une pauvreté diffuse même si elle ne forme pas des « enclaves » en terme de morphologies urbaines et sociales.

A l'issu du NPNRU, 102 logements de Fourmies Habitat seront démolis. Ainsi, ce bailleur social n'aura plus que 642 logements en QPV, soit 57 % de son parc. Ce pourcentage tient compte des futures démolitions et de la reconstitution de l'offre.

A l'issu du NPNRU, 73 logements de l'Avesnoise Promocil seront démolis. Ainsi, ce bailleur social n'aura plus que 285 logements en QPV, soit 24 % de son parc. Ce pourcentage tient compte des futures démolitions et de la reconstitution de l'offre.

L'article 2.3 renommé « Orientations stratégiques du projet d'innovation et/ou d'agriculture urbaine » de la convention pluriannuelle est modifié et dorénavant rédigé comme suit :

Les deux fermes urbaines seront au cœur du projet de renouvellement urbain sur le secteur Michel DUBOIS / Cour Carrée et le quartier de l'Espérance. Ces dernières seront interconnectées au futur écoquartier Rev 3.

Sur le secteur de l'Espérance, une parcelle de 10 505 m² permettra de développer une ferme urbaine dans le quartier en complément de la ferme Michel DUBOIS et produire en plus grande quantité un certain nombre de variétés. En effet, cette ferme sera 3,8 fois plus grande que celle de la Cour Carrée. Cette parcelle, étant un ancien champ, permettra une culture en sol plus intensive.

Au sein de ce quartier de l'Espérance, des jardins partagés et des pré-vergers seront intégrés à cette dernière.

S'agissant du second secteur, plus précisément, sur l'ensemble patrimonial de la Cour Carrée, la démolition des deux ailes Est et Ouest (26 logements) permet d'ouvrir la cour centrale afin d'accueillir une ferme urbaine, en cœur de ville et dans la continuité des équipements ambitieux prévus sur l'écoquartier. Celui-ci a vocation de contribuer largement à la dynamique environnementale portée par le projet d'écoquartier, et peut contribuer à alimenter la cuisine centrale par exemple.

Le rang de logements Nord est maintenu, afin d'ancrer le programme de ferme urbaine sur cet élément patrimonial symbolique de l'histoire du secteur. Il est réhabilité en espaces d'accueil, de vente, de stockage et de bureaux à l'étage. Des serres orientées plein Sud viennent « s'accrocher » au bâtiment existant, permettant un jeu d'architecture intéressant entre l'ancien et le contemporain. Au cœur du carré, les 1000 m² de cultures maraîchères peuvent devenir une « vitrine » pour les maraîchers des campagnes périphériques.

Sur la frange Sud, un espace bâti polyvalent (hangar et stockage d'engins pour le personnel, mais aussi espace ouvert au public de sensibilisation aux écogestes et au bien-être alimentaire, grainothèque, outillothèque, ateliers de cuisine avec les habitants ...) et moins bien orienté permet de tenir la limite avec les logements mitoyens, notamment l'ancien café à l'angle Sud Est qui fait face au « Carré potager ».

Certains murs de façades des logements démolis peuvent être maintenus et restaurés pour créer une limite de qualité tout en ouvrant des vues vers l'intérieur de la ferme urbaine.

Les caves des 6 logements conservés seront utilisées pour cultiver des champignons notamment.

Ce projet a été conçu en s'appuyant sur les actions de co-construction NPNRU réalisées dans le cadre du Protocole de préfiguration. La création des deux fermes urbaines était une demande mise en relief grâce à ces actions.

Le projet s'inscrit dans le cadre du Contrat de Transition Ecologique et Solidaire (CTES) signé le 07 novembre 2018 qui a pour objet d'amplifier les projets locaux en matière de développement durable avec pour objectif, notamment, de développer une agriculture biologique et de circuits courts et la création d'emploi. La reconversion de friches appliquant le référentiel Troisième Révolution Industrielle avec une approche environnementale de l'urbanisme fait partie des opérations prévues dans le CTES. Le présent projet s'inscrit dans cet objectif.

Le Parc Naturel Régional de l'Avesnois dont la ville de Fourmies est membre, est lauréat du Programme National Alimentaire pour la mise en place d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT). Le présent projet s'inscrit dans les objectifs de ce PAT.

Il est également lié au Contrat de ville et de l'Atelier santé ville.

Article 3.3- Modification de l'article 3 du titre II « Les facteurs clés de réussite et les objectifs d'excellence du projet »

L'article 3.1 « Les engagements spécifiques conditionnant la réussite du projet de renouvellement urbain » est modifié et dorénavant rédigé comme suit :

Sans objet.

L'article 3.2 « Les objectifs d'excellence du projet de renouvellement urbain » est modifié et dorénavant rédigé comme suit :

Sans objet.

Article 3.4- Modification de l'article 4 du titre II « La description du projet urbain »

L'article 4.1 « La synthèse du programme urbain (éléments clefs) » est modifié et désormais rédigé comme suit :

L'Espérance, un quartier mixte traversé :

Programme de démolitions :

- 74 logements démolis (Tour Jeanne III) sur le patrimoine de l'OPH de Fourmies. Le foncier libéré permettra de dédensifier pour créer un parc urbain en balcon sur la ville en position haute ;
- 28 logements démolis (barre Jeanne III) sur une section du patrimoine de l'OPH de Fourmies. Le foncier libéré permettra de remplacer l'équipement « Maison de l'Espérance » ;
- 15 garages démolis (rue Delloue) appartenant au bailleur Partenord Habitat ;
- 8 garages démolis (square Mermoz) appartenant à des personnes privées.

Programme de réhabilitations :

- 54 logements réhabilités sur la barre Jeanne III (Fourmies Habitat) ;
- 36 logements réhabilités sur la barre Delloue (Fourmies Habitat) ;
- 32 logements réhabilités sur la barre Delloue en droit commun (Partenord Habitat).

Equipements publics de proximité :

- Maison des Associations, l'idée est de remplacer l'équipement « *Maison de l'Espérance* » pour créer un équipement qui soit tourné vers la ville voire d'autres usagers au-delà du quartier. La superficie de l'équipement est de 300 mètres². Il est prévu d'intégrer les activités actuellement proposées dans la « *Maison de l'Espérance* » mais aussi de développer une programmation autour de l'Economie Sociale et Solidaire (comme préconisé dans le cadre de l'étude EPARECA).

Aménagement des espaces publics :

La logique est de valoriser l'aspect paysager de la manière suivante :

- Il s'agit de redonner aux pieds d'immeuble un caractère très généreux, d'intégrer des liaisons douces et d'intégrer les différents éléments techniques et de stationnement dans l'aménagement paysager ;
- De petits squares qui sont traités avec des logements viendront encadrer la nouvelle place et parfois avec des espaces de vergers, apportent une logique de poches. Il s'agit de créer des micro-espaces de convivialité au cœur du quartier ;
- La place est aménagée pour favoriser les animations et les appropriations collectives notamment dans le cadre des événements comme par exemple lors de « Nos Quartiers d'Eté » ;
- Des jardins, un verger, voire un éco-pâturage sur des endroits délimités sont proposés.

Les secteurs suivants seront concernés par cette intervention :

- La rue Jeanne III ;
- La rue Delloue ;
- Les rues de la Forge et de Fridley ;
- Le Parc ;
- La rue de la Lamberie ;
- Le square Mermoz ;
- Le square Saint Exupéry ;
- A proximité de la résidence Delloue de Partenord Habitat ;
- Les espaces verts de la résidence Delloue de Fourmies Habitat..

Secteurs Bailleurs :

- La résidence Delloue ;
- La résidence Jeanne III.

Le secteur Michel DUBOIS / Cour Carrée, une des portes d'entrée du futur écoquartier Rev3 :

Programme de démolitions :

- 26 logements démolis sur la Cour Carrée sur le patrimoine de l'Avesnoise Promocil ;
- 21 logements sur le bâtiment A de l'ensemble Michel Dubois ;
- 26 logements sur le bâtiment B de l'ensemble Michel Dubois.

Programme des réhabilitations :

- 6 logements transformés en ferme urbaine.

Programme neuf :

Au sein du périmètre QPV (PLS, droit commun) :

- 6 logements individuels ;
- 11 logements collectifs.

Hors QPV (les terrains appartiennent à l'EPF Hauts-de-France) :

- 36 logements collectifs.

Aménagement des espaces publics :

Le projet est découpé en 3 secteurs d'aménagement public, et 4 secteurs d'opérations, dont 1 lot dédié à la ferme urbaine et 3 lots à des opérations de logements neufs.

Secteurs d'aménagements publics :

- Le Carré Potager ;
- Le Chemin Fruitier ;
- Les rues Michel Dubois et des Verreries ;
- La rue des Charbonniers prolongée (droit commun).

Secteurs Opérations :

- La Ferme Urbaine – réalisée au titre de l'appel à projets « 100 Quartiers Fertiles » ;
- Les logements neufs - Lot 1 ;
- Les logements neufs - Lot 2 ;
- Les logements neufs - Lot 3.

Immobilier à vocation économique :

- Création d'une ferme urbaine (réhabilitation avec changement d'usage de 6 logements).

Ci-après, vous trouverez un tableau de synthèse des éléments clés :

	Programme
Démolition de logements sociaux	74 logements de la Tour Jeanne III de Fourmies Habitat 28 logements de la Barre Jeanne III de Fourmies Habitat 26 logements à la Cour Carrée 47 logements à Michel DUBOIS <u>Soit 175 LLS démolis</u> 15 garages démolis à la rue Delloue appartenant au bailleur Partenord Habitat 8 garages démolis au square Mermoz
Aménagements d'espace public	<u>Secteurs d'aménagements publics (commune de Fourmies) :</u> • La rue Jeanne III ; • La rue Delloue ; • Les rues de la Forge et de Fridley ; • Le Parc ; • Le square de la Lamberie ; • Le square Mermoz ; • Le square Saint-Exupéry ; • La résidence Partenord ; • Les espaces verts de la résidence Delloue ; • <u>Total aménagements publics : 52 470 m².</u> <u>Secteur Bailleur (Fourmies habitat) :</u> • Le parking de la résidence Delloue ; • La résidence Jeanne III ; • <u>Total aménagements bailleur : 4 030 m².</u> <u>Secteur concession écoquartier Rev3 (Nordsem) :</u> • Le Carré Potager ; • Le Chemin Fruitier ; • Les rues Michel Dubois et des Verreries ; • La rue des Charbonniers prolongée (droit commun) ; • <u>Total aménagements publics : 10 480 m².</u>

Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	42 logements LLS rue Bouret à Fourmies (hors QPV, Fourmies habitat). 20 logements LLS avenue Kennedy à Fourmies (hors QPV, Fourmies habitat). 17 logements LLS secteur écoquartier Rev3 à Fourmies (en QPV, Avesnoise Promocil). 36 logements LLS secteur écoquartier Rev3 à Fourmies (hors QPV, Avesnoise Promocil) 10 logements en acquis-amélioré à Fourmies (hors QPV, Commune de Fourmies) <u>Soit un total de 125 logements</u>
Requalification de logements locatifs sociaux	54 logements réhabilités sur la barre Jeanne III (Fourmies Habitat). 36 logements réhabilités sur la barre Delloue (Fourmies Habitat). 32 logements de la barre Delloue qui font l'objet, en droit commun, d'un plan de travaux d'amélioration et de gros entretien pluriannuel : traitement des parties communes, remplacement portes hall d'entrée, interphonie, boîtes aux lettres, peintures, traitement des façades, réfection couverture, réfection des installations électriques (Partenord Habitat). <u>Soit un total de 122 LLS</u>
Equipements publics de proximité	Création d'une maison des associations
Immobilier à vocation économique	Création d'une ferme urbaine

L'article 4.2 « La description de la composition urbaine » est modifié et désormais rédigé comme suit :

Un plan guide du projet **du quartier de l'Espérance**, concerné par la présente convention, est présenté en annexe.

La démolition de la Tour Jeanne III permet de conforter les espaces de jeux et les jardins familiaux en véritable parc urbain et de loisirs, connectés à la rue Jeanne III et en balcon sur la campagne au Sud.

Le boulevard Jeanne III devient l'axe structurant du quartier. Il est reprofilé côté Ouest avec une haie bocagère et des casiers végétaux qui viennent enserrer et intégrer les bâtiments de la zone artisanale à venir, et interceptant le parc urbain sous la forme d'une place centrale. Côté Est, le boulevard se prolonge en boulevard urbain le long de la barre Jeanne III, et jusqu'au carrefour de la rue du Marais. Il est doublé d'une grande liaison douce mixte (piétons et vélos) articulant d'une part la connexion avec le centre-ville, d'autre part les aménagements doux réalisés vers la cité scolaire Camille Claudel.

La première section de la barre Jeanne III correspondant aux entrées A et B est démolie. L'équipement de la « Maison de l'Espérance » est positionné sur cet espace libéré, et intégré dans le décalage de niveau du parking existant, permettant à la fois de dégager un grand parvis interceptant la rue Jeanne III, mais également d'offrir une toiture végétalisée dans la continuité des pieds d'immeubles jardinés de la barre Jeanne III. Ce grand parvis devient l'espace public structurant du quartier, aménagé pour favoriser les animations et les appropriations collectives notamment dans le cadre des événements comme par exemple lors de « Nos Quartiers d'Eté ». La gestion des sols et dénivelés est travaillée dans des emmarchements doux.

Concernant l'ensemble des pieds d'immeubles, il s'agit depuis les deux axes principaux de donner un cadre végétal très généreux, d'aménager des liaisons douces et d'intégrer les différents éléments techniques et de stationnement dans cet aménagement paysager.

Les stationnements privatifs sont ainsi soit regroupés en poche, ceints d'une haie végétale et en matériau de type pavés à joints engazonnés (barre Delloue), soit intégrés en cour urbaine partagée (barre Partenord), soit « glissés » sous un grand balcon accroché à la façade Sud de la barre Jeanne III, accessibles depuis une contre-allée aménagée en zone de rencontre.

Les espaces de poches et les squares sont valorisés, plantés en verger et reliés entre eux par un réseau de venelles conforté permettant de passer en cœur de quartier d'un espace à l'autre, et notamment jusqu'au Foyer Jules Lassalle. Quelques garages sont démolis pour assurer ces passages piétons, notamment sur le pignon sud de la barre Partenord Habitat. Ces démolitions de garages sont prévues au sein des aménagements dont la maîtrise d'ouvrage est de la responsabilité de la commune de Fourmies.

Un plan guide du projet **Michel DUBOIS / Cour Carrée** est présenté en annexe.

Le secteur se compose de deux sous-ensembles insérés dans le tissu ancien. Ces deux ensembles sont distincts et juxtaposés à côté de l'emprise de l'ancienne verrerie. Cette friche de la verrerie viendra accueillir le projet d'écoquartier REV 3. L'enjeu est d'ouvrir l'écoquartier sur le reste de la Commune et de le connecter au centre-ville. L'emprise des résidences constitue la porte d'entrée du site.

Le projet s'inscrit dans la trame viaire orthogonale du quartier existant, en étirant la rue Charles Petit afin de boucler avec une nouvelle voirie Nord Sud, distribuant l'écoquartier et connectant à la gare par la rue des Charbonniers, également requalifiée. Les voies sont traitées en enrobé, les trottoirs en pavés béton et les carrefours et traversées piétonnes principales sont matérialisées en plateau en enrobé gris clair ou béton.

L'espace libéré par les démolitions des bâtiments Michel Dubois permet de créer quatre espaces verts successifs aux ambiances distinctes, d'Ouest en Est :

1. De dimensions généreuses, visible depuis les rues Petit, du Conditionnement et des Verreries, le « Carré potager » initie la porte « verte » de l'écoquartier plus à l'Est. Cet espace, à vocation de rencontre des habitants existants et à venir, développe des jardins potagers de tailles variables, pour des usages individuels ou plus collectifs (associatifs par exemple). Les jardins sont disposés sur la pente naturelle du site en légers plateaux, recueillant les eaux pluviales pour mieux la distribuer dans les jardins potagers, et la tamponnant dans une large noue plantée en bas du site, côté rue des Verreries.

2. Sur le haut du site, côté écoquartier, le « Carré des Générations » est un espace engazonné d'agrément, où l'on retrouve des jeux pour enfants et un boulodrome. Les deux espaces précédemment cités sont ceints de haies végétales basses, permettant de tenir la limite et la distance par rapport aux voiries, tout en affirmant le caractère végétal du secteur. Les arbres en entrée de secteur sont conservés.

3. A l'Est de la voie nouvelle Nord-Sud, le « Carré de la Vitalité » vient étirer l'espace vert sous forme de verger et ponctué d'agrees de parcours santé, jusqu'au « Carré convivial ».

4. Le « Carré convivial » est le point de jonction avec le maillage doux développé dans l'écoquartier. Cet espace plus minéral permet d'accueillir de petites manifestations (de type Fête des Voisins, ateliers participatifs autour des projets en cours,...).

Ces quatre carrés sont reliés entre eux par une liaison douce passant en diagonale au cœur des espaces, mais également par « le chemin fruitier » en frange Nord du projet. Cette liaison, organisée comme un mail planté, prend naissance sur « le Carré des Cultures », et débouche sur la grande liaison Nord Sud piétonne longeant la voie ferrée, menant vers la gare au Nord, desservant les futurs équipements (école, centre aquatique, serre,...) de l'écoquartier et allant jusqu'aux étangs des Moines au Sud.

En ce qui concerne les interventions sur le logement, les trois ensembles neufs qui viennent border l'espace vert central complètent des habitations existantes de qualité : l'ancien café sur le carrefour Verreries - Charles Petit, la maison du contremaître au Sud, et les trois habitations privées au Nord qui sont des vestiges de l'habitat ouvrier Michel Dubois.

Quatre enjeux sont à dénombrer sur ces ensembles de logements neufs :

1. Créer une façade de qualité sur le domaine public, en diversifiant les typologies, en jouant finement sur les gabarits et les angles bâtis, en intégrant le stationnement privatif soit en rez-de-chaussée sous bâtiment, soit en cœur d'îlot de manière à minimiser l'impact visuel de la voiture.
2. Optimiser les orientations solaires, en ouvrant des jardins privatifs au Sud, ou de grandes terrasses sur les espaces verts publics.
3. Tenir la limite public-privé de manière qualifiante, en intégrant les boîtes aux lettres, les portails, les containers poubelles, les éléments techniques, les clôtures, dans des haies généreuses qui offrent un socle végétal aux bâtiments et un cadre de qualité aux espaces publics.
4. Intégrer les ensembles d'habitats à la boucle de raccordement de chaleur pour faire partie prenante de l'écoquartier.

La ferme urbaine du « Carré des Cultures » :

Sur l'ensemble patrimonial de la Cour Carrée, la démolition des deux ailes Est et Ouest (26 logements) permet d'ouvrir la cour centrale afin d'accueillir une ferme urbaine, en cœur de ville et dans la continuité des équipements ambitieux prévus sur l'écoquartier. Celui-ci a vocation de contribuer largement à la dynamique environnementale portée par le projet d'écoquartier, et peut contribuer à alimenter la cuisine centrale par exemple.

Le rang de logements Nord est maintenu, afin d'ancrer le programme de ferme urbaine sur cet élément patrimonial symbolique de l'histoire du secteur. Il est réhabilité en espaces d'accueil, de vente, de stockage et de bureaux à l'étage. Des serres orientées plein Sud viennent « s'accrocher » au bâtiment existant, permettant un jeu d'architecture intéressant entre l'ancien et le contemporain. Au cœur du carré, les 1000m² de cultures maraîchères pouvant devenir une « vitrine » pour les maraîchers des campagnes périphériques. Il sera complété par le carré des potagers.

Sur la frange Sud, un espace bâti polyvalent (hangar et stockage d'engins pour le personnel, mais aussi espace ouvert au public de sensibilisation aux écogestes et au bien-être alimentaire, grainothèque, outillothèque, ateliers de cuisine avec les habitants ...) et moins bien orienté permet de tenir la limite avec les logements mitoyens, notamment l'ancien café à l'angle Sud Est qui fait face au « Carré potager ».

Certains murs de façades des logements démolis peuvent être maintenus et restaurés pour créer une limite de qualité tout en ouvrant des vues vers l'intérieur de la ferme urbaine.

L'article 4.3 « La description de la reconstitution de l'offre en logements locatifs sociaux » est modifié et désormais rédigé comme suit :

En préambule, il est à rappeler que la Commune de Fourmies n'est pas soumise à la réalisation d'un PLH selon les critères définis par l'article L. 302-1 du Code de la Construction et de l'Habitation³.

³ « Un programme local de l'habitat est élaboré dans les communautés de communes compétentes en matière d'habitat de plus de 30 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants, dans les communautés d'agglomération, dans les métropoles et dans les communautés urbaines. ».

Toutefois, le programme d'étude mené dans le cadre du Protocole de préfiguration sur le volet habitat a intégré la dimension intercommunale afin de pallier cette absence de PLH et de concourir aux enjeux de rééquilibrage des territoires définis par les lois ALUR et Egalité Citoyenneté⁴.

Ainsi, les ambitions en termes de reconstitution de l'offre ont pu être adaptées au contexte local et les besoins du territoire identifiés au sein d'une analyse fine du marché local de l'habitat.

Rappel du contexte local (extrait du diagnostic réalisé dans le cadre de l'étude portant sur l'habitat) :

- La Commune de Fourmies compte une proportion de personnes âgées et très âgées supérieure à celle des échelons supérieurs ;
- Le profil du territoire apparaît comme moins familial par rapport aux EPCI de comparaison ou aux échelons supérieurs (2,30 personnes par foyer sur la CCSA et 2,20 pour Fourmies) ;
- Des niveaux de ressource bien plus faibles que dans les territoires de comparaison, un taux de chômage élevé et une population peu qualifiée ;
- Une pression plus importante sur les petites typologies : 3,3 demandes/attribution sur les T1-T2 (43 % de la demande sur les T1-T2, 31 % sur les T3).

Cette étude a conclu à ne pas reconstruire intégralement l'offre démolie et de retenir **une proposition de reconstitution de l'offre aux deux tiers**. Ce niveau apparaît à la fois comme suffisant pour ne pas créer de tension au sein du parc social et adapté au regard de la rotation dans le parc existant et de la détente du marché local (13 % de rotation et 1,8 demande pour une attribution).

La CCSA reconstitue **108 logements locatifs sociaux sur 175 démolitions**, soit un niveau de restitution inférieur au 2/3 (117 logements) validé en CEL du 1 juillet 2019. La reconstitution de 108 logements, c'est-à-dire le nombre 108, a été validée en CEL de février 2020 et en CEN du 27 septembre 2021.

En sus, une analyse des disponibilités foncières pour les sites de reconstitution de l'offre a été effectuée en lien avec les travaux menés dans le cadre du PLUi de la Communauté de Communes Sud Avesnois.

La localisation préférentielle des sites a été classée comme suit :

- Le site du futur Ecoquartier ;
- Sites recensés au sein de la ville de Fourmies, sur des fonciers publics (EPF Hauts-de-France,...) ou appartenant à Fourmies Habitat ;
- Sites d'intervention sur le parc privé très dégradé : Résidence la Sans Pareille.

Toutes les localisations préférentielles sont situées hors QPV.

En outre, les éléments de diagnostic sur l'habitat ont également permis de définir le développement d'une offre adaptée aux ménages locaux tant par la composition des ménages que par leurs capacités financières. Ainsi, le développement d'une offre adaptée passe par une production de logements revêtant les caractéristiques suivantes :

- Des logements de petite taille (T2 et T3) : 70 à 80 % de l'offre reconstruite ;
- Des niveaux de loyers très sociaux : 60 % de financements PLAI ;
- Intégration des besoins liés au vieillissement de la population en conjuguant offre d'habitat et modèle d'habiter ;
- Intégration de la qualité environnementale et urbaine de l'offre neuve, avec des espaces extérieurs, jardins partagés.

Au titre de cette convention, quatre opérations de RO sont prévues (cf. annexe A10) :

- Une situé au 11, avenue Kennedy
 - Maîtrise d'ouvrage : Fourmies Habitat ;

⁴ Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové et loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté.

- 20 logements dont 12 PLAI et 8 PLUS ;
- Une seconde située rue Bouret :
 - Maîtrise d'ouvrage : Fourmies Habitat ;
 - 42 logements dont 28 PLAI et 14 PLUS ;
- Une troisième située à l'écoquartier Rev3 :
 - Maîtrise d'ouvrage : Avesnoise Promocil ;
 - 36 logements dont 22 PLAI et 14 PLUS ;
- Une quatrième située sur Fourmies :
 - Maîtrise d'ouvrage : Communes de Fourmies ;
 - 10 acquis-amélioré.

Ce sont des opérations uniquement en RO pour le bailleur Fourmies Habitat en ce qui concerne celles situées rue Bouret et avenue Kennedy. Par contre, s'agissant des opérations du bailleur l'Avesnoise Promocil et de l'opération « acquis-amélioré » de Fourmies habitat, ces dernières seront mixtes.

La stratégie de définition et de répartition territoriale de la RO a été définie de la manière suffisante :

- La pertinence des sites : est évaluée ici sa localisation (hors QPV), sa proximité avec le centre-ville et les équipements structurants (écoles,...) ; mais aussi l'ambition de la ville sur chaque secteur ;
- La faisabilité estimée du projet : au regard de la capacité technique à accueillir du logement (aménagement, desserte en réseaux, pente, interventions préalables telles que des démolitions).

Ce tableau synthétise la reconstitution de l'offre :

Maître d'ouvrage			PLUS	PLAI	TOTAL	Hors QPV / QPV
Fourmies habitat	Avesnoise Promocil	Macroligne (Commune de Fourmies)				
11 avenue Kennedy Fourmies			8	12	20	Hors QPV
Rue Bouret Fourmies			14	28	42	Hors QPV
	Ecoquartier Rev3		14	22	36	Hors QPV
		Sans Pareille	4	6	10	Hors QPV
TOTAL			40	68	108	
			37 %	63 %	100 %	

Nombre de LLS démolis	175
Nombre de RO validé en CEL	108

Article 3.5- Modification de l'article 5 du titre II « La stratégie de diversification résidentielle et les apports du groupe Action Logement en faveur de la mixité »

L'article 5.1 « La mise en œuvre de la stratégie de diversification résidentielle » est modifié et désormais rédigé comme suit :

Sans objet.

L'article 5.2 « La mobilisation des contreparties pour le Groupe Action Logement : des apports en faveur de la mixité » est modifié et désormais rédigé comme suit :

Les contreparties pour le groupe Action Logement visent à favoriser la mixité et la diversité de l'habitat en amenant une population nouvelle de salariés et ainsi réduire les inégalités dans les quartiers prioritaires politique de la ville visée par le NPNRU.

Les contreparties mises à disposition du groupe Action Logement au titre de la présente convention pluriannuelle de renouvellement urbain correspondent à :

- 103 (nombre total) droits de réservation en flux de logements locatifs sociaux, correspondant à 52 % du nombre de logements locatifs sociaux dont la construction et la requalification sont financées par l'Agence, ou le cas échéant par d'autres financeurs (notamment FEDER et LBU), dans le cadre de la présente convention pluriannuelle (et du protocole de préfiguration).

Le nombre global de droits de réservation en droits uniques est calculé sur les bases suivantes :

Calcul du nombre de droits de réservation en droits uniques selon la catégorie d'opération		
Zones géographiques/Type d'opérations	% sur nombre total de logements construits hors QPV	% sur nombre total de logements requalifiés > à 45 000 €
5 - Autres communes	41,3% soit 44 droits	66,0% soit 59 droits

Parmi ce volume global de réservations en droits uniques, pour les premières mises en location des opérations de reconstitution et de requalification en milieu vacant, Action Logement Services bénéficiera d'un droit de réservation à hauteur de :

- 12,5% du nombre total de logements reconstitués hors QPV, soit 14 droits ;

Ces pourcentages s'appliquent pour les logements mis en location au titre de l'ensemble des opérations d'un bailleur social dans le cadre d'une même convention pluriannuelle.

En amont de la mise à disposition des logements locatifs sociaux visés, ces droits de réservation accordés à Action Logement Services sont formalisés dans une convention de financement et de réservation entre Action Logement Services et les organismes de logement social concernés.

Ces droits de réservation sont définis en tenant compte des orientations de la conférence intercommunale du logement prévue à l'article L 441-1-5 du CCH, qui prend notamment en compte les besoins des ménages salariés.

Ces droits de réservation devront être mis à disposition d'Action Logement Services dans un délai maximum de 30 ans à compter de la date de signature de la convention de financement et de réservation entre Action Logement Services et les organismes de logement social concernés. Ils sont convertis en flux annuel dans les conventions de réservation, prévues par le décret n° 2020-145 du 20 février 2020.

Ces droits de réservation doivent être cohérents avec la stratégie de relogement et d'attribution mentionnée à l'article 6 de la présente convention.

Aucune contrepartie foncière n'est mobilisée par le groupe Action Logement.

Ces contreparties et leurs modalités de mise en œuvre sont détaillées en annexe B2 à la présente convention pluriannuelle.

Les modalités techniques de suivi et de pilotage des contreparties en faveur du Groupe Action Logement prévues par la convention tripartite entre l'Etat, l'ANRU, et Action Logement du 11 juillet 2018, avenantée le 10 juillet 2021, pourront être précisées dans une instruction commune Action Logement – ANRU.

Article 3.6 – Modification de l'article 6 du titre II « La stratégie de relogement et d'attributions »

Sans objet.

Article 3.7 – Modification de l'article 7 du titre II « La gouvernance et la conduite du projet »

L'article 7.1 « La gouvernance » est modifié et désormais rédigé comme suit :

Sans objet.

L'article 7.2 « La conduite de projet » est modifié et désormais rédigé comme suit :

Sans objet.

L'article 7.3 « La participation des habitants et la mise en place des maisons du projet » est modifié et désormais rédigé comme suit :

Sans objet.

L'article 7.4 « L'organisation des maîtres d'ouvrage » est modifié et désormais rédigé comme suit :

Pour la mise en œuvre du projet de renouvellement urbain et pour tenir compte de la volonté de le réaliser rapidement, les maîtres d'ouvrage ont décidé chacun en ce qui les concerne d'organiser leurs équipes de la façon suivante.

Ainsi, de manière synthétique, les interlocuteurs des différents maîtres d'ouvrage sont les suivants :

Pour les opérations d'habitat (démolition, construction, réhabilitation) :

OPH Fourmies Habitat :

- Le Directeur du Développement et du Patrimoine placé sous la responsabilité du Directeur général.

Partenord Habitat :

- Le Directeur territorial et Directeur de l'agence de Maubeuge.

Avesnoise Promocil :

- Le Directeur du Développement placé sous la responsabilité du Directeur général.

Pour les opérations d'aménagement des espaces publics :

Commune de Fourmies :

- Le Directeur de la rénovation urbaine placé sous la responsabilité du Directeur Général des Services.

Nordsem :

- Le Directeur opérationnel placé sous la responsabilité de la Directrice Générale.

Pour les opérations d'équipements public :

Commune de Fourmies :

- Le Directeur de la rénovation urbaine placé sous la responsabilité du Directeur Général des Services.

OPH Fourmies Habitat :

- Le Directeur du Développement et du Patrimoine placé sous la responsabilité du Directeur général.

Pour les opérations de relogement :

Commune de Fourmies :

- Le Directeur de la rénovation urbaine placé sous la responsabilité du Directeur Général des Services ;
- La Coordinatrice relogement placée sous la responsabilité du Directeur de la rénovation urbaine.

S'agissant de Fourmies Habitat, le Directeur du Développement et du Patrimoine s'occupera de la saisie des opérations sous IODA et du suivi financier des opérations (engagement, CREA, acompte, solde).

Il aura la charge de suivre les opérations suivantes sous la direction du Directeur général :

- La reconstitution de l'offre ;
- La réhabilitation des LLS ;
- Les démolitions.

La Responsable de la gestion locative, et son équipe auront vocation à :

- Participer aux enquêtes sociales avec la ville de Fourmies et la CCSA ;
- La mise à jour du RIME ;
- L'accompagnement des familles avant, pendant et après le relogement ;
- Mobiliser de l'offre ;
- Coordonner l'accompagnement social ;
- Organiser les déménagements en étroite collaboration avec la ville de Fourmies et la CCSA ;
- Participer à la préparation des groupes de travail relogement ;
- Être co-garant du respect de la stratégie de relogement.

S'agissant de Partenord Habitat, sur l'ensemble des territoires du Département du Nord, il a déployé une organisation territoriale ayant pour objet de renforcer la proximité. Cette organisation assure une décision et une action au plus près des clients locataires, accédants ou copropriétaires, comme au plus près des partenaires de l'Office, Villes et Intercommunalités, notamment.

Dans ce cadre, la Direction territoriale Sud de Partenord Habitat assure la direction de projet pour le NPNRU de Fourmies.

Le Directeur territorial rassemble à cette fin « une équipe projet » à laquelle sont principalement associés le directeur de l'agence de Maubeuge ainsi que les services supports des directions générales adjointes immobilier et client (direction de la rénovation urbaine, développement social, expertises métiers, contrôle interne).

S'agissant de l'Avesnoise Promocil, le Responsable de la Politique de la ville s'occupera de la saisie des opérations sous IODA et du suivi financier des opérations (engagement, CREA, acompte, solde).

Le Directeur du Développement aura la charge de suivre les opérations suivantes sous la direction du Directeur général :

- La reconstitution de l'offre ;
- Les démolitions.

La Responsable de la gestion locative, et son équipe auront vocation à :

- Participer aux enquêtes sociales avec la ville de Fourmies et la CCSA ;
- La mise à jour du e-RIME ;
- L'accompagnement des familles avant, pendant et après le relogement ;
- Mobiliser l'offre ;
- Coordonner l'accompagnement social ;
- Organiser les déménagements en étroite collaboration avec la ville de Fourmies et la CCSA ;
- Participer à la préparation des groupes de travail relogement ;
- Être co-garant du respect de la stratégie de relogement.

L'article 7.5 « Le dispositif local d'évaluation » est modifié est désormais rédigé comme suit :

Sans objet.

Article 3.8 – Modification de l'article 8 du titre II « L'accompagnement du changement »

L'article 8.1 « Le projet de gestion » est modifié et désormais rédigé comme suit :

Sans objet.

L'article 8.2 « Les mesures d'insertion par l'activité économique des habitants » est modifié et désormais rédigé comme suit :

Les maitres d'ouvrage financés par l'ANRU s'engagent à appliquer les dispositions de la charte nationale d'insertion relative au NPNRU qui vise à mettre la clause d'insertion au service de réels parcours vers l'emploi des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville, en l'inscrivant dans la politique locale d'accès à l'emploi et à la formation et dans le volet développement économique et emploi du contrat de ville. Pour ce faire, le porteur de projet et les maitres d'ouvrage financés par l'ANRU fixent à travers la présente convention des objectifs quantitatifs et qualitatifs en matière d'insertion, s'accordent sur les marchés et les publics cibles de la clause et en définissent les modalités de pilotage, suivi et évaluation, en étant particulièrement vigilants aux modalités de détection, d'accompagnement et de formation des bénéficiaires en amont et tout au long de leurs parcours, au partenariat avec les entreprises et à la mobilisation de l'ensemble des acteurs locaux de l'insertion par l'activité économique.

Objectifs quantitatifs sur les opérations d'investissements :

Dans le cadre des opérations d'investissements liées au projet de renouvellement urbain, les objectifs d'heures d'insertion à atteindre sont les suivants :

	Montant d'investissement	Volumes d'heures travaillées	Objectif d'insertion en %	Objectif d'insertion en nombre d'heures
A l'échelle du projet	40 039 097,32 €	1 334 637	5 %	66 733
MO Commune de Fourmies	9 048 017,12 €	301 601	5 %	15 080
MO OPH Fourmies Habitat	18 787 284.43 €	626 243	5 %	31 313
MO Avesnoise Promocil	10 427 216,97 €	347 574	5 %	17 379
MO Nordsem	1 776 578.80 €	59 219	5 %	2 961

Il faut préciser que la Commune de Fourmies intègre au sein de ses marchés des clauses d'insertions et FIT (Formation intégrée au travail) de manière habituelle.

Tous les MO, intervenant dans le cadre du projet NPNRU, ont été sensibilisés et formés aux clauses d'insertion et à celles FIT.

En outre, au-delà de la méthode décrite au sein de la déclinaison locale de la Charte d'insertion (cf. annexe), le GIP « Réussir en Sambre Avesnois » et les partenaires à cette charte construisent une anticipation des besoins au travers d'un ensemble d'actions directes auprès des publics et des quartiers via un guichet unique

et ce dernier met à disposition une facilitatrice pour accompagner les deux Maîtres d'ouvrage et les entreprises dans la mise en œuvre des clauses :

- **Faire connaître la réalité et les limites de l'application des clauses d'insertion**, avec un discours clair et simple. Les clauses sont une opportunité, non pas la seule opportunité d'emploi. Les clauses ne mènent pas systématiquement au CDI. Les clauses peuvent porter différentes ambitions (découvrir les métiers, acquérir une expérience, mettre un pied à l'étrier, accéder à une entreprise,...) ;
- **Repérer et rencontrer les potentiels candidats** à l'emploi via les clauses sociales mais plus largement à l'emploi dans le bâtiment et les travaux publics, voire même les candidats à l'emploi non encore accompagnés pour les guider vers le bon interlocuteur ;
- **Diagnostiquer et évaluer les candidats** pour les orienter en amont de la mise en œuvre des clauses sociales vers les actions de formation utiles ou de mise en situations professionnelles, de préparation à la rencontre des employeurs, au coaching pour lever les freins et accélérer la motivation ;
- **Construire des parcours dans lesquels la clause d'insertion n'est qu'une étape**, pour ne pas s'interdire d'engager les publics ainsi repérés dans d'autres actions, si aucune clause n'est immédiatement source d'emploi.

Ainsi, la clause d'insertion est un outil dans les parcours d'accès à l'emploi.

La facilitatrice positionnera les candidats inscrits dans ce vivier sur les offres générées par les clauses sociales. La Facilitatrice n'est pas un prescripteur exclusif aux entreprises de candidats. Il veille et il garantit que les candidats recrutés respectent les critères réalisant la clause sociale (et notamment le critère de résidence).

Une attention toute particulière sera portée sur la mobilisation des mesures emploi proposées aux entreprises concernant des embauches directes et sur les outils de préparation des publics.

Avec **France Travail**, une procédure sera mise en place :

- De repérer dès à présent les candidats potentiels sur la base des estimations de marchés à venir et de l'évaluation des métiers à couvrir : le diagnostic ;
- D'identifier un interlocuteur unique de France travail pour toutes les agences du bassin à la facilitatrice qui s'engage à :
 - Informer en temps réel des offres qui lui sont exprimées par les entreprises sous la forme d'un bordereau d'offre, de manière à ce qu'elles soient visibles si besoin ;
 - De réceptionner les candidatures proposées par **France Travail** et de les présenter aux employeurs ;
 - De faire un retour sur les suites données à ces candidatures par l'employeur.

Avec l'ensemble des acteurs de l'insertion du territoire, un appel à repérage et à transmission de candidatures sera réalisé et il permettra de recevoir en file active les informations de personnes à rencontrer par la Facilitatrice.

Repérés et rencontrés, ces candidats confirment leur souhait d'être positionnés sur des clauses et ils sont le cas échéant proposés sur d'autres actions d'accompagnement d'insertion ou de formation et de mise à l'emploi directe, sans attendre la sortie des marchés avec clause.

Sont ainsi associés à cette action de repérage par anticipation :

- Toutes les associations d'insertion ;
- **France Travail** ;
- Les CCAS des communes de la CCSA ;
- Les douze communes de la CCSA ;
- Le Centre social culturel de Fourmies ;
- L'AEP ;
- FACE Thiérache ;
- Le réseau des référents RSA ;
- La Maison départementale de l'insertion de Fourmies ;
- Les acteurs de la Politique de la ville ;
- Le chantier d'insertion piloté par le CCAS de Fourmies ;
- Le GIP Réussir en Sambre Avesnois ;

- Les centres de formation du territoire (les Compagnons du Tour de France, E2C, la Grande école du numérique,...) ;
- Les Maîtres d'ouvrage ;
- Les trois bailleurs présents sur le territoire : Avesnoise Promocil, Fourmies habitat, Partenord habitat ;
- La CCSA ;
- Les habitants et notamment les instances de démocratie participative (Conseil citoyen, Conseil municipal des Aînés, Conseil des jeunes).

Une information sera proposée au sein du quartier de l'Espérance pour comprendre les mécanismes des clauses sociales, leur avantage et leur limite. Ce sera l'occasion de rappeler également l'ensemble des dispositifs et des interlocuteurs accessibles aux habitants des secteurs NPNRU. Pour faciliter l'appropriation des informations, une cartographie des acteurs sera établie avec les noms et leurs coordonnées afin de faciliter la prise de contact.

Afin d'organiser cette rencontre, nous nous appuierons sur la Maison du projet mobile.

La CCSA et la Commune de Fourmies animeront, avec l'appui du GIP Réussir en Sambre Avesnois, une instance technique de suivi pour assurer la tenue des objectifs décrits ci-dessus.

Avant la réunion de l'instance technique, la facilitatrice établit un retour à tous les prescripteurs des candidatures positionnées pour leur permettre de poursuivre les parcours même en cas d'impossibilité de positionner sur une clause. Elle établit un bilan de chaque opération remis aux maîtres d'ouvrage.

Elle observe avec les partenaires les suites de parcours à reprendre à partir du retour des prescripteurs si ce sont des prescripteurs accompagnants dans des parcours : suivi à 3 mois et à 6 mois.

Pour les publics orientés vers le vivier « clause », un engagement est pris par l'ensemble des partenaires de proposer à chacun l'accompagnement le mieux adapté à sa situation.

Objectifs quantitatifs d'insertion sur la gestion sociale et urbaine de proximité, et modalités de mise en œuvre :

Les objectifs seront précisés lors de la première revue de projet.

Objectifs sur l'ingénierie liée au projet de renouvellement urbain :

Les objectifs seront précisés lors de la première revue de projet. Un objectif de 10% des heures travaillées à l'insertion des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les marchés de gestion sociale et urbaine sera recherché.

Objectifs qualitatifs en matière d'insertion :

Les objectifs seront précisés lors de la première revue de projet.

Pilotage, suivi et évaluation des objectifs d'insertion par l'activité économique :

Les objectifs seront précisés lors de la première revue de projet.

L'article 8.3 « La valorisation de la mémoire des quartiers » est modifié et désormais rédigé comme suit :

Sans objet.



Article 3.9 – Modification de l'article 9 du titre III « Les opérations programmées dans la présente convention et leur calendrier opérationnel »

Sans objet.

Article 3.9.1 – Modification de l'article 9.1 « Les opérations cofinancées par l'ANRU dans le cadre de la convention pluriannuelle »

Sans objet.

Article 3.9.1.1- Modification de l'article 9.1.1 « La présentation des opérations cofinancées par l'ANRU dans la présente convention au titre du NPNRU »

Sans objet.

Article 3.9.1.1.1 – Modification de l'article 9.1.1.1 – « Les opérations d'ingénierie cofinancées par l'ANRU »

- Les opérations « Les études, expertises et moyens d'accompagnement du projet / l'accompagnement des ménages / la conduite du projet de renouvellement urbain » sont modifiées et désormais présentées comme suit :

Les actions d'ingénierie cofinancées par l'ANRU, à l'exception du relogement des ménages avec minoration de loyer, peuvent être regroupées en tout ou partie au sein de la même opération d'ingénierie. La fiche descriptive en annexe C3 détaille ces actions.

- Les études, expertises et moyens d'accompagnement du projet :

Libellé de l'opération	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle (HT)	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel de subvention Anru	Date de prise en compte des dépenses	Semestre	Année	Durée en semestre
Fourmies - Mission d'AMO	C0682-14- 0014	QP059044	FOURMIES	65 100,00 €	46,08%	30 000,00 €	05/01/2017 00:00:00	S1	2018	8

- L'accompagnement des ménages :

- Les actions et les missions d'accompagnement des ménages :

Sans objet.

- Le relogement des ménages avec minoration de loyer :

Libellé de l'opération	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Nombre prévisionnel de ménages à reloger et par typologie		Montant prévisionnel de subvention Anru	Date de prise en compte des dépenses	Semestre	Année	Durée en semestre
Fourmies - Relogement 32 ménages avec minoration de loyer	C0682-15- 0015	QP059044	OPH FOURNMIES	T1/T2	9	190 000,00 €	01/07/2019 00:00:00	S1	2022	6
				T3	8					
				T4/T5 et +	15					
Fourmies - Relogement 32 ménages avec minoration de loyer Cour Carrée Michel Dubois	C0682-15- 0031	QP059044	Avesnoise Promocil	T1/T2	16	142 000,00 €	27/09/2021 00:00:00	S1	2024	6
				T3	10					
				T4/T5 et +	6					

Une convention spécifique mise à disposition par l'Anru devra être signée entre le porteur de projet, le ou les maître(s) d'ouvrage à l'origine du relogement des ménages, le ou les organisme(s) HLM accueillant les ménages concernés, et l'Anru, en amont de la demande de décision attributive de subvention.

- La conduite du projet de renouvellement urbain :

- Les moyens internes à la conduite du projet de renouvellement urbain :

Libellé de l'opération	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle (HT)	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel de subvention Anru	Date de prise en compte des dépenses	Semestre	Année	Durée en semestre
Fourmies - Direction de projet	C0682-14- 0012	QP059044	FOURMIES	1 082 916,67 €	50,00%	541 458,34 €	01/07/2019 00:00:00	S2	2019	16
Fourmies - Coordination relogement	C0682-14- 0013	QP059044	FOURMIES	380 000,00 €	50,00%	190 000,00 €	01/07/2019 00:00:00	S2	2021	8

- **Les moyens d'appui au pilotage opérationnel du projet de renouvellement urbain :**

Sans objet.

- **La coordination interne des organismes HLM :**

Sans objet.

- **Les moyens d'ingénierie favorisant la définition et la mise en œuvre de projets innovants dans les quartiers au titre du NPNRU :**

Sans objet.

Article 3.9.1.1.2 – Modification de l'article 9.1.1.2 « Les opérations d'aménagement cofinancées par l'ANRU »

- **Les opérations « La démolition de logements locatifs sociaux » sont modifiées et désormais présentées comme suit :**

Libellé de l'opération	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses	Semestre	Année	Durée en semestre
Fourmies - Démolition Barre Jeanne 3 (28 LLS)	C0682-21- 0021	QP059044	OPH FOURNMIES	1 461 840,97 €	20,00 %	292 368,19 €	01/07/2019 00:00:00	S2	2021	9
Fourmies - Démolition Tour Jeanne 3 (74 LLS)	C0682-21- 0022	QP059044	OPH FOURNMIES	3 097 712,24 €	20,00 %	619 542,45 €	01/07/2019 00:00:00	S2	2021	9
FOURMIES - DEMOLITION MICHEL DUBOIS (47 LLS)	C0682-21- 0029	QP059044	Avesnoise Promocil	1 853 008.95 €	100,00 %	1 853 008.95 €	27/09/2021 00:00:00	S1	2022	8
FOURMIES - DEMOLITION COUR CARREE (26 LLS)	C0682-21- 0030	QP059044	Avesnoise Promocil	844 743,08 €	100,00 %	844 743,08 €	27/09/2021 00:00:00	S1	2022	8

- Les opérations « Le recyclage de copropriétés dégradées » sont modifiées et désormais présentées comme suit :

Sans objet.

- Les opérations « Le recyclage de l'habitat ancien dégradé » sont modifiées et désormais présentées comme suit :

Sans objet.

- Les opérations « L'aménagement d'ensemble » sont modifiées et désormais présentées comme suit :

Libellé de l'opération	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses	Semestre	Année	Durée en semestre
Fourmies - Aménagement secteur Michel DUBOIS / Cour Carrée	C0682-24- 0032	QP059044	NORDSEM	1 776 578,80 €	38,28 %	680 000,00 €	27/09/2021 00:00:00	S2	2024	8

Article 3.9.1.1.3 – Modification de l'article 9.1.1.3 « les programmes immobiliers cofinancés par l'ANRU »

- Les opérations « La reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux (LLS) » sont modifiées et présentées comme suit :

La répartition de la programmation de la reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux s'établit de la façon suivante :

	Nombre total de LLS reconstitués et cofinancés par l'ANRU	Dont hors-QPV dans la commune	Dont hors-QPV et hors commune	Cas dérogatoire	Zone géographique de reconstitution (de 1 à 5)
PLUS neuf	36	36			5
PLUS AA	4	4			5
<i>Total PLUS</i>	40	40			5
% PLUS sur le total programmation	37 %	37 %			5
PLAI neuf	62	62			5
PLAI AA	6	6			5
<i>Total PLAI</i>	68	68			5
% PLAI sur le total programmation	63 %	63 %			5
<i>Total programmation</i>	108	108			5

Libellé de l'opération	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Nombre de logements	Montant prévisionnel des concours financiers			Date de prise en compte des dépenses	Semestre	Année	Durée en semestre
					Volume de prêt bonifié	Subvention	Total concours financiers				
Fourmies - 10 logements en acquis-améliorés	C0682-31-0033	QP059044	FOURMIES	PLUS 4	53 600,00 €		53 600,00 €	27/09/2021 00:00:00	S2	2024	10
				PLAI 6	94 800,00 €	75 600,00 €	170 400,00 €				
				Total 10	148 400,00 €	75 600,00 €	224 000,00 €				
Fourmies - Construction de 20 logements (12PLAI et 8 PLUS) avenue Kennedy	C0682-31-0019	QP059044	OPH FOURMIES HABITAT	PLUS 8	53 600,00 €		53 600,00 €	01/07/2019 00:00:00	S1	2022	10
				PLAI 12	94 800,00 €	75 600,00 €	170 400,00 €				
				Total 20	148 400,00 €	75 600,00 €	224 000,00 €				
Fourmies - Construction de 42 LLS (28 PLAI et 14 PLUS) rue Bouret	C0682-31-0020	QP059044	OPH FOURMIES HABITAT	PLUS 14	93 800,00 €		93 800,00 €	01/07/2019 00:00:00	S1	2022	10
				PLAI 28	221 200,00 €	176 400,00 €	397 600,00 €				
				Total 42	315 000,00 €	176 400,00 €	491 400,00 €				
FOURMIES ECO QUARTIER CONSTRUCTION DE 36 LLS (22 PLAI - 14 PLUS)	C0682-31-0028	QP059044	Avesnoise Promocil	PLUS 14	93 800,00 €		93 800,00 €	27/09/2021 00:00:00	S2	2024	10
				PLAI 22	173 800,00 €	138 600,00 €	312 400,00 €				
				Total 36	267 600,00 €	138 600,00 €	406 200,00 €				

- Les opérations « La production d'une offre de relogement temporaire » sont modifiées et désormais présentées comme suit :

Sans objet.

- Les opérations « La requalification de logements locatifs sociaux » sont modifiées et désormais présentées comme suit :

Libellé de l'opération	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette prévisionnelle		Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel du concours financier		Date de prise en compte des dépenses	Semestre	Année	Durée en semestre
Fourmies - Réhabilitation Barre Delloue (36 LLS)	C0682-33-0017	QP059044	OPH FOURNMIES	Assiette prêt bonifié	1 861 200,00 €		Volume de prêt bonifié	816 480,00 €	01/07/2019 00:00:00	S2	2022	6
				Assiette subvention	1 501 200,00 €	20,00 %	Subvention	300 240,00 €				
							Total concours financier	1 116 720,00 €				
Fourmies - Réhabilitation Barre Jeanne III (54 LLS)	C0682-33-0018	QP059044	OPH FOURNMIES	Assiette prêt bonifié	3 342 000,00 €		Volume de prêt bonifié	1 444 800,00 €	01/07/2019 00:00:00	S1	2024	6
				Assiette subvention	2 802 000,00 €	20,00 %	Subvention	560 400,00 €				
							Total concours financier	2 005 200,00 €				

- Les opérations « La résidentialisation de logements locatifs sociaux / de copropriétés dégradées » sont modifiées et désormais présentées comme suit :

Sans objet.

- Les opérations « Les actions de portage massif en copropriétés dégradées » sont modifiées et désormais présentées comme suit :

Sans objet.

- Les opérations « La diversification de l'habitat dans le quartier par l'accèsion à la propriété » sont modifiées et désormais présentées comme suit :

Libellé de l'opération	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses	Semestre	Année	Durée en semestre
Fourmies - 12 maisons individuelles en accession	C0682-36-0026	QP059044	FOURMIES		0,00 %	120 000,00 €	27/09/2021 00:00:00	S2	2024	6

- Les opérations « La diversification fonctionnelle dans le quartier : les équipements publics et collectifs de proximité » sont modifiées et désormais présentés comme suit :

Libellé de l'opération	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses	Semestre	Année	Durée en semestre
Fourmies - construction maison des associations	C0682-37-0016	QP059044	OPH FOURNMIES	708 000,00 €	50,00 %	354 000,00 €	01/07/2019 00:00:00	S2	2024	8

- Les opérations « La diversification fonctionnelle dans le quartier : l'immobilier à vocation économique » sont modifiées et désormais présentées comme suit :

Libellé de l'opération	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses	Semestre	Année	Durée en semestre
Fourmies - Ferme urbaine	C0682-38-0027	QP059044	FOURMIES	2 086 392,21 €	19,17 %	400 000,01 €	27/09/2022 00:00:00	S2	2024	8

- Les opérations « Autres investissements concourant au renouvellement urbain » sont modifiées et désormais présentées comme suit :

Sans objet.

Article 3.9.1.2- [le cas échéant] Modification de l'article 9.1.2 « Les conditions de modulation des aides accordées au projet de renouvellement urbain au regard des objectifs d'excellence au titre du NPNRU »

Sans objet.

Article 3.9.2 – Modification de l'article 9.2 « Les opérations du programme non financées par l'ANRU »

S'agissant du secteur Michel DUBOIS / Cour Carrée, le projet NPNRU se situe au sein d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) : la ZAC de Verreries. Une concession d'aménagement a été créée. Le concessionnaire désigné est Nordsem.

A l'interface entre le pôle de la gare au nord et les espaces naturels de la commune au sud, le quartier des verreries compte, sur une superficie d'environ 10 hectares, plusieurs ensembles fonciers et immobiliers dégradés jouxtant les cités ouvrières liées aux anciennes verreries.

Souhaitant accélérer la reconversion de ce quartier, la commune de Fourmies a sollicité l'accompagnement de l'EPF Hauts-de-France pour la maîtrise foncière des différents sites en friche et la déconstruction des bâtiments.

Le coût de revient prévisionnel de l'opération ainsi que le prix de cession cible sont établis comme suit :

Le coût de revient prévisionnel de l'opération ainsi que le prix de cession cible sont établis comme suit :

Bilan financier prévisionnel de l'opération

Acquisition	460 000,00 €	
Gestion	10 000,00 €	
Travaux	500 000,00 €	
PRIX DE REVIENT	970 000,00 €	
PRIX DE CESSIION CIBLE	470 000,00 €	
Minoration travaux	500 000,00 €	100%
Fonds de concours collectivité(s)	0,00 €	

Les fonciers seront déconstruits en 2023 / début 2024, ce qui permettra de lancer les constructions NPNRU (RO de l'**Avesnoise Promocil**) dès le second semestre 2024.

L'EPF Hauts-de-France et Nordsem s'engagent à transmettre la propriété des terrains concernés par l'opération NPNRU dans les plus brefs délais, c'est-à-dire entre le mois de mars et de novembre 2024.

Article 3.9.2.1- Modification de l'article 9.2.1 « Les opérations bénéficiant des financements de la région (ou du département) notamment dans le cadre d'une convention de partenariat territorial signé par l'ANRU et la région (ou le département) »

Les opérations d'aménagement du secteur de l'Espérance font partie du programme approuvé par le comité d'engagement local de l'Anru de février 2020.

Dans ce cadre, la Région Hauts-de-France s'est engagée, pendant ce Comité d'engagement local, à financer à hauteur de 1 614 270 € les aménagements de l'Espérance phase 1, pour un investissement total de 3 228 540 €.

La Région va également financer les aménagements de l'Espérance phase 2, à hauteur de 559 854 €, pour un investissement de 3 559 750,00 €.

Libellé précis (adresse, nb de lgts)	IDTOP (le cas échéant)	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle Région	Taux de subvention Région	Montant prévisionnel de subvention Région	Date de lancement opérationnel (semestre et année)	Durée de l'opération en semestre
Aménagement secteur Espérance phase 1	/	59249 Fourmies 6059044 Fourmies	Commune de Fourmies	3 228 540 €	50 %	1 614 270 €	Premier semestre 2024	6
Aménagement secteur Espérance phase 2	/	59249 Fourmies 6059044 Fourmies	Commune de Fourmies	3 559 750,00 €.	16 %	559 854 €	Premier semestre 2024	6

Un dossier sera déposé auprès de la Région dans le cadre du dispositif « Réserve de performance NPNRU ». Il aura vocation à financer une partie des aménagements liés au projet d'agriculture urbaine.

Article 3.9.2.2- Modification de l'article 9.2.2 « Les opérations bénéficiant de l'Anah »

Sans objet.

Article 3.9.2.3 – Modification de l’article 9.2.3 « les opérations bénéficiant de financements de la Caisse des dépôts et consignations »

L'ensemble des opérations du programme financées par la Caisse des Dépôts est récapitulé en annexe C5. Les opérations bénéficiant des aides de l'ANRU sont détaillées dans l'article 9.1. Les opérations ne bénéficiant pas des aides de l'ANRU sont présentées ci-après :

Libellé précis (adresse, nb de lgts)	IDTOP (le cas échéant)	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle CDC	Taux de subvention CDC	Montant prévisionnel de subvention CDC	Date de lancement opérationnel (semestre et année)	Durée de l'opération en semestre
Etude ESS	/	59249 Fourmies 6059044 Fourmies	Commune de Fourmies	15 560 €	50 %	7 780 €	Semestre 2 2020	8
Urbaniste conseil	/	59249 Fourmies 6059044 Fourmies	Commune de Fourmies	115 200 €	50 %	57 600 €	Semestre 2 2020	8
Suivi et évaluation de projet	/	59249 Fourmies 6059044 Fourmies	Commune de Fourmies	50 000 €	50 %	25 000 €	Semestre 2 2020	8

Article 3.9.2.4 – Modification de l’article 9.2.4 « les opérations bénéficiant des financements d’autres Partenaires associés »

Sans objet.

Article 3.9.3 – Modification de l’article 9.3 « Les opérations financées par le PIA au titre de l’axe 1 de l’action VDS et/ou du volet « quartiers » de l’action TI » et/ou de l’action « Démonstrateurs de la ville durable »

Sans objet.

Article 3.9.4 – Modification de l’article 9.4 « Les opérations financées au titre de l’appel à projets « Les Quartiers Fertiles » »

L'article est modifié et désormais rédigé comme suit :

Article 9.4.1 Les opérations financées par le PIA et Plan France Relance

Les opérations financées au titre de l'appel à projets « Les Quartiers Fertiles » bénéficient de financement hors NPNRU (PIA et Plan France Relance). Ces financements sont attribués selon les modalités définies par la délibération n°2020-33 du conseil d'administration de l'ANRU du 24 novembre 2020, en application de l'article 2.3.9 du titre II du règlement général de l'Agence relatif au NPNRU.

Libellé de l'opération	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses	Semestre	Année	Durée en semestre
Fourmies - Deux fermes urbaines Rev3	C0682-42-0023	QP059044	FOURMIES	1 949 085,00 €	15,39 %	300 000,01 €	13/12/2022 20:51:10	S2	2022	8

Article 9.4.2 Les opérations cofinancées par la Caisse des Dépôts et Consignation et l'ADEME

Les opérations financées au titre de l'appel à projets « Les Quartiers Fertiles » peuvent également être co-financées par la Caisse des Dépôts et Consignation et l'ADEME.

Libellé précis (adresse, nb de lgts)	IDTOP (le cas échéant)	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle CDC	Taux de subvention CDC	Montant prévisionnel de subvention CDC	Date de lancement opérationnel (semestre et année)	Durée de l'opération en semestre
Fourmies - Deux fermes urbaines Rev3	/	59249 Fourmies 6059044 Fourmies	Commune de Fourmies	8 500 €	50 %	4 250 €	Semestre 2 2022	8
Fourmies - Deux fermes urbaines Rev3	/	59249 Fourmies 6059044 Fourmies	Commune de Fourmies	60 000 €	100 %	60 000 €	Semestre 2 2022	8

Article 3.10 – Modification de l'article 10 relatif au plan de financement des opérations programmées

Les participations financières prévisionnelles au titre de la présente convention pluriannuelle sont précisées dans les tableaux figurant en annexe C2 :

- Un plan de financement prévisionnel global faisant apparaître les co-financements envisagés pour chaque opération du projet, y compris celles non financées par l'ANRU ou, à titre informatif, celles du projet d'innovation financées par les PIA ou du projet d'agriculture urbaine soutenu au titre de l'appel à projets « Les Quartiers Fertiles ». Les financements ANRU au titre du PIA, validés par le premier ministre, figurent dans la convention-cadre de mise en œuvre du projet ou la convention de financement du projet spécifique annexée, le cas échéant, à la présente convention.
- Le tableau financier par le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage reprenant, en les classant par nature d'intervention, maître d'ouvrage par maître d'ouvrage, l'ensemble des plans de financement prévisionnels des opérations pour lesquelles un soutien financier de l'ANRU, au titre du NPNRU, est sollicité dans la présente convention pluriannuelle. Il fait ainsi apparaître les concours financiers ANRU prévisionnels, déclinés entre montants de subventions ANRU prévisionnels et les volumes de prêts bonifiés prévisionnels. L'ensemble des co-financements prévisionnels sont précisés : commune, EPCI, conseil départemental, conseil régional, organisme HLM, Caisse des Dépôts, Europe,...

Ce tableau financier est un tableau prévisionnel des dépenses et des recettes estimées, qui, au sens du règlement financier, programme des crédits sur les ressources financières du nouveau programme national de renouvellement urbain. Les participations financières prévisionnelles y sont détaillées. Sont également indiquées des participations financières prévisionnelles de tiers non-signataires dont l'obtention est de la responsabilité de chaque maître d'ouvrage.

Au titre de la présente convention pluriannuelle :

- La participation financière de l'Anru au titre du NPNRU s'entend pour un montant global maximal de concours financiers prévisionnels de 10 724 641,02 € comprenant 7 583 961,02 € de subventions, et 3 140 680,00 € de volume de prêts distribués par Action Logement Services. Cette participation se répartit sur le quartier concerné à savoir Fourmies (QP059044).
- La participation financière de la Caisse des Dépôts s'entend pour un montant global maximal, non actualisable, de 90 380 €. La mise en œuvre du programme s'appuie par ailleurs sur le financement en prêts de la Caisse des dépôts pour un montant prévisionnel de 16 091 307,22 €. Les modalités d'intervention seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents maîtres d'ouvrage concernés. Les décisions d'octroi des financements de la Caisse des Dépôts seront prises par les comités d'engagement compétents. Les caractéristiques des prêts, y compris le taux d'intérêt, sont celles en vigueur au jour de l'émission de chaque contrat de prêt.
- La participation financière de la CDC au titre de l'appel à projets « Les Quartiers Fertiles » s'entend pour un montant global maximal de 64 250 € ;
- La participation financière de l'ANRU au titre du PIA relatif à l'appel à projets « Les Quartiers Fertiles » s'entend pour un montant global maximal de 300 000,01 € ;
- La participation financière du Conseil Régional des Hauts-de-France s'entend pour un montant de 2 351 124 € pour toutes les opérations financières décrites à l'article 9, y compris pour le financement « décroisé » des opérations au titre de la convention de partenariat avec la Région.

Pour rappel :

- Le tableau financier des opérations physiques relatif au protocole de préfiguration portant sur les quartiers concernés par la présente convention pluriannuelle figure en annexe C7.



Le tableau ci-dessous récapitule les concours financiers NPNRU totaux programmés (protocole et convention) par quartier concerné par la présente convention⁵ :

Fourmies (QP059044)		Montant de subvention N.P.N.R.U.	Volume de prêt bonifié N.P.N.R.U.	Concours financiers N.P.N.R.U. totaux
QPV n° QP059044	Protocole de préfiguration	141 390,00 €	0 €	141 390,00 €
	Convention pluriannuelle	7 583 961,02 €	3 140 680,00 €	10 724 641,02 €
Total QPV n° QP059044		7 725 351,02 €	3 140 680,00 €	10 866 031,02 €

ARTICLE 4 : DATE D'EFFET ET MESURE D'ORDRE

Le présent avenant prend effet à compter de sa signature par la dernière partie prenante signataire.

Les clauses de la convention pluriannuelle non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées et applicables conformément aux dispositions prévues dans la Convention pluriannuelle.

La convention pluriannuelle et ses avenants successifs, en ce compris le présent avenant, forment un tout indivisible. Une version actualisée de la convention pluriannuelle consolidant l'ensemble des modifications sera remise à l'ANRU par le porteur de projet.

ANNEXES

TABLEAU FINANCIER et ANNEXES DU CONTRAT MODIFIES (fiches descriptives des opérations, annexe B2 sur les contreparties Action Logement notamment)

⁵ Le cas échéant la présente convention fait mention des concours financiers NPNRU programmés dans les autres conventions NPNRU portant sur le même territoire intercommunal, et les tableaux financiers concernés sont joints pour information en annexe C8.

FICHE OPERATION

06/01/2025

Contrat : C0682 Convention CC Du Sud Avesnois
 Opération : C0682-14-0012 Fourmies - Direction de projet

Numéro de la version : 3 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0682-14-0012	N° IDTOP (AGORA)	
Maître d'ouvrage (MO)	21590249500013 COMMUNE DE FOURMIES	Intitulé de l'opération	Fourmies - Direction de projet
Nature de l'opération	14 - Etudes et conduite de projet	Mode et source de financement	NPNRU Régionale

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)
Le directeur de la rénovation urbaine a en charge l'animation de la démarche partenariale, le pilotage stratégique et la conduite opérationnelle du projet de rénovation urbaine. En outre, la responsabilité d'un projet présente deux réalités, celle du champ stratégique et celle du champ opérationnel. Le directeur de projet intervient : - pour concrétiser la volonté politique et donner aux décideurs de la visibilité sur l'avancement des opérations ; - pour accorder les décideurs, faire décider, tisser de la cohérence, selon les besoins du terrain ; - favoriser la co-construction avec les habitants. À la fois stratégique et opérationnel, le directeur de projet intervient sur les deux plans et il agit pour leur bonne articulation. Il est ambidextre et bien coordonné, ce qui fait sa position originale, sa marge de manœuvre et sa valeur ajoutée spécifique. Sur avis du CE 27/09/2021, poursuite de l'ingénierie de direction de projet jusqu'en 2028.

Localisation de l'opération		
QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP059044 - Fourmies	59610 - FOURMIES	Fourmies et notamment le quartier NPNRU de l'Espérance

Caractéristiques de l'opération	
Nombre d'ETP moyen / an **	1,17

* Champs pouvant évoluer à l'exécution financière selon les règles définies par le REFI de l'ANRU en vigueur.

** Champs pouvant évoluer à l'exécution financière dans le respect des objectifs définis contractuellement.

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel *	Année de lancement opérationnel *	Durée en semestre *
S2	2019	16
Date de prise en compte des dépenses	01/07/2019	

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel *	Année de lancement opérationnel *	Durée en semestre *
S2	2019	16
Date de prise en compte des dépenses	01/07/2019	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	Commentaires
Date de prise en compte anticipée des dépenses	Le CEL dématérialisé de février 2020 a validé la date de prise en compte des dépenses au 01/07/2019.

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	Commentaires
Date de prise en compte anticipée des dépenses	Le CEL dématérialisé de février 2020 a validé la date de prise en compte des dépenses au 01/07/2019.

Calcul du financement prévisionnel ANRU			
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU *		1 082 916,67 €	
Taux contractuel retenu NPNRU		50,00 %	
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence		Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Collectivité	
Subvention ANRU NPNRU *		541 458,34 €	

Calcul du financement prévisionnel ANRU			
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU *		1 082 916,67 €	
Taux contractuel retenu NPNRU		50,00 %	
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence		Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Collectivité	
Subvention ANRU NPNRU *		541 458,34 €	

* Champs pouvant évoluer à l'exécution financière selon les règles définies par le REFI de l'ANRU en vigueur.

** Champs pouvant évoluer à l'exécution financière dans le respect des objectifs définis contractuellement.



FICHE OPERATION

17/12/2024

Contrat :C0682 Convention CC Du Sud Avesnois

Opération :C0682-15-0031 Fourmies - Relogement 32 ménages avec minoration de loyer Cour Carrée Michel Dubois

Numéro de la version :1

Statut :Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0682-15-0031	N° IDTOP (AGORA)	
Maître d'ouvrage (MO)	44552039800030 PROMOCIL HLM	Intitulé de l'opération	Fourmies - Relogement 32 ménages avec minoration de loyer Cour Carrée Michel Dubois
Nature de l'opération	15 - Relogement des ménages avec minoration de loyer	Mode et source de financement	NPNRU Régionale

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)
La démolition des 79 logements de l'ensemble Cour carrée & Michel Dubois entraine 49 relogements (1 relogement en moins que dans le PSR suite à 1 départ). Le RIME met en évidence l'extrême précarité des situations des ménages (91% ont des ressources inférieures au PLAI). La structure familiale du peuplement actuel explique les besoins de relogement dans des petites typologies (57% personnes isolées, 9% couples sans enfants).

Localisation de l'opération		
QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP059044 - Fourmies	59610 - FOURMIES	Périmètre de la CCSA

Caractéristiques de l'opération	
Nombre prévisionnel de ménages relogés *	32

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel *	Année de lancement opérationnel *	Durée en semestre *
S1	2024	6
Date de prise en compte des dépenses	27/09/2021	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	Commentaires

Calcul du financement prévisionnel ANRU			
Subvention ANRU NPNRU *		142 000,00 €	
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence		Dont montant majoration de la SUBVENTION ANRU - Interbailleur totale**	0,00 €

* Champs pouvant évoluer à l'exécution financière selon les règles définies par le REFI de l'ANRU en vigueur.

** Champs pouvant évoluer à l'exécution financière dans le respect des objectifs définis contractuellement.

FICHE OPERATION

17/12/2024

Contrat : C0682 Convention CC Du Sud Avesnois
Opération : C0682-21-0029 FOURMIES - DEMOLITION MICHEL DUBOIS (47 LLS)

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0682-21-0029	N° IDTOP (AGORA)	
Maître d'ouvrage (MO)	44552039800030 PROMOCIL HLM	Intitulé de l'opération	FOURMIES - DEMOLITION MICHEL DUBOIS (47 LLS)
Nature de l'opération	21 - Démolition de logements locatifs sociaux	Mode et source de financement	NPNRU Régionale

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)
Démolition de 47 LLS. Les logements de la rue Michel Dubois, malgré des travaux d'amélioration du confort et des équipements réalisés au fil du temps, ne sont plus conformes aux modes d'habiter actuels. L'Avesnoise a procédé à une étude poussée avec l'assistance d'un cabinet d'architecture (JM SIMON), permettant d'évaluer l'hypothèse d'une réhabilitation totale. Si l'intérêt architectural (toutefois altéré par des modifications postérieures à la construction) et la qualité de construction des anciens bâtiments n'est pas totalement remise en cause (l'architecte a tout de même détecté des fissurations), l'étude révèle qu'une réhabilitation n'est économiquement pas viable. Le projet de démolitions a été présenté à Monsieur l'Architecte Conseil de l'Etat le 19/12/2019 en même temps qu'un projet de constructions neuves sur le même site. Ce projet de reconstructions sur le même site a été profondément modifié, 17 PLS (lot 1) prendront place sur le foncier libéré par la barre Sud des logements Michel Dubois (bâtiment B, parcelles 62 à 71 et 233 à 241) et les constructions de 36 LLS NPNRU + 10 LLS droit commun (lots 2 et 3) seront réalisées dans l'Eco-Quartier hors QPV et hors du foncier libéré par Michel Dubois. Le projet urbain travaillé avec le cabinet d'urbanisme Ad'auc, prévoit des espaces verts publics et des potagers sur le foncier libéré par la démolition de la barre nord de Michel Dubois (bâtiment A, parcelles 98 à 104 et 222 à 232). Ce "maillage vert" doit faire le lien d'Ouest en Est entre le quartier ancien des verreries et le nouvel éco-quartier, lui-même liaisonné du Sud vers le Nord avec les étangs des moines et le Pôle Gare.

Localisation de l'opération		
QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP059044 - Fourmies	59610 - FOURMIES	RUE MICHEL DUBOIS 59-FOURMIES

Caractéristiques de l'opération	
Nombre prévisionnel de logements à démolir **	47

* Champs pouvant évoluer à l'exécution financière selon les règles définies par le REFI de l'ANRU en vigueur.

** Champs pouvant évoluer à l'exécution financière dans le respect des objectifs définis contractuellement.

* Champs pouvant évoluer à l'exécution financière selon les règles définies par le REFI de l'ANRU en vigueur.

** Champs pouvant évoluer à l'exécution financière dans le respect des objectifs définis contractuellement.

Calendrier opérationnel prévisionnel

Semestre de lancement opérationnel *	Année de lancement opérationnel *	Durée en semestre *
S1	2022	8
Date de prise en compte des dépenses	27/09/2021	

Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires
Majoration pour les MO en CGLLS ou visés par l'article 3.1.2.	le CE du 27/09/2021 accorde une majoration du taux de subvention de 20% le ramenant à 100% du déficit.

Calcul du financement prévisionnel ANRU

Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU *		1 853 008,95 €	
Taux contractuel retenu NPNRU		100,00 %	
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence		Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Organismes HLM	20,00 %
Subvention ANRU NPNRU *		1 853 008,95 €	
Montant valorisation foncière à la valeur de marché	41 250,00 €		

* Champs pouvant évoluer à l'exécution financière selon les règles définies par le REFI de l'ANRU en vigueur.

** Champs pouvant évoluer à l'exécution financière dans le respect des objectifs définis contractuellement.

FICHE OPERATION

17/12/2024

Contrat : C0682 Convention CC Du Sud Avesnois
Opération : C0682-21-0030 FOURMIES - DEMOLITION COUR CARREE (26 LLS)

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0682-21-0030	N° IDTOP (AGORA)	
Maître d'ouvrage (MO)	44552039800030 PROMOCIL HLM	Intitulé de l'opération	FOURMIES - DEMOLITION COUR CARREE (26 LLS)
Nature de l'opération	21 - Démolition de logements locatifs sociaux	Mode et source de financement	NPNRU Régionale

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)
Démolition de 26 LLS. Les logements de la Cour Carrée ne sont plus conformes aux modes d'habiter actuels. L'Avesnoise a procédé à une étude poussée avec l'assistance d'un cabinet d'architecture (JM SIMON), permettant d'évaluer l'hypothèse d'une réhabilitation totale. Si l'intérêt architectural et la qualité de construction des anciens bâtiments n'est pas totalement remise en cause (l'architecte a tout de même détecté des fissurations), l'étude révèle qu'une réhabilitation n'est économiquement pas viable. Le projet de démolitions a été présenté à Monsieur l'Architecte Conseil de l'Etat le 19/12/2019 en même temps qu'un projet de constructions neuves sur le même site. Ce projet de reconstructions sur le même site a été abandonné et les constructions de 36 LLS en RO NPNRU + 10 LLS en droit commun seront réalisées hors QPV dans l'Eco-Quartier. Le projet urbain travaillé avec le cabinet d'urbanisme Ad'auc a lui-même mûri. Désormais, une ferme urbaine doit être installée sur le foncier des 6 logements Cour Carrée non démolis de la "barre nord" (parcelles 17 à 22), foncier cédé à un "porteur de projet équipement" et transformé pour les besoins de commercialisation des produits de la ferme, ainsi que sur le foncier libéré par la démolition des ailes Est et Ouest de la Cour Carrée (parcelles 23 à 35 et 37 à 49). Des espaces verts publics et des potagers doivent également voir le jour sur le foncier libéré par la démolition de la barre nord de Michel Dubois (bâtiment A). Ce "maillage vert" doit faire le lien d'Ouest en Est entre le quartier ancien des verreries et le nouvel éco-quartier, lui-même liaisonné du Sud vers le Nord avec les étangs des moines et le Pôle Gare.

Localisation de l'opération		
QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP059044 - Fourmies	59610 - FOURMIES	COUR CARREE - QUARTIER DES VERRERIES (RUE DES VERRERIES, RUE L. BRAILLE) 59-FOURMIES

Caractéristiques de l'opération	
Nombre prévisionnel de logements à démolir **	26

* Champs pouvant évoluer à l'exécution financière selon les règles définies par le REFI de l'ANRU en vigueur.

** Champs pouvant évoluer à l'exécution financière dans le respect des objectifs définis contractuellement.

* Champs pouvant évoluer à l'exécution financière selon les règles définies par le REFI de l'ANRU en vigueur.

** Champs pouvant évoluer à l'exécution financière dans le respect des objectifs définis contractuellement.

Calendrier opérationnel prévisionnel

Semestre de lancement opérationnel *	Année de lancement opérationnel *	Durée en semestre *
S1	2022	8
Date de prise en compte des dépenses	27/09/2021	

Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires
Majoration pour les MO en CGLLS ou visés par l'article 3.1.2.	majoration de 20 % du taux de subvention accordée à l'Avesnoise par le CE du 27/09/2021.

Calcul du financement prévisionnel ANRU

Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU *	844 743,08 €
Taux contractuel retenu NPNRU	100,00 %
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Organismes HLM 20,00 %
Subvention ANRU NPNRU *	844 743,08 €
Montant valorisation foncière à la valeur de marché	9 615,20 €

* Champs pouvant évoluer à l'exécution financière selon les règles définies par le REFI de l'ANRU en vigueur.

** Champs pouvant évoluer à l'exécution financière dans le respect des objectifs définis contractuellement.



FICHE OPERATION

30/07/2024

Contrat : C0682 Convention CC Du Sud Avesnois
Opération : C0682-24-0032 Fourmies - Aménagement secteur Michel DUBOIS / Cour Carrée

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0682-24-0032	N° IDTOP (AGORA)	
Maitre d'ouvrage (MO)	80739378000042 NORDSEM	Intitulé de l'opération	Fourmies - Aménagement secteur Michel DUBOIS / Cour Carrée
Nature de l'opération	24 - Aménagement d'ensemble	Mode et source de financement	NPNRU Régionale

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)
La réalisation des aménagements suivants sur 6.568 m² d'emprise foncière répartis comme suit : - la création ou requalification des voiries et cheminements sur 5.915 m² - la création ou requalification des parcs et aires de jeux sur 653 m²

Localisation de l'opération		
QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP059044 - Fourmies	59610 - FOURMIES	Secteur Michel DUBOIS / Cour Carrée

* Champs pouvant évoluer à l'exécution financière selon les règles définies par le REFI de l'ANRU en vigueur.

** Champs pouvant évoluer à l'exécution financière dans le respect des objectifs définis contractuellement.

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel *	Année de lancement opérationnel *	Durée en semestre *
S2	2024	8
Date de prise en compte des dépenses	27/09/2021	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	Commentaires

Calcul du financement prévisionnel ANRU			
Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU *		1 776 578,80 €	
Taux contractuel retenu NPNRU		38,28 %	
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence		Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Collectivité	
Subvention ANRU NPNRU *		680 000,00 €	
Montant valorisation foncière à la valeur de marché	0,00 €		

* Champs pouvant évoluer à l'exécution financière selon les règles définies par le REFI de l'ANRU en vigueur.

** Champs pouvant évoluer à l'exécution financière dans le respect des objectifs définis contractuellement.



FICHE OPERATION

17/12/2024

Contrat : C0682 Convention CC Du Sud Avesnois
Opération : C0682-31-0028 FOURMIES ECO QUARTIER CONSTRUCTION DE 36 LLS (22 PLAÎ - 14 PLUS)

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0682-31-0028	N° IDTOP (AGORA)	
Maître d'ouvrage (MO)	44552039800030 PROMOCIL HLM	Intitulé de l'opération	FOURMIES ECO QUARTIER CONSTRUCTION DE 36 LLS (22 PLAI - 14 PLUS)
Nature de l'opération	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	Mode et source de financement	NPNRU Régionale

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)
Opération de 36 LLS en Reconstitution de l'Offre NPNRU qui sera réalisée hors QPV sur les îlots 2 et 3 du nouvel EcoQuartier. L'opération comprendra 36 logements collectifs. Elle respectera les orientations du Référentiel REV 3, notamment en matière de gestion de l'énergie, d'accessibilité et de mobilité, de prévention des risques et nuisances, de consommation responsable, de respect de la nature et de la biodiversité, de vivre ensemble et cadre de vie. Elle est complétée sur le lot 2 par une petite opération de 10 logements collectifs en Droit Commun. évolution de l'opération, qui est passée d'un mix individuels /collectifs à une intégralité de bâtiments collectifs en R+4 sur les lots 2 et 3.

Localisation de l'opération		
QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP059044 - Fourmies	59610 - FOURMIES	SITE ECO QUARTIER - FRICHES DES VERRERIES
Zonage ANRU **	5	

Caractéristiques de l'opération			
Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	Nombre prévisionnel de logements concernés *	36
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS *	14	Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAÎ *	22

* Champs pouvant évoluer à l'exécution financière selon les règles définies par le REFI de l'ANRU en vigueur.

** Champs pouvant évoluer à l'exécution financière dans le respect des objectifs définis contractuellement.

Calendrier opérationnel prévisionnel

Semestre de lancement opérationnel *	Année de lancement opérationnel *	Durée en semestre *
S2	2024	10
Date de prise en compte des dépenses	27/09/2021	

Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

Calcul du financement prévisionnel ANRU

Rappel zonage ANRU **			5
Subvention ANRU NPNRU *			138 600,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence		Dont montant majoration complémentaire par logement PLAI	0,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU *			267 600,00 €
Dont Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	93 800,00 €	Dont Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	173 800,00 €

* Champs pouvant évoluer à l'exécution financière selon les règles définies par le REFI de l'ANRU en vigueur.

** Champs pouvant évoluer à l'exécution financière dans le respect des objectifs définis contractuellement.

FICHE OPERATION

19/11/2024

Contrat : C0682 Convention CC Du Sud Avesnois
Opération : C0682-31-0033 Fourmies - 10 logements en acquis-améliorés

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0682-31-0033	N° IDTOP (AGORA)	
Maître d'ouvrage (MO)	21590249500013 COMMUNE DE FOURMIES	Intitulé de l'opération	Fourmies - 10 logements en acquis-améliorés
Nature de l'opération	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	Mode et source de financement	NPNRU Régionale

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)
La « Sans-Pareille » est un ensemble de 28 maisons ouvrières mitoyennes construites en bande R+1+combles (+ cave) de la fin du XIX^{ème} siècle. Certaines de ces maisons ont été fusionnées avec ou (ou deux) logement(s) voisin(s) pour présenter un habitat plus vaste dont la surface répond mieux aux dernières attentes. A chaque maison est adossé un jardin. Une grande partie de ces logements est dégradée voire très dégradée. Une étude a été réalisée en mai 2022 par Citemetrie, BE en charge de l'animation et du suivi de l'OPAH-RU. 10 logements de la " Sans Pareille " seront financés en acquis-améliorés par l'ANRU.

Localisation de l'opération		
QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP059044 - Fourmies	59610 - FOURMIES	quartier de Trieux
Zonage ANRU **	5	

Caractéristiques de l'opération			
Nature de l'opération de reconstitution	Acquisition amélioration	Nombre prévisionnel de logements concernés *	10
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS *	4	Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI *	6

* Champs pouvant évoluer à l'exécution financière selon les règles définies par le REFI de l'ANRU en vigueur.

** Champs pouvant évoluer à l'exécution financière dans le respect des objectifs définis contractuellement.

Calendrier opérationnel prévisionnel

Semestre de lancement opérationnel *	Année de lancement opérationnel *	Durée en semestre *
S2	2024	10
Date de prise en compte des dépenses	27/09/2021	

Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires
Acquisition amélioration - Majoration du montant forfaitaire de l'aide principale	Doublement des forfaits RO / CEN du 27 09 2021

Calcul du financement prévisionnel ANRU

Rappel zonage ANRU **			5
Subvention ANRU NPNRU *			75 600,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence		Dont montant majoration complémentaire par logement PLAI	0,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU *			148 400,00 €
Dont Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	53 600,00 €	Dont Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	94 800,00 €

* Champs pouvant évoluer à l'exécution financière selon les règles définies par le REFI de l'ANRU en vigueur.

** Champs pouvant évoluer à l'exécution financière dans le respect des objectifs définis contractuellement.

FICHE OPERATION

19/11/2024

Contrat : C0682 Convention CC Du Sud Avesnois
Opération : C0682-36-0026 Fourmies - 12 maisons individuelles en accession

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0682-36-0026	N° IDTOP (AGORA)	
Maître d'ouvrage (MO)	21590249500013 COMMUNE DE FOURMIES	Intitulé de l'opération	Fourmies - 12 maisons individuelles en accession
Nature de l'opération	36 - Diversification résidentielle	Mode et source de financement	NPNRU Régionale

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)
Deux ensembles de logements individuels neufs prennent place dans le projet : - En entrée de quartier, 6 logements neufs ouvrent la perspective depuis l'entrée Est de la rue Jeanne III, et forment le cadre bâti de l'espace public formant parvis de l'équipement ; - En cœur d'îlot au Sud de la barre Jeanne III, 6 logements individuels s'inscrivent dans la trame existante et contribuent à densifier le secteur. S'agissant de l'opération en entrée de quartier, les objectifs recherchés sont : - Dessiner la façade Nord et Sud du parvis de l'équipement ; - Composer avec le bâti existant alentour : garder une cohérence dans les matériaux, les volumes et les gabarits, les maisons jumelées, les effets de décalage de bâtiment par rapport au relief ; - Apporter un soin particulier aux pignons donnant sur l'espace public. S'agissant de l'opération en cœur d'îlot, les objectifs recherchés sont : - Occuper le cœur d'îlot en s'inscrivant dans la trame perpendiculaire à la pente, et dans le tissu d'habitation individuelle existant ; - Privilégier une organisation en bande et dans la pente, avec parking privatif accessible en bas d'opération, depuis la rue de Fridley ; - Accéder à pied aux logements par un cheminement débouchant sur la barre Jeanne III ; - Favoriser une orientation Ouest pour les façades captantes et les jardins.

Localisation de l'opération		
QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP059044 - Fourmies	59610 - FOURMIES	Quartier de l'Espérance

Caractéristiques de l'opération	
Nombre prévisionnel de logements concernés *	12

* Champs pouvant évoluer à l'exécution financière selon les règles définies par le REFI de l'ANRU en vigueur.

** Champs pouvant évoluer à l'exécution financière dans le respect des objectifs définis contractuellement.

Calendrier opérationnel prévisionnel		
Semestre de lancement opérationnel *	Année de lancement opérationnel *	Durée en semestre *
S2	2024	6
Date de prise en compte des dépenses	27/09/2021	

Validations et modulations spécifiques	
Nature de la décision spécifique	Commentaires

Calcul du financement prévisionnel ANRU			
Montant de la prime retenue par logement		10 000,00 €	
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence		Dont montant majoration du montant forfaitaire par logement	0,00 €
Subvention ANRU NPNRU *		120 000,00 €	

* Champs pouvant évoluer à l'exécution financière selon les règles définies par le REFI de l'ANRU en vigueur.

** Champs pouvant évoluer à l'exécution financière dans le respect des objectifs définis contractuellement.

FICHE OPERATION

20/12/2024

Contrat : C0682 Convention CC Du Sud Avesnois
Opération : C0682-38-0027 Fourmies - Ferme urbaine

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0682-38-0027	N° IDTOP (AGORA)	
Maître d'ouvrage (MO)	21590249500013 COMMUNE DE FOURMIES	Intitulé de l'opération	Fourmies - Ferme urbaine
Nature de l'opération	38 - Immobilier à vocation économique	Mode et source de financement	NPNRU Régionale

Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)
Sur l'ensemble patrimonial de la Cour Carrée, la démolition des deux ailes Est et Ouest (26 logements) permet d'ouvrir la cour centrale afin d'accueillir une ferme urbaine, en cœur de ville et dans la continuité des équipements ambitieux prévus sur l'écoquartier. Celui-ci a vocation de contribuer largement à la dynamique environnementale portée par le projet d'écoquartier, et peut contribuer à alimenter la cuisine centrale par exemple. Le rang de logements Nord est maintenu, afin d'ancrer le programme de ferme urbaine sur cet élément patrimonial symbolique de l'histoire du secteur. Il est réhabilité en espaces d'accueil, de vente, de stockage et de bureaux à l'étage. Des serres orientées plein Sud viennent « s'accrocher » au bâtiment existant, permettant un jeu d'architecture intéressant entre l'ancien et le contemporain. Au cœur du carré, les 1000m² de cultures maraîchères peuvent devenir une « vitrine » pour les maraîchers des campagnes périphériques. Sur la frange Sud, un espace bâti polyvalent (hangar et stockage d'engins pour le personnel, mais aussi espace ouvert au public de sensibilisation aux écocgestes et au bien-être alimentaire, grainothèque, outillothèque, ateliers de cuisine avec les habitants ...) et moins bien orienté permet de tenir la limite avec les logements mitoyens, notamment l'ancien café à l'angle Sud Est qui fait face au « Carré potager ». Certains murs de façades des logements démolis peuvent être maintenus et restaurés pour créer une limite de qualité tout en ouvrant des vues vers l'intérieur de la ferme urbaine. Les caves des 6 logements conservés seront utilisées pour cultiver des champignons notamment.

Localisation de l'opération		
QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP059044 - Fourmies	59610 - FOURMIES	Cour Carrée

Caractéristiques de l'opération	
Type d'opération	Cas particulier 2 : Centre d'affaires / pépinière ou équipement comparable relevant de l'économie sociale et solidaire

* Champs pouvant évoluer à l'exécution financière selon les règles définies par le REFI de l'ANRU en vigueur.

** Champs pouvant évoluer à l'exécution financière dans le respect des objectifs définis contractuellement.

Calendrier opérationnel prévisionnel

Semestre de lancement opérationnel *	Année de lancement opérationnel *	Durée en semestre *
S2	2024	8
Date de prise en compte des dépenses	27/09/2022	

Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

Calcul du financement prévisionnel ANRU

Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU *	2 086 392,21 €
Taux contractuel retenu NPNRU	19,17 %
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Collectivité
Subvention ANRU NPNRU *	400 000,01 €

* Champs pouvant évoluer à l'exécution financière selon les règles définies par le REFI de l'ANRU en vigueur.

** Champs pouvant évoluer à l'exécution financière dans le respect des objectifs définis contractuellement.

Fiche opération détaillée - NPNRU

C0682-14-0012 - Fourmies - Direction de projet

Référence Agora :
Contractualisation suspendue PP le 06/01/2025

Opération contractualisée : Oui depuis le 01/07/2022

Opération engagée : Oui depuis le 10/10/2022

Dernière version validée : Oui depuis le 10/10/2022

Version RGA : RGA du 28 novembre 2023

Version REFI : REFI du 16 octobre 2023

Identification de l'opération

Contrat :	C0682 - Convention CC Du Sud Avesnois		
Nature / modèle :	14 - Etudes et conduite de projet		
	14 - Etudes et conduite de projet		
Maitre d’ouvrage (MO) :	21590249500013 - COMMUNE DE FOURMIES		
Mode de financement :	NPNRU	Mode de conventionnement :	OPC
Source de financement :	Régionale	Exécutable financièrement :	Exécutable
Responsable administratif :	HIRAUX Mickaël Maire	Responsable opérationnel :	SAUX Stéphane Directeur de la rénovation urbaine

Localisation de l'opération

QPV de rattachement :	QP059044 - Fourmies	Situation :	Dans QPV sur site
Commune (réalisation ou reconstitution) :	59610 - FOURMIES	Zonage :	03

Adresse :

Fourmies et notamment le quartier NPNRU de l'Espérance

Objectifs contractuels

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Le directeur de la rénovation urbaine a en charge l’animation de la démarche partenariale, le pilotage stratégique et la conduite opérationnelle du projet de rénovation urbaine. En outre, la responsabilité d'un projet présente deux réalités, celle du champ stratégique et celle du champ opérationnel. □

Le directeur de projet intervient :

- pour concrétiser la volonté politique et donner aux décideurs de la visibilité sur l’avancement□ des opérations ;
- pour accorder les décideurs, faire décider, tisser de la cohérence, selon les besoins du terrain ;
- favoriser la co-construction avec les habitants.

À la fois stratégique et opérationnel, le directeur de projet intervient sur les deux plans et il agit pour leur bonne articulation. Il est ambidextre et bien coordonné, ce qui fait sa position originale, sa marge de manœuvre et sa valeur ajoutée spécifique.

Sur avis du CE 27/09/2021, poursuite de l’ingénierie de direction de projet jusqu'en 2028.

Complément de description de l'opération

Opération C0682-14-0012			
Validations et modulations spécifiques ("Affichage des 10 premières lignes saisies dans l'opération")			1 lignes
Nature de la décision spécifique		Commentaires	
Date de prise en compte anticipée des dépenses		Le CEL dématérialisé de février 2020 a validé la date de prise en compte des dépenses au 01/07/2019.	
Calendrier opérationnel			
Date de signature du document contractuel :		01/07/2022	Date de prise en compte des dépenses :
			01/07/2019
Date prévisionnelle de lancement opérationnel et durée :		S2	2019
			16 semestres
Caractéristiques de l'opération			
Nature de l'opération d'ingénierie :		Moyens internes	Nombre de quartier(s) concerné(s) par l'opération
			1
Détail prestations externe ("Affichage des 5 premières lignes saisies dans l'opération")			0 ligne
Type de prestation externe		Nombre de quartier(s) concernés(s)	
Détail prestations internes			
Nombre d'ETP moyen / an :		1,17	
Avancement physico financier			
Dates clés de réalisation de l'opération			
Date du lancement opérationnel :		01/08/2019	Date de fin de l'opération estimée:
			31/12/2028
Etat avancement physique			
Etat avancement :		Travaux et prestations en cours	

Date démarrage actions maîtrise foncière / immobilière :		Date démarrage actions préparatoires aux relogements et/ou de concertation :			
Date de démarrage des travaux ou des prestations :	01/08/2019	Date de dépôt de l'autorisation d'urbanisme :			
Suivi des délais					
Date pivot de calcul des délais :	31/12/2022				
Date limite de demande de DAS :	30/06/2024	Date de la première demande de DAS :	02/08/2022		
		Date de la DAS :	10/10/2022		
Date limite de caducité :		Date de la première demande de paiement :			
Date limite de demande de solde :	30/06/2033	Date de la demande de solde :			
		Date solde de l'opérat. (dernier pmt/recouvremt) :			
Opération C0682-14-0012					
C0682-14-13					
Concours financiers					
Détail dépenses subventionnables					
Prestaions Externes	Coûts HT	Coûts TTC	Coûts retenus		
Etudes, expertises et moyens d'accompganment :	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
Participation et co-construction :	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
Histoire et mémoire :	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
Accompganement des ménages :	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
Moyens d'appui au pilotage opérationnel :	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
TOTAL Prestations externes :	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
Moyens internes					
Moyens internes - Détail des postes			1 ligne		
("Affichage des 16 premières lignes saisies dans l'opération")					
Profil de poste	Date Début	Date Fin mission	Temps d'affectation moyen	Forfait maximum	Forfait retenu
CPRU - Responsable du chef de projet urbain	01/08/2019	31/12/2028	100.000000 %	115 000,00 €	115 000,00 €
Le détail de l'occupation des postes renseigné à l'acompte et au solde ainsi que le tableau détaillé par année sont consultables dans le bloc caractéristique de l'espace opération					
Moyens internes - Montants totaux par type de moyens interne	Coûts HT	Coûts TTC	Coûts retenus		
Conduite du projet de renouvellement urbain :	1 082 916,67 €	1 082 916,67 €	1 082 916,67 €		
Actions et missions d'accompagnement :	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
Coordination interne des organismes HLM :	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
TOTAL Prestations internes :	1 082 916,67 €	1 082 916,67 €	1 082 916,67 €		
TOTAL DEPENSES SUBVENTIONNELLES :	1 082 916,67 €	0,00 €	1 082 916,67 €		
Commentaire					
Détail concours financiers					
Détail prestations externes	Assiette	Taux de base	Total modulations et majorations	Taux subvention	Montant Subvention
Etudes, expertises et moyens d'accompganment :	0,00 €			0.000000 %	0,00 €
Participation et co-construction :	0,00 €			0.000000 %	0,00 €
Histoire et mémoire :	0,00 €			0.000000 %	0,00 €

Accompganement des ménages :	0,00 €			0.000000 %	0,00 €
Moyens d'appui au pilotage opérationnel :	0,00 €			0.000000 %	0,00 €
SUBVENTION ANRU - Prestations Externes	0,00 €				
Détail prestations internes	Assiette	Taux de base	Total modulations et majorations	Taux subvention	Montant Subvention
Conduite du projet de renouvellement urbain :	1 082 916,67 €	50.000000 %	0.000000 %	50.000000 %	541 458,34 €
Actions et missions d'accompagnement :	0,00 €	0.000000 %		0.000000 %	0,00 €
Coordination interne des organismes HLM :	0,00 €	0.000000 %		0.000000 %	0,00 €
SUBVENTION ANRU - Prestations Internes	1 082 916,67 €			50.000000 %	541 458,33 €
Modulations et majorations			Taux	Montant	
Taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Collectivité :			0.000000 %	0,00 €	
Taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence :			0.000000 %	0,00 €	
TOTAL SUBVENTION		1 082 916,67 €	50.000000 %	541 458,34 €	
Paielements réalisés					
Paielements réalisés		Assiette totale justifiée	% subvention versé	Montant subvention versée	Date paiement effectif
Acompte Automatique 1			20,00%	97 750,00 €	11/10/2022
Total			20,00%	97 750,00 €	
CREA					
Date limite de soumission du CREA:		12 Juillet	%avancement financier justifié au CREA:		0,00%
Paielements prévisionnels					
Statut échéancier :		en cours	Date d'entrée en vigueur :		10/10/2022
Paielements prévisionnels		Echéancier prévisionnel	% subvention	Montant échéancier théorique	Montant versement prévisionnel
Acompte automatique 1		10/10/2022	20,00 %	97 750,00 €	97 750,00 €
Acompte automatique 2		4ème Trimestre 2023	10,00 %	48 875,00 €	48 875,00 €
Acompte automatique 3		4ème Trimestre 2024	10,00 %	48 875,00 €	48 875,00 €
Acompte automatique 4		4ème Trimestre 2025	10,00 %	48 875,00 €	48 875,00 €
Acompte automatique 5		4ème Trimestre 2026	10,00 %	48 875,00 €	48 875,00 €
Total			60.00 %	293 250,00 €	293 250,00 €
Commentaires de la fiche détaillée (Hors IODA)					

Légende	
valeur sur un fond orange : la donnée saisie a évolué par rapport à la dernière valeur validée du processus de contractualisation	
valeur sur un fond jaune : la donnée saisie a évolué par rapport à la dernière valeur validée du processus engagement	
valeur sur un fond rouge clair : la donnée saisie a évolué par rapport à la dernière valeur validée du processus contractualisation et à la dernière valeur validée du processus engagement	

Fiche opération détaillée - NPNRU

C0682-14-0012 - Fourmies - Direction de projet

Référence Agora :

Contractualisation signée le 01/07/2022

Opération contractualisée : Oui depuis le 01/07/2022

Opération engagée : Oui depuis le 10/10/2022

Dernière version validée : Oui depuis le 10/10/2022

Version RGA : RGA du 28 novembre 2023

Version REFI : REFI du 16 octobre 2023

Identification de l'opération

Contrat :	C0682 - Convention CC Du Sud Avesnois		
Nature / modèle :	14 - Etudes et conduite de projet		
	14 - Etudes et conduite de projet		
Maitre d'ouvrage (MO) :	21590249500013 - COMMUNE DE FOURMIES		
Mode de financement :	NPNRU	Mode de conventionnement :	OPC
Source de financement :	Régionale	Exécutable financièrement :	Exécutable
Responsable administratif :	HIRAUX Mickaël Maire	Responsable opérationnel :	SAUX Stéphane Directeur de la rénovation urbaine

Localisation de l'opération

QPV de rattachement :	QP059044 - Fourmies	Situation :	Dans QPV sur site
Commune (réalisation ou reconstitution) :	59610 - FOURMIES	Zonage :	03

Adresse :

Fourmies et notamment le quartier NPNRU de l'Espérance

Objectifs contractuels

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Le directeur de la rénovation urbaine a en charge l'animation de la démarche partenariale, le pilotage stratégique et la conduite opérationnelle du projet de rénovation urbaine. En outre, la responsabilité d'un projet présente deux réalités, celle du champ stratégique et celle du champ opérationnel.

Complément de description de l'opération

Le directeur de projet intervient :

- pour concrétiser la volonté politique et donner aux décideurs de la visibilité sur l'avancement des opérations ;
- pour accorder les décideurs, faire décider, tisser de la cohérence, selon les besoins du terrain ;
- favoriser la coconstruction avec les habitants.

À la fois stratégique et opérationnel, le directeur de projet intervient sur les deux plans et il agit pour leur bonne articulation. Il est ambidextre et bien coordonné, ce qui fait sa position originale, sa marge de manoeuvre et sa valeur ajoutée spécifique.

Opération C0682-14-0012			
Validations et modulations spécifiques ("Affichage des 10 premières lignes saisies dans l'opération")			1 lignes
Nature de la décision spécifique		Commentaires	
Date de prise en compte anticipée des dépenses		Le CEL dématérialisé de février 2020 a validé la date de prise en compte des dépenses au 01/07/2019.	
Calendrier opérationnel			
Date de signature du document contractuel :		01/07/2022	Date de prise en compte des dépenses :
			01/07/2019
Date prévisionnelle de lancement opérationnel et durée :		S2	2019
			17 semestres
Caractéristiques de l'opération			
Nature de l'opération d'ingénierie :		Moyens internes	Nombre de quartier(s) concerné(s) par l'opération
			1
Détail prestations externe ("Affichage des 5 premières lignes saisies dans l'opération")			0 ligne
Type de prestation externe		Nombre de quartier(s) concernés(s)	
Détail prestations internes			
Nombre d’ETP moyen / an :		1,00	
Avancement physico financier			
Dates clés de réalisation de l'opération			
Date du lancement opérationnel :		Date de fin de l'opération estimée:	
Etat avancement physique			
Etat avancement :			

Date démarrage actions maîtrise foncière / immobilière :		Date démarrage actions préparatoires aux relogements et/ou de concertation :			
Date de démarrage des travaux ou des prestations :		Date de dépôt de l'autorisation d'urbanisme :			
Suivi des délais					
Date pivot de calcul des délais :	31/12/2022				
Date limite de demande de DAS :	30/06/2024	Date de la première demande de DAS :			
		Date de la DAS :			
Date limite de caducité :		Date de la première demande de paiement :			
Date limite de demande de solde :	30/06/2033	Date de la demande de solde :			
		Date solde de l'opérat. (dernier pmt/recouvremt) :			
Opération C0682-14-0012					
édit 14.13					
Concours financiers					
Détail dépenses subventionnables					
Prestaions Externes	Coûts HT	Coûts TTC	Coûts retenus		
Etudes, expertises et moyens d'accompganment :	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
Participation et co-construction :	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
Histoire et mémoire :	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
Accompganement des ménages :	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
Moyens d'appui au pilotage opérationnel :	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
TOTAL Prestations externes :					
Moyens internes					
Moyens internes - Détail des postes ("Affichage des 16 premières lignes saisies dans l'opération")			1 ligne		
Profil de poste	Date Début	Date Fin mission	Temps d'affectation moyen	forfait maximum	Forfait retenu
CPRU - Responsable ou chef de projet urbain	01/07/2019	31/12/2027		115 000,00 €	115 000,00 €
Le détail de l'occupation des postes renseigné à l'acompte et au solde ainsi que le tableau détaillé par année sont consultables dans le bloc caractéristique de l'espace opération					
Moyens internes - Montants totaux par type de moyens interne	Coûts HT	Coûts TTC	Coûts retenus		
Conduite du projet de renouvellement urbain :	977 500,00 €	977 500,00 €	977 500,00 €		
Actions et missions d'accompagnement :	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
Coordination interne des organismes HLM :	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
TOTAL Prestations internes :	977 500,00 €	977 500,00 €	977 500,00 €		
TOTAL DEPENSES SUBVENTIONNELLES :	977 500,00 €		977 500,00 €		
Commentaire					
Détail concours financiers					
Détail prestations externes	Assiette	Taux de base	Total modulations et majorations	Taux subvention	Montant Subvention
Etudes, expertises et moyens d'accompganment :	0,00 €			0.000000 %	0,00 €
Participation et co-construction :	0,00 €			0.000000 %	0,00 €
Histoire et mémoire :	0,00 €			0.000000 %	0,00 €
Accompganement des ménages :	0,00 €			0.000000 %	0,00 €

Moyens d'appui au pilotage opérationnel :	0,00 €			0.000000 %	0,00 €
SUBVENTION ANRU - Prestations Externes				0.000000 %	
Détail prestations internes	Assiette	Taux de base	Total modulations et majorations	Taux subvention	Montant Subvention
Conduite du projet de renouvellement urbain :	977 500,00 €	50.000000 %	0.000000 %	50.000000 %	0,00 €
Actions et missions d'accompagnement :	0,00 €			0.000000 %	0,00 €
Coordination interne des organismes HLM :	0,00 €			0.000000 %	0,00 €
SUBVENTION ANRU - Prestations Internes	977 500,00 €			50.000000 %	488 750,00 €
Modulations et majorations			Taux	Montant	
Taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Collectivité :			0.000000 %	0,00 €	
Taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence :			0.000000 %	0,00 €	
TOTAL SUBVENTION		977 500,00 €	50.000000 %	488 750,00 €	
Commentaires de la fiche détaillée (Hors IODA)					

Fiche opération détaillée - NPNRU

C0682-14-0012 - Fourmies - Direction de projet

Référence Agora :

Engagement signé le 10/10/2022

Opération contractualisée : Oui depuis le 01/07/2022

Opération engagée : Oui depuis le 10/10/2022

Dernière version validée : Oui depuis le 10/10/2022

Version RGA : RGA du 28 novembre 2023

Version REFI : REFI du 16 octobre 2023

Identification de l'opération

Contrat :	C0682 - Convention CC Du Sud Avesnois		
Nature / modèle :	14 - Etudes et conduite de projet		
	14 - Etudes et conduite de projet		
Maitre d'ouvrage (MO) :	21590249500013 - COMMUNE DE FOURMIES		
Mode de financement :	NPNRU	Mode de conventionnement :	OPC
Source de financement :	Régionale	Exécutable financièrement :	Exécutable
Responsable administratif :	HIRAUX Mickaël Maire	Responsable opérationnel :	SAUX Stéphane Directeur de la rénovation urbaine

Localisation de l'opération

QPV de rattachement :	QP059044 - Fourmies	Situation :	Dans QPV sur site
Commune (réalisation ou reconstitution) :	59610 - FOURMIES	Zonage :	03

Adresse :

Fourmies et notamment le quartier NPNRU de l'Espérance

Objectifs contractuels

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Le directeur de la rénovation urbaine a en charge l'animation de la démarche partenariale, le pilotage stratégique et la conduite opérationnelle du projet de rénovation urbaine. En outre, la responsabilité d'un projet présente deux réalités, celle du champ stratégique et celle du champ opérationnel.

Complément de description de l'opération

Le directeur de projet intervient :

- pour concrétiser la volonté politique et donner aux décideurs de la visibilité sur l'avancement des opérations ;
- pour accorder les décideurs, faire décider, tisser de la cohérence, selon les besoins du terrain ;
- favoriser la coconstruction avec les habitants.

À la fois stratégique et opérationnel, le directeur de projet intervient sur les deux plans et il agit pour leur bonne articulation. Il est ambidextre et bien coordonné, ce qui fait sa position originale, sa marge de manoeuvre et sa valeur ajoutée spécifique.

Opération C0682-14-0012			
Validations et modulations spécifiques ("Affichage des 10 premières lignes saisies dans l'opération")			1 lignes
Nature de la décision spécifique		Commentaires	
Date de prise en compte anticipée des dépenses		Le CEL dématérialisé de février 2020 a validé la date de prise en compte des dépenses au 01/07/2019.	
Calendrier opérationnel			
Date de signature du document contractuel :		01/07/2022	Date de prise en compte des dépenses : 01/07/2019
Date prévisionnelle de lancement opérationnel et durée :		S2	2019 17 semestres
Caractéristiques de l'opération			
Nature de l'opération d'ingénierie :		Moyens internes	Nombre de quartier(s) concerné(s) par l'opération 1
Détail prestations externe ("Affichage des 5 premières lignes saisies dans l'opération")			0 ligne
Type de prestation externe		Nombre de quartier(s) concernés(s)	
Détail prestations internes			
Nombre d’ETP moyen / an :		1,00	
Avancement physico financier			
Dates clés de réalisation de l'opération			
Date du lancement opérationnel :		01/08/2019	Date de fin de l'opération estimée: 31/12/2027
Etat avancement physique			
Etat avancement :		Travaux et prestations en cours	

Date démarrage actions maîtrise foncière / immobilière :		Date démarrage actions préparatoires aux relogements et/ou de concertation :			
Date de démarrage des travaux ou des prestations :	01/08/2019	Date de dépôt de l'autorisation d'urbanisme :			
Suivi des délais					
Date pivot de calcul des délais :	31/12/2022				
Date limite de demande de DAS :	30/06/2024	Date de la première demande de DAS :	02/08/2022		
		Date de la DAS :	10/10/2022		
Date limite de caducité :		Date de la première demande de paiement :			
Date limite de demande de solde :	30/06/2033	Date de la demande de solde :			
		Date solde de l'opérat. (dernier pmt/recouvremt) :			
Opération C0682-14-0012					
édit 14.13					
Concours financiers					
Détail dépenses subventionnables					
Prestaions Externes	Coûts HT	Coûts TTC	Coûts retenus		
Etudes, expertises et moyens d'accompganment :	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
Participation et co-construction :	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
Histoire et mémoire :	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
Accompganement des ménages :	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
Moyens d'appui au pilotage opérationnel :	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
TOTAL Prestations externes :					
Moyens internes					
Moyens internes - Détail des postes ("Affichage des 16 premières lignes saisies dans l'opération")			1 ligne		
Profil de poste	Date Début	Date Fin mission	Temps d'affectation moyen	forfait maximum	Forfait retenu
CPRU - Responsable ou chef de projet urbain	01/08/2019	31/01/2028		115 000,00 €	115 000,00 €
Le détail de l'occupation des postes renseigné à l'acompte et au solde ainsi que le tableau détaillé par année sont consultables dans le bloc caractéristique de l'espace opération					
Moyens internes - Montants totaux par type de moyens interne	Coûts HT	Coûts TTC	Coûts retenus		
Conduite du projet de renouvellement urbain :	977 500,00 €	977 500,00 €	977 500,00 €		
Actions et missions d'accompagnement :	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
Coordination interne des organismes HLM :	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
TOTAL Prestations internes :	977 500,00 €	977 500,00 €	977 500,00 €		
TOTAL DEPENSES SUBVENTIONNELLES :	977 500,00 €		977 500,00 €		
Commentaire					
Détail concours financiers					
Détail prestations externes	Assiette	Taux de base	Total modulations et majorations	Taux subvention	Montant Subvention
Etudes, expertises et moyens d'accompganment :	0,00 €			0.000000 %	0,00 €
Participation et co-construction :	0,00 €			0.000000 %	0,00 €
Histoire et mémoire :	0,00 €			0.000000 %	0,00 €
Accompganement des ménages :	0,00 €			0.000000 %	0,00 €

Moyens d'appui au pilotage opérationnel :	0,00 €			0.000000 %	0,00 €
SUBVENTION ANRU - Prestations Externes				0.000000 %	
Détail prestations internes	Assiette	Taux de base	Total modulations et majorations	Taux subvention	Montant Subvention
Conduite du projet de renouvellement urbain :	977 500,00 €	50.000000 %	0.000000 %	50.000000 %	0,00 €
Actions et missions d'accompagnement :	0,00 €			0.000000 %	0,00 €
Coordination interne des organismes HLM :	0,00 €			0.000000 %	0,00 €
SUBVENTION ANRU - Prestations Internes	977 500,00 €			50.000000 %	488 750,00 €
Modulations et majorations			Taux	Montant	
Taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Collectivité :			0.000000 %	0,00 €	
Taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence :			0.000000 %	0,00 €	
TOTAL SUBVENTION		977 500,00 €	50.000000 %	488 750,00 €	
Commentaires de la fiche détaillée (Hors IODA)					

Fiche opération détaillée - NPNRU

C0682-15-0031 - Fourmies - Relogement 32 ménages avec minoration de loyer Cour Carrée Michel Dubois

Référence Agora :

Contractualisation initiée le 16/12/2024

Opération contractualisée : Non

Opération engagée : Non

Dernière version validée : Non

Version RGA : RGA du 28 novembre 2023

Version REFI : REFI du 16 octobre 2023

Identification de l'opération			
Contrat :		C0682 - Convention CC Du Sud Avesnois	
Nature / modèle :		15 - Relogement des ménages avec minoration de loyer	
		15 - Relogement des ménages avec minoration de loyer	
Maitre d'ouvrage (MO) :		44552039800030 - PROMOCIL HLM	
Mode de financement :		NPNRU	Mode de conventionnement : OPC
Source de financement :		Régionale	Exécutable financièrement : Exécutable
Responsable administratif :		ALBIOL Eve Directrice Administrative et Financière	Responsable opérationnel : LEBLANC Stephane Directeur Politique de la Ville
Localisation de l'opération			
QPV de rattachement :		QP059044 - Fourmies	Situation : Dans QPV sur site
Commune (réalisation ou reconstitution) :		59610 - FOURMIES	Zonage : 03
Adresse :			
Périmètre de la CCSA			
Objectifs contractuels			
Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :			
La démolition des 79 logements de l'ensemble Cour carrée &Michel Dubois entraine 49 relogements (1 relogement en moins que dans le PSR suite à 1 départ). Le RIME met en évidence l'extrême précarité des situations des ménages (91% ont des ressources inférieures au PLAI). La structure familiale du peuplement actuel explique les besoins de relogement dans des petites typologies (57% personnes isolées, 9% couples sans enfants).			
Complément de description de l'opération			

Opération C0682-15-0031					
Validations et modulations spécifiques ("Affichage des 10 premières lignes saisies dans l'opération")					0 ligne
Nature de la décision spécifique			Commentaires		
Calendrier opérationnel					
Date de signature du document contractuel :			Date de prise en compte des dépenses :		27/09/2021
Date prévisionnelle de lancement opérationnel et durée :			S1	2024	6 semestres
CENT 15.5					
Caractéristiques de l'opération					
Relogements éligibles	T1	T2	T3	T4	T5 et plus
Nombre de ménages	1	15	10	2	4
Nombre de ménages relogés		32			
Opération portant des baux signés à compter du 01/10/2023 pour des relogements, réalisés par le bailleur en tant qu'organisme tiers, de ménages issus de territoires reconnus en tension et/ou d'ORCOD-IN					N
Dont relogements éligibles au forfait majoré	T1	T2	T3	T4	T5 et plus
Nombre de ménages - majoration de 15%	0	0	0	0	0
Nombre de ménages - majoration de 30%	0	0	0	0	0
Nombre de relogements éligibles au forfait majoré		0			
Avancement physico financier					
Dates clés de réalisation de l'opération					
Date du lancement opérationnel :			Date de fin de l'opération estimée:		
Etat avancement physique					

Etat avancement :					
Date démarrage actions maîtrise foncière / immobilière :			Date démarrage actions préparatoires aux relogements et/ou de concertation :		
Date de démarrage des travaux ou des prestations :			Date de dépôt de l'autorisation d'urbanisme :		
Suivi des délais					
Date pivot de calcul des délais :					
Date limite de demande de DAS :			Date de la première demande de DAS :		
			Date de la DAS :		
Date limite de caducité :			Date de la première demande de paiement :		
Date limite de demande de solde :			Date de la demande de solde :		
			Date solde de l'opérat. (dernier pmt/recouvremt) :		
Opération C0682-15-0031					
-cdt 15.8					
Concours financiers					
Zonage 123 du porteur de projet :		03			
Montant forfaitaire par ménage					
	T1	T2	T3	T4	T5 et plus
Montant forfaitaire de base :	2 000,00 €	2 000,00 €	6 000,00 €	8 000,00 €	8 500,00 €
Majoration de la subvention ANRU NPNRU – Interbailleur :	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Taux Majoration Excellence	0.000000 %				
Majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence :	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
MONTANT FORFAITAIRE RETENU PAR LOGEMENT :	2 000,00 €	2 000,00 €	6 000,00 €	8 000,00 €	8 500,00 €
Subvention ANRU NPNRU					
	T1	T2	T3	T4	T5 et plus
Nombre de ménages relogés :	1	15	10	2	4
Subvention ANRU NPNRU :	2 000,00 €	30 000,00 €	60 000,00 €	16 000,00 €	34 000,00 €
Total Nombre de ménages relogés :		32			
Total Subvention ANRU NPNRU :		142 000,00 €			
Commentaire					
Paiements réalisés					
Paiements réalisés	Assiette totale justifiée	% subvention versé	Montant subvention versée	Date paiement effectif	
Date limite de soumission du CREA:		30 Septembre	% avancement financier justifié au CREA:		
Commentaires de la fiche détaillée (Hors IODA)					

valeur sur un fond jaune : *la donnée saisie a évolué par rapport à la dernière valeur validée du processus engagement*

valeur sur un fond rouge clair : *la donnée saisie a évolué par rapport à la dernière valeur validée du processus contractualisation et à la dernière valeur validée du processus engagement*

Fiche opération détaillée - NPNRU

Opération contractualisée :

Opération engagée :

Dernière version validée :

Version RGA :

Version REFI :

Identification de l'opération			
Contrat :			
Nature / modèle :			
Maitre d'ouvrage (MO) :			
Mode de financement :		Mode de conventionnement :	
Source de financement :		Exécutable financièrement :	
Responsable administratif :		Responsable opérationnel :	
Localisation de l'opération			
QPV de rattachement :		Situation :	
Commune (réalisation ou reconstitution) :		Zonage :	
Adresse :			
Objectifs contractuels			
Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :			
Complément de description de l'opération			

Validations et modulations spécifiques ("Affichage des 10 premières lignes saisies dans l'opération")					
Nature de la décision spécifique			Commentaires		
Calendrier opérationnel					
Date de signature du document contractuel :			Date de prise en compte des dépenses :		
Date prévisionnelle de lancement opérationnel et durée :					
Caractéristiques de l'opération					
Relogements éligibles	T1	T2	T3	T4	T5 et plus
Nombre de ménages					
Nombre de ménages relogés					
Opération portant des baux signés à compter du 01/10/2023 pour des relogements, réalisés par le bailleur en tant qu'organisme tiers, de ménages issus de territoires reconnus en tension et/ou d'ORCOD-IN					
Dont relogements éligibles au forfait majoré	T1	T2	T3	T4	T5 et plus
Nombre de ménages - majoration de 15%					
Nombre de ménages - majoration de 30%					
Nombre de relogements éligibles au forfait majoré					
Avancement physico financier					
Dates clés de réalisation de l'opération					
Date du lancement opérationnel :			Date de fin de l'opération estimée:		
Etat avancement physique					

Etat avancement :					
Date démarrage actions maîtrise foncière / immobilière :		Date démarrage actions préparatoires aux relogements et/ou de concertation :			
Date de démarrage des travaux ou des prestations :		Date de dépôt de l'autorisation d'urbanisme :			
Suivi des délais					
Date pivot de calcul des délais :					
Date limite de demande de DAS :		Date de la première demande de DAS :			
		Date de la DAS :			
Date limite de caducité :		Date de la première demande de paiement :			
Date limite de demande de solde :		Date de la demande de solde :			
		Date solde de l'opérat. (dernier pmt/recouvremt) :			
Concours financiers					
Zonage 123 du porteur de projet :					
Montant forfaitaire par ménage					
	T1	T2	T3	T4	T5 et plus
Montant forfaitaire de base :					
Majoration de la subvention ANRU NPNRU – Interbailleur :					
Taux Majoration Excellence					
Majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence :					
MONTANT FORFAITAIRE RETENU PAR LOGEMENT :					
Subvention ANRU NPNRU					
	T1	T2	T3	T4	T5 et plus
Nombre de ménages relogés :					
Subvention ANRU NPNRU :					
Total Nombre de ménages relogés :					
Total Subvention ANRU NPNRU :					
Commentaire					
Commentaires de la fiche détaillée (Hors IODA)					

Fiche opération détaillée - NPNRU

Opération contractualisée :

Opération engagée :

Dernière version validée :

Version RGA :

Version REFI :

Identification de l'opération			
Contrat :			
Nature / modèle :			
Maitre d'ouvrage (MO) :			
Mode de financement :		Mode de conventionnement :	
Source de financement :		Exécutable financièrement :	
Responsable administratif :		Responsable opérationnel :	
Localisation de l'opération			
QPV de rattachement :		Situation :	
Commune (réalisation ou reconstitution) :		Zonage :	
Adresse :			
Objectifs contractuels			
Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :			
Complément de description de l'opération			

Validations et modulations spécifiques ("Affichage des 10 premières lignes saisies dans l'opération")					
Nature de la décision spécifique			Commentaires		
Calendrier opérationnel					
Date de signature du document contractuel :			Date de prise en compte des dépenses :		
Date prévisionnelle de lancement opérationnel et durée :					
Caractéristiques de l'opération					
Relogements éligibles	T1	T2	T3	T4	T5 et plus
Nombre de ménages					
Nombre de ménages relogés					
Opération portant des baux signés à compter du 01/10/2023 pour des relogements, réalisés par le bailleur en tant qu'organisme tiers, de ménages issus de territoires reconnus en tension et/ou d'ORCOD-IN					
Dont relogements éligibles au forfait majoré	T1	T2	T3	T4	T5 et plus
Nombre de ménages - majoration de 15%					
Nombre de ménages - majoration de 30%					
Nombre de relogements éligibles au forfait majoré					
Avancement physico financier					
Dates clés de réalisation de l'opération					
Date du lancement opérationnel :			Date de fin de l'opération estimée:		
Etat avancement physique					

Fiche opération détaillée - NPNRU
C0682-21-0029 - FOURMIES - DEMOLITION MICHEL DUBOIS (47 LLS)

Référence Agora :
Contractualisation initiée le 16/12/2024

Opération contractualisée : Non

Opération engagée : Non

Dernière version validée : Non

Version RGA : RGA du 28 novembre 2023

Version REFI : REFI du 16 octobre 2023

Identification de l'opération			
Contrat :	C0682 - Convention CC Du Sud Avesnois		
Nature / modèle :	21 - Démolition de logements locatifs sociaux		
	21 - Démolition de logements locatifs sociaux		
Maitre d'ouvrage (MO) :	44552039800030 - PROMOCIL HLM		
Mode de financement :	NPNRU	Mode de conventionnement :	OPC
Source de financement :	Régionale	Exécutable financièrement :	Exécutable
Responsable administratif :	ALBIOL EVE DIRECTRICE FINANCIERE ET COMPTABLE	Responsable opérationnel :	SENECHAL Jean-Luc DIRECTEUR DEVELOPPEMENT
Localisation de l'opération			
QPV de rattachement :	QP059044 - Fourmies	Situation :	Dans QPV sur site
Commune (réalisation ou reconstitution) :	59610 - FOURMIES	Zonage :	03
Adresse :			
RUE MICHEL DUBOIS 59-FOURMIES			
Objectifs contractuels			
Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :			
Démolition de 47 LLS. Les logements de la rue Michel Dubois, malgré des travaux d'amélioration du confort et des équipements réalisés au fil du temps, ne sont plus conformes aux modes d'habiter actuels. L'Avesnoise a procédé à une étude poussée avec l'assistance d'un cabinet d'architecture (JM SIMON), permettant d'évaluer l'hypothèse d'une réhabilitation totale. Si l'intérêt architectural (toutefois altéré par des modifications postérieures à la construction) et la qualité de construction des anciens bâtiments n'est pas totalement remise en cause (l'architecte a tout de même détecté des fissurations), l'étude révèle qu'une réhabilitation n'est économiquement pas viable. Le projet de démolitions a été présenté à Monsieur l'Architecte Conseil de l'Etat le 19/12/2019 en même temps qu'un projet de constructions neuves sur le même site. Ce projet de reconstructions sur le même site a été profondément modifié, 17 PLS (lot 1) prendront place sur le foncier libéré par la barre Sud des logements Michel Dubois (bâtiment B, parcelles 62 à 71 et 233 à 241) et les constructions de 36 LLS NPNRU + 10 LLS droit commun (lots 2 et 3) seront réalisées dans l'Eco-Quartier hors QPV et hors du foncier libéré par Michel Dubois. Le projet urbain travaillé avec le cabinet d'urbanisme Ad'auc, prévoit des espaces verts publics et des potagers sur le foncier libéré par la démolition de la barre nord de Michel Dubois (bâtiment A, parcelles 98 à 104 et 222 à 232). Ce "maillage vert" doit faire le lien d'Ouest en Est entre le quartier ancien des verreries et le nouvel éco-quartier, lui-même liaisonné du Sud vers le Nord avec les étangs des moines et le Pôle Gare.			
Complément de description de l'opération			
le CE du 27/09/2021 accorde une majoration du taux de subvention de 20% le ramenant à 100% du déficit. Explications sur la valorisation foncière: L'Avesnoise destine son foncier libéré à la construction de 17 PLS (6 individuels avec 476,85 m2 de SDP et une Valorisation Foncière de 55.791,45 € + 11 collectifs avec 652,60 m2 de SDP et une Valorisation Foncière de 58.734 €). Par ailleurs, les 1375 m2 de surface au sol cédés à l'aménageur en tant que terrains pour y réaliser des espaces verts et potagers font l'objet d'une estimation des domaines.			
Opération C0682-21-0029			
Validations et modulations spécifiques ("Affichage des 10 premières lignes saisies dans l'opération")			1 lignes
Nature de la décision spécifique	Commentaires		
Majoration pour les MO en CGLLS ou visés par l'article 3.1.2.	le CE du 27/09/2021 accorde une majoration du taux de subvention de 20% le ramenant à 100% du déficit.		

Calendrier opérationnel			
Date de signature du document contractuel :		Date de prise en compte des dépenses :	27/09/2021
Date prévisionnelle de lancement opérationnel et durée :	S1	2022	8 semestres

Opération C0682-21-0029					
cdt. 21.6					
Caractéristiques de l'opération					
Nature des logements démolis :		Logements locatifs sociaux			
Détail caractéristiques par bâtiment ("Affichage des 7 premières lignes saisies dans l'opération")				1 ligne	
	Nom du bâtiment	Adresse du bâtiment	SDP totale par bâtiment	Nombre logts à démolir	
BÂTIMENT 1	MICHEL DUBOIS	MICHEL DUBOIS	3450,00 m²	47	
Nombre d'immeubles :		1	Nombre de LLS concernés :		47
Surface de plancher des bâtiments démolis :		3450,00	Nombre de locaux autres que LLS à démolir :		
Coût HT/logements :		42 740,09 €	Présence d'amiante :		Non
Caractéristiques du relogement					
Date retenue pour le nombre de forfaits relogement :		02/03/2022	Nombre de logements et de chambres occupés à la date retenue :		35
Relogement		Prévisionnel		Réalisé	
Départ spontanés :				0	
Autres départs :				0	
Nombre de ménages titulaires de baux :		35			0
Nombre de ménages décohabitants :		3			0
Nombre de ménages hébergés :		0			
NOMBRE TOTAL DE MÉNAGES :		38			0
Suivi relogement en foyer-résidence		Prévisionnel		Réalisé	
Dont nombre de ménages en logement "ordinaire" :		0			0
Dont nombre de ménages dans un autre foyer résidence :		0			0
TOTAL RELOGEMENT FOYER-RESIDENCE :		38			0
Avancement physico financier					
Dates clés de réalisation de l'opération					
Date du lancement opérationnel :			Date de fin de l'opération estimée:		
Etat avancement physique					
Etat avancement :					
Date démarrage actions maîtrise foncière / immobilière :			Date démarrage actions préparatoires aux relogements et/ou de concertation :		
Date de démarrage des travaux ou des prestations :			Date de dépôt de l'autorisation d'urbanisme :		
Suivi des délais					
Date pivot de calcul des délais :					
Date limite de demande de DAS :			Date de la première demande de DAS :		
			Date de la DAS :		
Date limite de caducité :			Date de la première demande de paiement :		
Date limite de demande de solde :			Date de la demande de solde :		
			Date solde de l'opérat. (dernier pmt/recouvremt) :		
Opération C0682-21-0029					
cdt. 21.22					
Concours financiers					
Détail dépenses subventionnables					
	Coûts HT	Coûts TTC	Coûts retenus	Coûts HT / logement	
Etudes préalables :	157 450,00 €	188 940,00 €	157 450,00 €	3 350,00 €	

Acquisition et frais notariés :	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Frais de transferts et indemnités :	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Travaux :	984 120,00 €	1 038 246,60 €	984 120,00 €	20 938,72 €
Honoraires -:	98 412,00 €	98 412,00 €	98 412,00 €	2 093,87 €
Relogement :	171 000,00 €	171 000,00 €	171 000,00 €	3 638,30 €
Indemnité pertes d'exploitation :	326 740,56 €	326 740,56 €	326 740,56 €	6 951,93 €
Taux de vacance : Date autre que 1er jour du mois de la PCDD :	01/03/2022			
Loyer : Date autre que DPCDD :	02/03/2022			
Indemnité valeur nette comptable :	271 061,84 €	271 061,84 €	271 061,84 €	5 767,27 €
VNC : Date autre que DPCDD :				
Autres dépenses validées CE/DG :	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 350,00 €
Total dépenses subventionnables :	2 008 784,40 €	2 094 401,00 €	2 008 784,40 €	42 740,09 €

calcul de l'indemnité de perte d'exploitation par bâtiment ("Affichage des 7 premières lignes saisies dans l'opération")					1 ligne
N° Bâtiment	Nb logements vacants	Taux de vacance moyen	somme loyers quittancés	loyer mensuel moyen	Montant Indemnité PEX
BÂTIMENT 1 - MICHEL DUBOIS	11	23.404255 %	163 370,25 €	13 614,19 €	326 740,56 €

Détail recettes subventionnables					
Détail du calcul de la valorisation forfaitaire : Assiette dédiée aux Logements locatifs sociaux ("Affichage des 2 premières lignes saisies dans l'opération")					2 lignes
Type de bâtiment		Type de surface	Surface	Prix unitaire	Montant retenu
Collectif – Neuf	m² de SDP	m² de SDP	652,60	90,00 €	58 734,00 €
Individuel – Neuf	m² de SDP	m² de SDP	476,85	117,00 €	55 791,45 €

Détail du calcul de la valorisation forfaitaire : Assiette dédiée aux contreparties foncières Action Logement			
	Nombre de m² de SDP	Dont nb de m² de SDP cédés	
Contrepartie foncière Action logement	0,00		

Détail du calcul de la valorisation forfaitaire : Assiette dédiée aux voies publiques et espaces publics ("Affichage des 3 premières lignes saisies dans l'opération")					0 ligne
Type de destination			Nombre de m² de foncier		

Détail du calcul de la valorisation à la valeur de marché ("Affichage des 8 premières lignes saisies dans l'opération")					1 ligne
Type de destination	Type de Surface	Surface	Prix Unitaire	Montant calculé	Cédés/non Cédés
Aménagement d'ensemble	m² de foncier	1375,00	30,00 €	41 250,00 €	Cédé

Total Valorisation foncière :	155 775,45 €				
Autres recettes validées CE/DG :					
TOTAL Autres recettes retenues :	0,00 €				
TOTAL RECETTES RETENUES :	155 775,45 €				

Commentaire

Détail concours financiers				
	Montant des dépenses subventionnelles	Montant des recettes retenues	Assiette subventionnable	
Calcul de l'assiette	2 008 784,40 €	155 775,45 €	1 853 008,95 €	
Calcul des taux	Taux		Montant	
Taux de base ANRU NPNRU :	80.000000 %		1 482 407,16 €	
majoration de la SUBVENTION ANRU NPNRU - Organisme HLM :	20.000000 %		370 601,79 €	
majoration de la SUBVENTION ANRU NPNRU - Excellence :	0.000000 %		0,00 €	
Subvention ANRU NPNRU :	100.000000 %		1 853 008,95 €	
Paielements réalisés				
Paielements réalisés	Assiette totale justifiée	% subvention versé	Montant subvention versée	Date paiement effectif
CREA				
Date limite de soumission du CREA:	30 Septembre	% avancement financier justifié au CREA:		
Commentaires de la fiche détaillée (Hors IODA)				

Légende	
valeur sur un fond orange :	la donnée saisie a évolué par rapport à la dernière valeur validée du processus de contractualisation
valeur sur un fond jaune :	la donnée saisie a évolué par rapport à la dernière valeur validée du processus engagement
valeur sur un fond rouge clair :	la donnée saisie a évolué par rapport à la dernière valeur validée du processus contractualisation et à la dernière valeur validée du processus engagement

Fiche opération détaillée - NPNRU

Opération contractualisée :

Opération engagée :

Dernière version validée :

Version RGA :

Version REFI :

Identification de l'opération			
Contrat :			
Nature / modèle :			
Maitre d'ouvrage (MO) :			
Mode de financement :		Mode de conventionnement :	
Source de financement :		Exécutable financièrement :	
Responsable administratif :		Responsable opérationnel :	
Localisation de l'opération			
QPV de rattachement :		Situation :	
Commune (réalisation ou reconstitution) :		Zonage :	
Adresse :			
Objectifs contractuels			
Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :			
Complément de description de l'opération			
Validations et modulations spécifiques ("Affichage des 10 premières lignes saisies dans l'opération")			
Nature de la décision spécifique		Commentaires	

Calendrier opérationnel			
Date de signature du document contractuel :		Date de prise en compte des dépenses :	
Date prévisionnelle de lancement opérationnel et durée :			

Caractéristiques de l'opération				
Nature des logements démolis :				
Détail caractéristiques par bâtiment ("Affichage des 7 premières lignes saisies dans l'opération")				
	Nom du bâtiment	Adresse du bâtiment	SDP totale par bâtiment	Nombre logts à démolir
Nombre d'immeubles :		Nombre de LLS concernés :		
Surface de plancher des bâtiments démolis :		Nombre de locaux autres que LLS à démolir :		
Coût HT/logements :		Présence d'amiante :		
Caractéristiques du relogement				
Date retenue pour le nombre de forfaits relogement :		Nombre de logements et de chambres occupés à la date retenue :		
Relogement		Prévisionnel		Réalisé
Départ spontanés :				
Autres départs :				
Nombre de ménages titulaires de baux :				
Nombre de ménages décohabitants :				
Nombre de ménages hébergés :				
NOMBRE TOTAL DE MÉNAGES :				
Suivi relogement en foyer-résidence		Prévisionnel		Réalisé
Dont nombre de ménages en logement "ordinaire" :				
Dont nombre de ménages dans un autre foyer résidence :				
TOTAL RELOGEMENT FOYER-RESIDENCE :				
Avancement physico financier				
Dates clés de réalisation de l'opération				
Date du lancement opérationnel :		Date de fin de l'opération estimée:		
Etat avancement physique				
Etat avancement :				
Date démarrage actions maîtrise foncière / immobilière :		Date démarrage actions préparatoires aux relogements et/ou de		
Date de démarrage des travaux ou des prestations :		Date de dépôt de l'autorisation d'urbanisme :		
Suivi des délais				
Date pivot de calcul des délais :				
Date limite de demande de DAS :		Date de la première demande de DAS :		
		Date de la DAS :		
Date limite de caducité :		Date de la première demande de paiement :		
Date limite de demande de solde :		Date de la demande de solde :		
		Date solde de l'opérat. (dernier pmt/recouvrement) :		
Concours financiers				
Détail dépenses subventionnables				
	Coûts HT	Coûts TTC	Coûts retenus	Coûts HT / logement
Etudes préalables :				
Acquisition et frais notariés :				
Frais de transferts et indemnités :				
Travaux :				
Honoraires -:				
Relogement :				
Indemnité pertes d'exploitation :				
Taux de vacance : Date autre que 1er jour du mois de la PCDDID :				

Loyer : Date autre que DPCDID :					
Indemnité valeur nette comptable :					
VNC : Date autre que DPCDID :					
Autres dépenses validées CE/DG :					
TOTAL dépenses subventionnables :					
calcul de l'indemnité de perte d'exploitation par bâtiment ("Affichage des 7 premières lignes saisies dans l'opération")					
N° Bâtiment	Nb logements vacants	Taux de vacance moyen	somme loyers quittancés	loyer mensuel moyen	Montant Indemnité PEX
Détail recettes subventionnables					
Détail du calcul de la valorisation forfaitaire : Assiette dédiée aux Logements locatifs sociaux ("Affichage des 2 premières lignes saisies dans l'opération")					
Type de bâtiment		Type de surface	Surface	Prix unitaire	Montant retenu
Détail du calcul de la valorisation forfaitaire : Assiette dédiée aux contreparties foncières Action Logement					
	Nombre de m² de SDP	Dont nb de m² de SDP cédés			
Contrepartie foncière Action logement					
Détail du calcul de la valorisation forfaitaire : Assiette dédiée aux voies publiques et espaces publics ("Affichage des 3 premières lignes saisies dans l'opération")					
Type de destination			Nombre de m² de foncier		
Détail du calcul de la valorisation à la valeur de marché ("Affichage des 8 premières lignes saisies dans l'opération")					
Type de destination	Type de Surface	Surface	Prix Unitaire	Montant calculé	Cédés/non Cédés
Total Valorisation foncière :					
Autres recettes validées CE/DG :					
TOTAL Autres recettes retenues :					
TOTAL RECETTES RETENUES :					
Commentaire					
Détail concours financiers					
	Montant des dépenses subventionnelles	Montant des recettes retenues	Assiette subventionnable		
Calcul de l'assiette					
Calcul des taux	Taux			Montant	
Taux de base ANRU NPNRU :					
majoration de la SUBVENTION ANRU NPNRU - Organisme HLM :					
majoration de la SUBVENTION ANRU NPNRU - Excellence :					
Subvention ANRU NPNRU :					

Commentaires de la fiche détaillée

Fiche opération détaillée - NPNRU

Opération contractualisée :

Opération engagée :

Dernière version validée :

Version RGA :

Version REFI :

Identification de l'opération			
Contrat :			
Nature / modèle :			
Maitre d'ouvrage (MO) :			
Mode de financement :		Mode de conventionnement :	
Source de financement :		Exécutable financièrement :	
Responsable administratif :		Responsable opérationnel :	
Localisation de l'opération			
QPV de rattachement :		Situation :	
Commune (réalisation ou reconstitution) :		Zonage :	
Adresse :			
Objectifs contractuels			
Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :			
Complément de description de l'opération			
Validations et modulations spécifiques			
("Affichage des 10 premières lignes saisies dans l'opération")			
Nature de la décision spécifique		Commentaires	

Calendrier opérationnel			
Date de signature du document contractuel :		Date de prise en compte des dépenses :	
Date prévisionnelle de lancement opérationnel et durée :			

Caractéristiques de l'opération				
Nature des logements démolis :				
Détail caractéristiques par bâtiment ("Affichage des 7 premières lignes saisies dans l'opération")				
	Nom du bâtiment	Adresse du bâtiment	SDP totale par bâtiment	Nombre logts à démolir
Nombre d'immeubles :		Nombre de LLS concernés :		
Surface de plancher des bâtiments démolis :		Nombre de locaux autres que LLS à démolir :		
Coût HT/logements :		Présence d'amiante :		
Caractéristiques du relogement				
Date retenue pour le nombre de forfaits relogement :		Nombre de logements et de chambres occupés à la date retenue :		
Relogement		Prévisionnel	Réalisé	
	Départ spontanés :			
	Autres départs :			
	Nombre de ménages titulaires de baux :			
	Nombre de ménages décohabitants :			
	Nombre de ménages hebergés :			
	NOMBRE TOTAL DE MÉNAGES :			
Suivi relogement en foyer-résidence		Prévisionnel	Réalisé	
	Dont nombre de ménages en logement "ordinaire" :			
	Dont nombre de ménages dans un autre foyer résidence :			
TOTAL RELOGEMENT FOYER-RESIDENCE :				
Avancement physico financier				
Dates clés de réalisation de l'opération				
Date du lancement opérationnel :		Date de fin de l'opération estimée:		
Etat avancement physique				
Etat avancement :				
	Date démarrage actions maîtrise foncière / immobilière :		Date démarrage actions préparatoires aux relogements et/ou de concertation :	
	Date de démarrage des travaux ou des prestations :		Date de dépôt de l'autorisation d'urbanisme :	
Suivi des délais				
Date pivot de calcul des délais :				
Date limite de demande de DAS :		Date de la première demande de DAS :		
		Date de la DAS :		
Date limite de caducité :		Date de la première demande de paiement :		
Date limite de demande de solde :		Date de la demande de solde :		
		Date solde de l'opérat. (dernier pmt/recouvremt) :		
Concours financiers				
Détail dépenses subventionnables				
	Coûts HT	Coûts TTC	Coûts retenus	Coûts HT / logement
	Etudes préalables :			
	Acquisition et frais notariés :			
	Frais de transferts et indemnités :			

Fiche opération détaillée - NPNRU
C0682-21-0030 - FOURMIES - DEMOLITION COUR CARREE (26 LLS)

Référence Agora :
Contractualisation initiée le 16/12/2024

Opération contractualisée : Non

Opération engagée : Non

Dernière version validée : Non

Version RGA : RGA du 28 novembre 2023

Version REFI : REFI du 16 octobre 2023

Identification de l'opération			
Contrat :	C0682 - Convention CC Du Sud Avesnois		
Nature / modèle :	21 - Démolition de logements locatifs sociaux		
	21 - Démolition de logements locatifs sociaux		
Maitre d'ouvrage (MO) :	44552039800030 - PROMOCIL HLM		
Mode de financement :	NPNRU	Mode de conventionnement :	OPC
Source de financement :	Régionale	Exécutable financièrement :	Exécutable
Responsable administratif :	ALBIOL EVE DIRECTRICE FINANCIERE ET COMPTABLE	Responsable opérationnel :	SENECHAL Jean-Luc DIRECTEUR DEVELOPPEMENT
Localisation de l'opération			
QPV de rattachement :	QP059044 - Fourmies	Situation :	Dans QPV sur site
Commune (réalisation ou reconstitution) :	59610 - FOURMIES	Zonage :	03
Adresse :			
COUR CARREE - QUARTIER DES VERRERIES (RUE DES VERRERIES, RUE L. BRAILLE) 59-FOURMIES			
Objectifs contractuels			
Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :			
Démolition de 26 LLS. Les logements de la Cour Carrée ne sont plus conformes aux modes d'habiter actuels. L'Avesnoise a procédé à une étude poussée avec l'assistance d'un cabinet d'architecture (JM SIMON), permettant d'évaluer l'hypothèse d'une réhabilitation totale. Si l'intérêt architectural et la qualité de construction des anciens bâtiments n'est pas totalement remise en cause (l'architecte a tout de même détecté des fissurations), l'étude révèle qu'une réhabilitation n'est économiquement pas viable. Le projet de démolitions a été présenté à Monsieur l'Architecte Conseil de l'Etat le 19/12/2019 en même temps qu'un projet de constructions neuves sur le même site. Ce projet de reconstructions sur le même site a été abandonné et les constructions de 36 LLS en RO NPNRU + 10 LLS en droit commun seront réalisées hors QPV dans l'Eco-Quartier. Le projet urbain travaillé avec le cabinet d'urbanisme Ad'auc a lui-même mûri. Désormais, une ferme urbaine doit être installée sur le foncier des 6 logements Cour Carrée non démolis de la "barre nord" (parcelles 17 à 22), foncier cédé à un "porteur de projet équipement" et transformé pour les besoins de commercialisation des produits de la ferme, ainsi que sur le foncier libéré par la démolition des ailes Est et Ouest de la Cour Carrée (parcelles 23 à 35 et 37 à 49). Des espaces verts publics et des potagers doivent également voir le jour sur le foncier libéré par la démolition de la barre nord de Michel Dubois (bâtiment A). Ce "maillage vert" doit faire le lien d'Ouest en Est entre le quartier ancien des verreries et le nouvel éco-quartier, lui-même liaisonné du Sud vers le Nord avec les étangs des moines et le Pôle Gare.			
Complément de description de l'opération			
A la demande du CE du 01/07/2019, les coûts de démolitions ont été estimés par le cabinet d'architecture SIMON à Le Quesnoy, complétés par le cabinet Ad'Auc et vérifiés et mis à jour par la maîtrise d'ouvrage de l'Avesnoise. La démolition prévoit le maintien d'anciennes façades sur les côtés extérieurs Est et Ouest de la Cour Carrée afin de créer des murs d'enceinte ouverts rappelant l'héritage architectural industriel. Ce choix intéressant complexifie néanmoins la démolition qui devra se faire partiellement à la main avec des soutènements. La ferme urbaine sera un équipement ambitieux en coeur de ville, contribuant à la dynamique environnementale de l'écoquartier tout proche. Un espace cultivé complété de 200 m2 sous serres permettra notamment de fournir la cantine scolaire en fruits et légumes. Un espace polyvalent sous serres sera également ouvert au public et permettra une sensibilisation aux écogestes et au bien-être alimentaire, voire des ateliers de cuisine avec les habitants ... Une partie privée hangar sera dédiée au stockage d'engins pour le personnel de la ferme urbaine. □ Explications relatives à la valorisation foncière: valorisation des 6 logements à leur VNC au 31/12/2024 (date de cession estimée) pour 8 145,20 € + 2450 m² de terrain vendu en tant que terres agricoles au prix de 0,60 € au m² = 1 470 €, soit un total de 9 615,20 €.□			
Opération C0682-21-0030			
Validations et modulations spécifiques ("Affichage des 10 premières lignes saisies dans l'opération")			1 lignes
Nature de la décision spécifique	Commentaires		
Majoration pour les MO en CGLLS ou visés par l'article 3.1.2.	majoration de 20 % du taux de subvention accordée à l'Avesnoise par le CE du 27/09/2021.		

Calendrier opérationnel			
Date de signature du document contractuel :		Date de prise en compte des dépenses :	27/09/2021
Date prévisionnelle de lancement opérationnel et durée :	S1	2022	8 semestres

Opération C0682-21-0030					
cdt. 21.6					
Caractéristiques de l'opération					
Nature des logements démolis :		Logements locatifs sociaux			
Détail caractéristiques par bâtiment ("Affichage des 7 premières lignes saisies dans l'opération")				1 ligne	
	Nom du bâtiment	Adresse du bâtiment	SDP totale par bâtiment	Nombre logts à démolir	
BÂTIMENT 1	COUR CARREE	COUR CARREE	1030,00 m²	26	
Nombre d'immeubles :		1	Nombre de LLS concernés :		26
Surface de plancher des bâtiments démolis :		1030,00	Nombre de locaux autres que LLS à démolir :		
Coût HT/logements :		32 859,93 €	Présence d'amiante :		Non
Caractéristiques du relogement					
Date retenue pour le nombre de forfaits relogement :		02/03/2022	Nombre de logements et de chambres occupés à la date retenue :		10
Relogement		Prévisionnel		Réalisé	
Départ spontanés :				0	
Autres départs :				0	
Nombre de ménages titulaires de baux :		10			0
Nombre de ménages décohabitants :		1			0
Nombre de ménages hébergés :		0			
NOMBRE TOTAL DE MÉNAGES :		11			0
Suivi relogement en foyer-résidence		Prévisionnel		Réalisé	
Dont nombre de ménages en logement "ordinaire" :		0			0
Dont nombre de ménages dans un autre foyer résidence :		0			0
TOTAL RELOGEMENT FOYER-RESIDENCE :		11			0
Avancement physico financier					
Dates clés de réalisation de l'opération					
Date du lancement opérationnel :			Date de fin de l'opération estimée:		
Etat avancement physique					
Etat avancement :					
Date démarrage actions maîtrise foncière / immobilière :			Date démarrage actions préparatoires aux relogements et/ou de concertation :		
Date de démarrage des travaux ou des prestations :			Date de dépôt de l'autorisation d'urbanisme :		
Suivi des délais					
Date pivot de calcul des délais :					
Date limite de demande de DAS :			Date de la première demande de DAS :		
			Date de la DAS :		
Date limite de caducité :			Date de la première demande de paiement :		
Date limite de demande de solde :			Date de la demande de solde :		
			Date solde de l'opérat. (dernier pmt/recouvremt) :		
Opération C0682-21-0030					
cdt. 21.22					
Concours financiers					
Détail dépenses subventionnables					
	Coûts HT	Coûts TTC	Coûts retenus	Coûts HT / logement	
Etudes préalables :	87 100,00 €	104 520,00 €	87 100,00 €	3 350,00 €	

Acquisition et frais notariés :	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Frais de transferts et indemnités :	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Travaux :	608 822,00 €	730 586,40 €	608 822,00 €	23 416,23 €
Honoraires -:	60 882,20 €	60 882,20 €	60 882,20 €	2 341,62 €
Relogement :	49 500,00 €	49 500,00 €	49 500,00 €	1 903,85 €
Indemnité pertes d'exploitation :	13 526,16 €	13 526,16 €	13 526,16 €	520,24 €
Taux de vacance : Date autre que 1er jour du mois de la PCDD :	01/03/2022			
Loyer : Date autre que DPCDD :	02/03/2022			
Indemnité valeur nette comptable :	34 527,92 €	34 527,92 €	34 527,92 €	1 328,00 €
VNC : Date autre que DPCDD :				
Autres dépenses validées CE/DG :	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 350,00 €
Total dépenses subventionnables :	854 358,28 €	993 542,68 €	854 358,28 €	32 859,93 €

calcul de l'indemnité de perte d'exploitation par bâtiment
("Affichage des 7 premières lignes saisies dans l'opération")

1 ligne

N° Bâtiment	Nb logements vacants	Taux de vacance moyen	somme loyers quittancés	loyer mensuel moyen	Montant Indemnité PEX
BÂTIMENT 1 - COUR CARREE	16	61.538462 %	13 526,13 €	1 127,18 €	13 526,16 €

Détail recettes subventionnables

Détail du calcul de la valorisation forfaitaire : Assiette dédiée aux Logements locatifs sociaux ("Affichage des 2 premières lignes saisies dans l'opération")					0 ligne
Type de bâtiment		Type de surface	Surface	Prix unitaire	Montant retenu

Détail du calcul de la valorisation forfaitaire : Assiette dédiée aux contreparties foncières Action Logement

	Nombre de m² de SDP	Dont nb de m² de SDP cédés	
Contrepartie foncière Action logement	0,00		

Détail du calcul de la valorisation forfaitaire : Assiette dédiée aux voies publiques et espaces publics
("Affichage des 3 premières lignes saisies dans l'opération")

0 ligne

Type de destination	Nombre de m² de foncier

Détail du calcul de la valorisation à la valeur de marché
("Affichage des 8 premières lignes saisies dans l'opération")

2 lignes

Type de destination	Type de Surface	Surface	Prix Unitaire	Montant calculé	Cédés/non Cédés
Autres immobiliers économiques (commerces, bureaux, ...)	m² de foncier	2450,00	0,60 €	1 470,00 €	Cédé
Autres immobiliers économiques (commerces, bureaux, ...)	m² de SDP	280,00	29,09 €	8 145,20 €	Cédé

Total Valorisation foncière :	9 615,20 €
Autres recettes validées CE/DG :	
TOTAL Autres recettes retenues :	0,00 €
TOTAL RECETTES RETENUES :	9 615,20 €

Commentaire

Détail concours financiers				
	Montant des dépenses subventionnelles	Montant des recettes retenues	Assiette subventionnable	
Calcul de l'assiette	854 358,28 €	9 615,20 €	844 743,08 €	
Calcul des taux	Taux		Montant	
Taux de base ANRU NPNRU :	80.000000 %		675 794,46 €	
majoration de la SUBVENTION ANRU NPNRU - Organisme HLM :	20.000000 %		168 948,62 €	
majoration de la SUBVENTION ANRU NPNRU - Excellence :	0.000000 %		0,00 €	
Subvention ANRU NPNRU :	100.000000 %		844 743,08 €	
Paielements réalisés				
Paielements réalisés	Assiette totale justifiée	% subvention versé	Montant subvention versée	Date paiement effectif
CREA				
Date limite de soumission du CREA:	30 Septembre	% avancement financier justifié au CREA:		
Commentaires de la fiche détaillée (Hors IODA)				

Légende	
valeur sur un fond orange :	la donnée saisie a évolué par rapport à la dernière valeur validée du processus de contractualisation
valeur sur un fond jaune :	la donnée saisie a évolué par rapport à la dernière valeur validée du processus engagement
valeur sur un fond rouge clair :	la donnée saisie a évolué par rapport à la dernière valeur validée du processus contractualisation et à la dernière valeur validée du processus engagement

Fiche opération détaillée - NPNRU

Opération contractualisée :

Opération engagée :

Dernière version validée :

Version RGA :

Version REFI :

Identification de l'opération			
Contrat :			
Nature / modèle :			
Maitre d'ouvrage (MO) :			
Mode de financement :		Mode de conventionnement :	
Source de financement :		Exécutable financièrement :	
Responsable administratif :		Responsable opérationnel :	
Localisation de l'opération			
QPV de rattachement :		Situation :	
Commune (réalisation ou reconstitution) :		Zonage :	
Adresse :			
Objectifs contractuels			
Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :			
Complément de description de l'opération			
Validations et modulations spécifiques ("Affichage des 10 premières lignes saisies dans l'opération")			
Nature de la décision spécifique		Commentaires	

Calendrier opérationnel			
Date de signature du document contractuel :		Date de prise en compte des dépenses :	
Date prévisionnelle de lancement opérationnel et durée :			

Caractéristiques de l'opération				
Nature des logements démolis :				
Détail caractéristiques par bâtiment ("Affichage des 7 premières lignes saisies dans l'opération")				
	Nom du bâtiment	Adresse du bâtiment	SDP totale par bâtiment	Nombre logts à démolir
Nombre d'immeubles :		Nombre de LLS concernés :		
Surface de plancher des bâtiments démolis :		Nombre de locaux autres que LLS à démolir :		
Coût HT/logements :		Présence d'amiante :		
Caractéristiques du relogement				
Date retenue pour le nombre de forfaits relogement :		Nombre de logements et de chambres occupés à la date retenue :		
Relogement		Prévisionnel		Réalisé
Départ spontanés :				
Autres départs :				
Nombre de ménages titulaires de baux :				
Nombre de ménages décohabitants :				
Nombre de ménages hébergés :				
NOMBRE TOTAL DE MÉNAGES :				
Suivi relogement en foyer-résidence		Prévisionnel		Réalisé
Dont nombre de ménages en logement "ordinaire" :				
Dont nombre de ménages dans un autre foyer résidence :				
TOTAL RELOGEMENT FOYER-RESIDENCE :				
Avancement physico financier				
Dates clés de réalisation de l'opération				
Date du lancement opérationnel :		Date de fin de l'opération estimée:		
Etat avancement physique				
Etat avancement :				
Date démarrage actions maîtrise foncière / immobilière :		Date démarrage actions préparatoires aux relogements et/ou de		
Date de démarrage des travaux ou des prestations :		Date de dépôt de l'autorisation d'urbanisme :		
Suivi des délais				
Date pivot de calcul des délais :				
Date limite de demande de DAS :		Date de la première demande de DAS :		
		Date de la DAS :		
Date limite de caducité :		Date de la première demande de paiement :		
Date limite de demande de solde :		Date de la demande de solde :		
		Date solde de l'opérat. (dernier pmt/recouvrement) :		
Concours financiers				
Détail dépenses subventionnables				
	Coûts HT	Coûts TTC	Coûts retenus	Coûts HT / logement
Etudes préalables :				
Acquisition et frais notariés :				
Frais de transferts et indemnités :				
Travaux :				
Honoraires -:				
Relogement :				
Indemnité pertes d'exploitation :				
Taux de vacance : Date autre que 1er jour du mois de la PCDDID :				

Loyer : Date autre que DPCDID :					
Indemnité valeur nette comptable :					
VNC : Date autre que DPCDID :					
Autres dépenses validées CE/DG :					
TOTAL dépenses subventionnables :					
calcul de l'indemnité de perte d'exploitation par bâtiment ("Affichage des 7 premières lignes saisies dans l'opération")					
N° Bâtiment	Nb logements vacants	Taux de vacance moyen	somme loyers quittancés	loyer mensuel moyen	Montant Indemnité PEX
Détail recettes subventionnables					
Détail du calcul de la valorisation forfaitaire : Assiette dédiée aux Logements locatifs sociaux ("Affichage des 2 premières lignes saisies dans l'opération")					
Type de bâtiment		Type de surface	Surface	Prix unitaire	Montant retenu
Détail du calcul de la valorisation forfaitaire : Assiette dédiée aux contreparties foncières Action Logement					
	Nombre de m² de SDP	Dont nb de m² de SDP cédés			
Contrepartie foncière Action logement					
Détail du calcul de la valorisation forfaitaire : Assiette dédiée aux voies publiques et espaces publics ("Affichage des 3 premières lignes saisies dans l'opération")					
Type de destination			Nombre de m² de foncier		
Détail du calcul de la valorisation à la valeur de marché ("Affichage des 8 premières lignes saisies dans l'opération")					
Type de destination	Type de Surface	Surface	Prix Unitaire	Montant calculé	Cédés/non Cédés
Total Valorisation foncière :					
Autres recettes validées CE/DG :					
TOTAL Autres recettes retenues :					
TOTAL RECETTES RETENUES :					
Commentaire					
Détail concours financiers					
	Montant des dépenses subventionnelles	Montant des recettes retenues	Assiette subventionnable		
Calcul de l'assiette					
Calcul des taux	Taux			Montant	
Taux de base ANRU NPNRU :					
majoration de la SUBVENTION ANRU NPNRU - Organisme HLM :					
majoration de la SUBVENTION ANRU NPNRU - Excellence :					
Subvention ANRU NPNRU :					

Commentaires de la fiche détaillée

Fiche opération détaillée - NPNRU

Opération contractualisée :

Opération engagée :

Dernière version validée :

Version RGA :

Version REFI :

Identification de l'opération			
Contrat :			
Nature / modèle :			
Maitre d'ouvrage (MO) :			
Mode de financement :		Mode de conventionnement :	
Source de financement :		Exécutable financièrement :	
Responsable administratif :		Responsable opérationnel :	
Localisation de l'opération			
QPV de rattachement :		Situation :	
Commune (réalisation ou reconstitution) :		Zonage :	
Adresse :			
Objectifs contractuels			
Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :			
Complément de description de l'opération			
Validations et modulations spécifiques			
("Affichage des 10 premières lignes saisies dans l'opération")			
Nature de la décision spécifique		Commentaires	

Calendrier opérationnel			
Date de signature du document contractuel :		Date de prise en compte des dépenses :	
Date prévisionnelle de lancement opérationnel et durée :			

Caractéristiques de l'opération				
Nature des logements démolis :				
Détail caractéristiques par bâtiment ("Affichage des 7 premières lignes saisies dans l'opération")				
	Nom du bâtiment	Adresse du bâtiment	SDP totale par bâtiment	Nombre logts à démolir
Nombre d'immeubles :		Nombre de LLS concernés :		
Surface de plancher des bâtiments démolis :		Nombre de locaux autres que LLS à démolir :		
Coût HT/logements :		Présence d'amiante :		
Caractéristiques du relogement				
Date retenue pour le nombre de forfaits relogement :		Nombre de logements et de chambres occupés à la date retenue :		
Relogement		Prévisionnel	Réalisé	
	Départ spontanés :			
	Autres départs :			
	Nombre de ménages titulaires de baux :			
	Nombre de ménages décohabitants :			
	Nombre de ménages hebergés :			
	NOMBRE TOTAL DE MÉNAGES :			
Suivi relogement en foyer-résidence		Prévisionnel	Réalisé	
	Dont nombre de ménages en logement "ordinaire" :			
	Dont nombre de ménages dans un autre foyer résidence :			
TOTAL RELOGEMENT FOYER-RESIDENCE :				
Avancement physico financier				
Dates clés de réalisation de l'opération				
Date du lancement opérationnel :		Date de fin de l'opération estimée:		
Etat avancement physique				
Etat avancement :				
	Date démarrage actions maîtrise foncière / immobilière :		Date démarrage actions préparatoires aux relogements et/ou de concertation :	
	Date de démarrage des travaux ou des prestations :		Date de dépôt de l'autorisation d'urbanisme :	
Suivi des délais				
Date pivot de calcul des délais :				
Date limite de demande de DAS :		Date de la première demande de DAS :		
		Date de la DAS :		
Date limite de caducité :		Date de la première demande de paiement :		
Date limite de demande de solde :		Date de la demande de solde :		
		Date solde de l'opérat. (dernier pmt/recouvremt) :		
Concours financiers				
Détail dépenses subventionnables				
	Coûts HT	Coûts TTC	Coûts retenus	Coûts HT / logement
	Etudes préalables :			
	Acquisition et frais notariés :			
	Frais de transferts et indemnités :			

Fiche opération détaillée - NPNRU

C0682-24-0032 - Fourmies - Aménagement secteur Michel DUBOIS / Cour Carrée

Référence Agora :
Contractualisation suspendue PP le 25/07/2024

Opération contractualisée : Non	Opération engagée : Non	Dernière version validée : Non
Version RGA : RGA du 28 novembre 2023		Version REFI : REFI du 16 octobre 2023

Identification de l'opération			
Contrat :		C0682 - Convention CC Du Sud Avesnois	
Nature / modèle :		24 - Aménagement d'ensemble	
		24 - Aménagement d'ensemble	
Maitre d'ouvrage (MO) :		80739378000042 - NORDSEM	
Mode de financement :		Mode de conventionnement :	OPC
Source de financement :		Exécutable financièrement :	Exécutable
Responsable administratif :		Responsable opérationnel :	FABIEN LECLAIRE DIRECTEUR OPERATIONNEL
Localisation de l'opération			
QPV de rattachement :		Situation :	Dans QPV sur site
Commune (réalisation ou reconstitution) :		Zonage :	03
Adresse :			
Secteur Michel DUBOIS / Cour Carrée			
Objectifs contractuels			
Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :			
La réalisation des aménagements suivants sur 6.568 m² d’emprise foncière répartis comme suit : -la création ou requalification des voiries et cheminements sur 5.915 m² -la création ou requalification des parcs et aires de jeux sur 653 m²			
Complément de description de l'opération			
Respect du Référentiel écoquartier Rev3 co-construit avec les habitants et du cahier de prescriptions paysagers et architecturaux. Un dossier régional " Réserve de performance NPNRU " sera déposé.			

Opération C0682-24-0032			
Validations et modulations spécifiques ("Affichage des 10 premières lignes saisies dans l'opération")			0 ligne
Nature de la décision spécifique		Commentaires	
Calendrier opérationnel			
Date de signature du document contractuel :		Date de prise en compte des dépenses : 27/09/2021	
Date prévisionnelle de lancement opérationnel et durée :		S2	2024
			8 semestres
Année 24-3			
Caractéristiques de l'opération			
Mode de réalisation opération :		Opération en concession d'aménagement	
Immeubles :		0,00	Terrain : 6568,00
Immobilier en sortie d'aménagement ("Affichage des 8 premières lignes saisies dans l'opération")		Nombre de m² de foncier	
TOTAL IMMOBILIER EN SORTIE D'AMENAGEMENT :		0	
Foncier aménagé ("Affichage des 6 premières lignes saisies dans l'opération")		Nombre de m² de foncier	
Voies publiques et cheminements		5915,00	
Parcs, jardins et aires de jeux		653,00	

TOTAL FONCIER AMENAGE :		6568,00			
NOMBRE DE M² AMENAGES :		6568,00			
Avancement physico financier					
Dates clés de réalisation de l’opération					
Date du lancement opérationnel :				Date de fin de l’opération estimée:	
Etat avancement physique					
Etat avancement :					
Date démarrage actions maîtrise foncière / immobilière :				Date démarrage actions préparatoires aux relogements et/ou de concertation :	
Date de démarrage des travaux ou des prestations :				Date de dépôt de l'autorisation d'urbanisme :	
Suivi des délais					
Date pivot de calcul des délais :					
Date limite de demande de DAS :				Date de la première demande de DAS :	
				Date de la DAS :	
Date limite de caducité :				Date de la première demande de paiement :	
Date limite de demande de solde :				Date de la demande de solde :	
				Date solde de l’opérat. (dernier pmt/recouvremt) :	
Opération C0682-24-0032					
: cdt. 24.19					
Concours financiers					
Détail dépenses subventionnables					
	Coûts HT	Coûts TTC	Coûts retenus		
Etudes préalables :					
Acquisition et frais notariés :	22 620,00 €	27 144,00 €	22 620,00 €		
Frais de transferts et indemnités :	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
Aménagement :	1 497 756,75 €	1 797 308,10 €	1 497 756,75 €		
Démolition d'immeubles :	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
Coûts préparatoires :	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
Honoraires :	149 775,68 €	179 730,82 €	149 775,68 €		
Conduite d'opération :	106 426,37 €	106 426,37 €	106 426,37 €		
Autres dépenses validées CE/DG :	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
TOTAL DEPENSES SUBVENTIONNABLES :	1 776 578,80 €	2 110 609,29 €	1 776 578,80 €		
Détail recettes subventionnables					
Détail du calcul de la valorisation forfaitaire : Assiette dédiée aux logements locatifs sociaux ("Affichage des 2 premières lignes saisies dans l'opération")				0 ligne	
Type du bâtiment	Type de surface	Surface	Prix unitaire	Montant retenu	

Détail du calcul de la valorisation forfaitaire : Assiette dédiée aux contreparties foncières Action Logement					
	Nombre de m² de SDP	Dont nb de m² de SDP cédés			
Contrepartie foncière Action logement	0,00				
Détail du calcul de la valorisation forfaitaire : Assiette dédiée aux voies publiques et espaces publics					
	Nombre de m² de SDP				
Total foncier aménagé dédié aux voies et espaces publics	6568,00				
Détail du calcul de la valorisation à la valeur de marché ("Affichage des 8 premières lignes saisies dans l'opération")					0 ligne
Type de Destination	Type de surface	Surface	Prix unitaire	Montant calculé	Cédés/Non Cédés
Total Valorisation forfaitaire :		0,00 €			
Total Valorisation à la valeur de marché :		0,00 €			
Autres recettes validées CE/DG :					
TOTAL RECETTES RETENUES :		0,00 €			
Commentaire					
Détail concours financiers					
	Montant des dépenses subventionnables	Montant des recettes retenues	Assiette subventionnable		
Calcul de l'assiette	1 776 578,80 €	0,00 €	1 776 578,80 €		
Calcul des taux	Taux		Montant		
Taux de base ANRU NPNRU :	38.275814 %		680 000,00 €		
Majoration de la SUBVENTION ANRU NPNRU - Collectivité :	0.000000 %		0,00 €		
Majoration de la SUBVENTION ANRU NPNRU - Excellence :	0.000000 %		0,00 €		
Subvention ANRU NPNRU :	38.275814 %		680 000,00 €		
Paiements réalisés					
Paiements réalisés	Assiette totale justifiée	% subvention versé	Montant subvention versée	Date paiement effectif	
CREA					
Date limite de soumission du CREA:	30 Septembre	% avancement financier justifié au CREA:			
Commentaires de la fiche détaillée (Hors IODA)					

Légende	
valeur sur un fond orange : la donnée saisie a évolué par rapport à la dernière valeur validée du processus de contractualisation	
valeur sur un fond jaune : la donnée saisie a évolué par rapport à la dernière valeur validée du processus engagement	
valeur sur un fond rouge clair : la donnée saisie a évolué par rapport à la dernière valeur validée du processus contractualisation et à la dernière valeur validée du processus engagement	

Fiche opération détaillée - NPNRU

Opération contractualisée :

Opération engagée :

Dernière version validée :

Version RGA :

Version REFI :

Identification de l'opération			
Contrat :			
Nature / modèle :			
Maitre d'ouvrage (MO) :			
Mode de financement :		Mode de conventionnement :	
Source de financement :		Exécutable financièrement :	
Responsable administratif :		Responsable opérationnel :	
Localisation de l'opération			
QPV de rattachement :		Situation :	
Commune (réalisation ou reconstitution) :		Zonage :	
Adresse :			
Objectifs contractuels			
Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :			
Complément de description de l'opération			

Validations et modulations spécifiques ("Affichage des 10 premières lignes saisies dans l'opération")			
Nature de la décision spécifique		Commentaires	
Calendrier opérationnel			
Date de signature du document contractuel :		Date de prise en compte des dépenses :	
Date prévisionnelle de lancement opérationnel et durée :			
Caractéristiques de l'opération			
Mode de réalisation opération :			
Immeubles :		Terrain :	
Immobilier en sortie d'aménagement ("Affichage des 8 premières lignes saisies dans l'opération")		Nombre de m² de foncier	
TOTAL IMMOBILIER EN SORTIE D'AMENAGEMENT :			
Foncier aménagé ("Affichage des 6 premières lignes saisies dans l'opération")		Nombre de m² de foncier	

TOTAL FONCIER AMENAGE :					
NOMBRE DE M² AMENAGES :					
Avancement physico financier					
Dates clés de réalisation de l’opération					
Date du lancement opérationnel :				Date de fin de l’opération estimée:	
Etat avancement physique					
Etat avancement :					
Date démarrage actions maîtrise foncière / immobilière :				Date démarrage actions préparatoires aux relogements et/ou de concertation :	
Date de démarrage des travaux ou des prestations :				Date de dépôt de l'autorisation d'urbanisme :	
Suivi des délais					
Date pivot de calcul des délais :					
Date limite de demande de DAS :				Date de la première demande de DAS :	
				Date de la DAS :	
Date limite de caducité :				Date de la première demande de paiement :	
Date limite de demande de solde :				Date de la demande de solde :	
				Date solde de l’opérat. (dernier pmt/recouvremt) :	
Concours financiers					
Détail dépenses subventionnables					
	Coûts HT	Coûts TTC	Coûts retenus		
Etudes préalables :					
Acquisition et frais notariés :					
Frais de transferts et indemnités :					
Aménagement :					
Démolition d'immeubles :					
Coûts préparatoires :					
Honoraires :					
Conduite d'opération :					
Autres dépenses validées CE/DG :					
TOTAL DEPENSES SUBVENTIONNABLES :					
Détail recettes subventionnables					
Détail du calcul de la valorisation forfaitaire : Assiette dédiée aux logements locatifs sociaux ("Affichage des 2 premières lignes saisies dans l'opération")					
Type du bâtiment	Type de surface	Surface	Prix unitaire	Montant retenu	

Détail du calcul de la valorisation forfaitaire : Assiette dédiée aux contreparties foncières Action Logement					
	Nombre de m² de SDP	Dont nb de m² de SDP cédés			
Contrepartie foncière Action logement					
Détail du calcul de la valorisation forfaitaire : Assiette dédiée aux voies publiques et espaces publics					
	Nombre de m² de SDP				
Total foncier aménagé dédié aux voies et espaces publics					
Détail du calcul de la valorisation à la valeur de marché ("Affichage des 8 premières lignes saisies dans l'opération")					
Type de Destination	Type de surface	Surface	Prix unitaire	Montant calculé	Cédés/Non Cédés
Total Valorisation forfaitaire :					
Total Valorisation à la valeur de marché :					
Autres recettes validées CE/DG :					
TOTAL RECETTES RETENUES :					
Commentaire					
Détail concours financiers					
	Montant des dépenses subventionnables	Montant des recettes retenues	Assiette subventionnable		
Calcul de l'assiette					
Calcul des taux	Taux			Montant	
Taux de base ANRU NPNRU :					
majoration de la SUBVENTION ANRU NPNRU - Collectivité :					
majoration de la SUBVENTION ANRU NPNRU - Excellence :					
Subvention ANRU NPNRU :					
Commentaires de la fiche détaillée (Hors IODA)					

Fiche opération détaillée - NPNRU

Opération contractualisée :

Opération engagée :

Dernière version validée :

Version RGA :

Version REFI :

Identification de l'opération			
Contrat :			
Nature / modèle :			
Maitre d'ouvrage (MO) :			
Mode de financement :		Mode de conventionnement :	
Source de financement :		Exécutable financièrement :	
Responsable administratif :		Responsable opérationnel :	
Localisation de l'opération			
QPV de rattachement :		Situation :	
Commune (réalisation ou reconstitution) :		Zonage :	
Adresse :			
Objectifs contractuels			
Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :			
Complément de description de l'opération			

Validations et modulations spécifiques ("Affichage des 10 premières lignes saisies dans l'opération")			
Nature de la décision spécifique		Commentaires	
Calendrier opérationnel			
Date de signature du document contractuel :		Date de prise en compte des dépenses :	
Date prévisionnelle de lancement opérationnel et durée :			
Caractéristiques de l'opération			
Mode de réalisation opération :			
Immeubles :		Terrain :	
Immobilier en sortie d'aménagement ("Affichage des 8 premières lignes saisies dans l'opération")		Nombre de m² de foncier	
TOTAL IMMOBILIER EN SORTIE D'AMENAGEMENT :			
Foncier aménagé ("Affichage des 6 premières lignes saisies dans l'opération")		Nombre de m² de foncier	

TOTAL FONCIER AMENAGE :					
NOMBRE DE M² AMENAGES :					
Avancement physico financier					
Dates clés de réalisation de l’opération					
Date du lancement opérationnel :				Date de fin de l’opération estimée:	
Etat avancement physique					
Etat avancement :					
Date démarrage actions maîtrise foncière / immobilière :				Date démarrage actions préparatoires aux relogements et/ou de concertation :	
Date de démarrage des travaux ou des prestations :				Date de dépôt de l'autorisation d'urbanisme :	
Suivi des délais					
Date pivot de calcul des délais :					
Date limite de demande de DAS :				Date de la première demande de DAS :	
				Date de la DAS :	
Date limite de caducité :				Date de la première demande de paiement :	
Date limite de demande de solde :				Date de la demande de solde :	
				Date solde de l’opérat. (dernier pmt/recouvremt) :	
Concours financiers					
Détail dépenses subventionnables					
	Coûts HT	Coûts TTC	Coûts retenus		
Etudes préalables :					
Acquisition et frais notariés :					
Frais de transferts et indemnités :					
Aménagement :					
Démolition d'immeubles :					
Coûts préparatoires :					
Honoraires :					
Conduite d'opération :					
Autres dépenses validées CE/DG :					
TOTAL DEPENSES SUBVENTIONNABLES :					
Détail recettes subventionnables					
Détail du calcul de la valorisation forfaitaire : Assiette dédiée aux logements locatifs sociaux ("Affichage des 2 premières lignes saisies dans l'opération")					
Type du bâtiment	Type de surface	Surface	Prix unitaire	Montant retenu	

Détail du calcul de la valorisation forfaitaire : Assiette dédiée aux contreparties foncières Action Logement					
	Nombre de m² de SDP	Dont nb de m² de SDP cédés			
Contrepartie foncière Action logement					
Détail du calcul de la valorisation forfaitaire : Assiette dédiée aux voies publiques et espaces publics					
	Nombre de m² de SDP				
Total foncier aménagé dédié aux voies et espaces publics					
Détail du calcul de la valorisation à la valeur de marché ("Affichage des 8 premières lignes saisies dans l'opération")					
Type de Destination	Type de surface	Surface	Prix unitaire	Montant calculé	Cédés/Non Cédés
Total Valorisation forfaitaire :					
Total Valorisation à la valeur de marché :					
Autres recettes validées CE/DG :					
TOTAL RECETTES RETENUES :					
Commentaire					
Détail concours financiers					
	Montant des dépenses subventionnables	Montant des recettes retenues	Assiette subventionnable		
Calcul de l'assiette					
Calcul des taux	Taux		Montant		
Taux de base ANRU NPNRU :					
majoration de la SUBVENTION ANRU NPNRU - Collectivité :					
majoration de la SUBVENTION ANRU NPNRU - Excellence :					
Subvention ANRU NPNRU :					
Commentaires de la fiche détaillée (Hors IODA)					

Fiche opération détaillée - NPNRU

C0682-31-0028 - FOURMIES ECO QUARTIER CONSTRUCTION DE 36 LLS (22 PLAI - 14 PLUS)

Référence Agora :

Contractualisation initiée le 16/12/2024

Opération contractualisée : Non

Opération engagée : Non

Dernière version validée : Non

Version RGA : RGA du 28 novembre 2023

Version REFI : REFI du 16 octobre 2023

Identification de l'opération

Contrat :	C0682 - Convention CC Du Sud Avesnois		
Nature / modèle :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux		
	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux		
Maitre d'ouvrage (MO) :	44552039800030 - PROMOCIL HLM		
Mode de financement :	NPNRU	Mode de conventionnement :	OPC
Source de financement :	Régionale	Exécutable financièrement :	Exécutable
Responsable administratif :	Jean-Pierre CHOEL Directeur Général	Responsable opérationnel :	Eve ALBIOL Directrice Financière et Comptable

Localisation de l'opération

QPV de rattachement :	QP059044 - Fourmies	Situation :	Hors QPV
Commune (réalisation ou reconstitution) :	59610 - FOURMIES	Zonage :	03

Adresse :

SITE ECO QUARTIER - FRICHES DES VERRERIES

Objectifs contractuels

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Opération de 36 LLS en Reconstitution de l'Offre NPNRU qui sera réalisée hors QPV sur les îlots 2 et 3 du nouvel EcoQuartier. L'opération comprendra 36 logements collectifs. Elle respectera les orientations du Référentiel REV 3, notamment en matière de gestion de l'énergie, d'accessibilité et de mobilité, de prévention des risques et nuisances, de consommation responsable, de respect de la nature et de la biodiversité, de vivre ensemble et cadre de vie. Elle est complétée sur le lot 2 par une petite opération de 10 logements collectifs en Droit Commun. évolution de l'opération, qui est passée d'un mix individuels /collectifs à une intégralité de bâtiments collectifs en R+4 sur les lots 2 et 3.

Complément de description de l'opération

Site Hors QPV. L'AVESNOISE n'a pas la maîtrise foncière. Elle rachètera les fonciers nécessaires à la réalisation de l'opération à l'aménageur de la collectivité, NORDSEM.

Opération C0682-31-0028			
Validations et modulations spécifiques ("Affichage des 10 premières lignes saisies dans l'opération")			0 ligne
Nature de la décision spécifique		Commentaires	
Calendrier opérationnel			
Date de signature du document contractuel :		Date de prise en compte des dépenses : 27/09/2021	
Date prévisionnelle de lancement opérationnel et durée :		S2	2024
			10 semestres
Caractéristiques de l'opération			
Modalité de production :		Neuf	Nature des logements construits : Logements locatifs sociaux
Nombre de bâtiments :		2	Type de logements construits : Collectifs
Label :		Aucun	Niveau de performance énergétique : B. de 131 à 140 kWh/m².an
PLUS ("Affichage des 7 premières lignes saisies dans l'opération")			2 lignes
Typologie des logements		Nb Logements	Surface utile
Type II		6	319,58 m²
Type III		8	552,82 m²
TOTAL PLUS :		14	872,40 m²
PLAI ("Affichage des 7 premières lignes saisies dans l'opération")			2 lignes
Typologie des logements		Nb Logements	Surface utile
Type II		14	705,02 m²
Type III		8	551,48 m²

TOTAL PLAI :	22	1256,50 m²
TOTAL LLS RECONSTITUES :	36	2128,90 m²

Avancement physico financier

Dates clés de réalisation de l'opération

Date du lancement opérationnel :		Date de fin de l'opération estimée:	
----------------------------------	--	-------------------------------------	--

Etat avancement physique

Etat avancement :			
Date démarrage actions maîtrise foncière / immobilière :		Date démarrage actions préparatoires aux relogements et/ou de concertation :	
Date de démarrage des travaux ou des prestations :		Date de dépôt de l'autorisation d'urbanisme :	

Suivi des délais

Date pivot de calcul des délais :			
Date limite de demande de DAS :		Date de la première demande de DAS :	
		Date de la DAS :	
Date limite de caducité :		Date de la première demande de paiement :	
Date limite de demande de solde :		Date de la demande de solde :	
		Date solde de l'opérat. (dernier pmt/recouvremt) :	

Opération C0682-31-0028

Concours financiers

Détail dépenses subventionnables

	Coûts HT	Coûts TTC	
Etudes préalables :	688 283,45 €	726 139,04 €	
Acquisition foncière et immobilière :	1 065 712,57 €	1 124 326,76 €	
Travaux :	5 441 737,73 €	5 741 033,31 €	
Autres :	10 864,13 €	11 461,66 €	
Coûts totaux :	7 206 597,88 €	7 602 960,77 €	

Détail concours financiers

Zonage ANRU	5			
Aide pour le financement principal	Prêt PLUS	Prêt PLAI	Subvention PLAI	
Montant forfaitaire de base - principal	6 700,00 €	7 900,00 €	6 300,00 €	
Majoration Acquisition amélioration – principal	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
MONTANT FORFAITAIRE RETENU - PRINCIPAL	6 700,00 €	7 900,00 €	6 300,00 €	
Aide complémentaire	Prêt PLUS	Prêt PLAI	Subvention PLAI	
Montant forfaitaire de base - Complémentaire	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Majoration Acquisition amélioration – complémentaire	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
MONTANT FORFAITAIRE RETENU - COMPLEMENTAIRE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Montant forfaitaire par logement	Taux	Prêt PLUS	Prêt PLAI	Subvention PLAI

Montant forfaitaire retenu – principal et complémentaire		6 700,00 €	7 900,00 €	6 300,00 €	
Majoration de la subvention ANRU NPNRU – Logement PLAI				0,00 €	
Majoration des concours financiers ANRU NPNRU - Excellence	0.000000 %	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
MONTANT FORFAITAIRE RETENU PAR LOGEMENT		6 700,00 €	7 900,00 €	6 300,00 €	
CONCOURS FINANCIERS TOTAUX		Prêt PLUS	Prêt PLAI	Total	
Total Prêt bonifié AL NPNRU		93 800,00 €	173 800,00 €	267 600,00 €	
Subvention ANRU NPNRU			138 600,00 €	138 600,00 €	
Concours financier ANRU		93 800,00 €	312 400,00 €	406 200,00 €	
COMMENTAIRE					
Paiements réalisés					
Paiements réalisés	Assiette totale justifiée	% subvention versé	Montant subvention versée	Date paiement effectif	
CREA					
Date limite de soumission du CREA:	30 Septembre	% avancement financier justifié au CREA:			
Commentaires de la fiche détaillée (Hors IODA)					

Légende	
valeur sur un fond orange : la donnée saisie a évolué par rapport à la dernière valeur validée du processus de contractualisation	
valeur sur un fond jaune : la donnée saisie a évolué par rapport à la dernière valeur validée du processus engagement	
valeur sur un fond rouge clair : la donnée saisie a évolué par rapport à la dernière valeur validée du processus contractualisation et à la dernière valeur validée du processus engagement	

Fiche opération détaillée - NPNRU

Opération contractualisée :

Opération engagée :

Dernière version validée :

Version RGA :

Version REFI :

Identification de l'opération			
Contrat :			
Nature / modèle :			
Maitre d'ouvrage (MO) :			
Mode de financement :		Mode de conventionnement :	
Source de financement :		Exécutable financièrement :	
Responsable administratif :		Responsable opérationnel :	
Localisation de l'opération			
QPV de rattachement :		Situation :	
Commune (réalisation ou reconstitution) :		Zonage :	
Adresse :			
Objectifs contractuels			
Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :			
Complément de description de l'opération			
Validations et modulations spécifiques			
("Affichage des 10 premières lignes saisies dans l'opération")			
Nature de la décision spécifique		Commentaires	

Calendrier opérationnel

Date de signature du document contractuel :		Date de prise en compte des dépenses :	
Date prévisionnelle de lancement opérationnel et durée :			

Caractéristiques de l'opération

Modalité de production :		Nature des logements construits :	
Nombre de bâtiments :		Type de logements construits :	
Label :		Niveau de performance énergétique :	

PLUS
("Affichage des 7 premières lignes saisies dans l'opération")

Typologie des logements	Nb Logements	Surface utile

TOTAL PLUS :

PLAI
("Affichage des 7 premières lignes saisies dans l'opération")

Typologie des logements	Nb Logements	Surface utile

TOTAL PLAI :

TOTAL LLS RECONSTITUES :

Avancement physico financier

Dates clés de réalisation de l'opération

Date du lancement opérationnel :		Date de fin de l'opération estimée:	
----------------------------------	--	-------------------------------------	--

Etat avancement physique

Etat avancement :			
Date démarrage actions maîtrise foncière / immobilière :		Date démarrage actions préparatoires aux relogements et/ou de concertation :	
Date de démarrage des travaux ou des prestations :		Date de dépôt de l'autorisation d'urbanisme :	
Suivi des délais			
Date pivot de calcul des délais :			
Date limite de demande de DAS :		Date de la première demande de DAS :	
		Date de la DAS :	
Date limite de caducité :		Date de la première demande de paiement :	
Date limite de demande de solde :		Date de la demande de solde :	
		Date solde de l'opérat. (dernier pmt/recouvremt) :	

Concours financiers					
Détail dépenses subventionnables					
		Coûts HT	Coûts TTC		
Etudes préalables :					
Acquisition foncière et immobilière :					
Travaux :					
Autres :					
Coûts totaux :					
Détail concours financiers					
Zonage ANRU					
Aide pour le financement principal		Prêt PLUS	Prêt PLAI	Subvention PLAI	
Montant forfaitaire de base - principal					
Majoration Acquisition amélioration – principal					
MONTANT FORFAITAIRE RETENU - PRINCIPAL					
Aide complémentaire		Prêt PLUS	Prêt PLAI	Subvention PLAI	
Montant forfaitaire de base - Complémentaire					
Majoration Acquisition amélioration – complémentaire					
MONTANT FORFAITAIRE RETENU - COMPLEMENTAIRE					
Montant forfaitaire par logement	Taux	Prêt PLUS	Prêt PLAI	Subvention PLAI	
Montant forfaitaire retenu – principal et complémentaire					
Majoration de la subvention ANRU NPNRU – Logement PLAI					
Majoration des concours financiers ANRU NPNRU - Excellence					
MONTANT FORFAITAIRE RETENU PAR LOGEMENT					
CONCOURS FINANCIERS TOTAUX		Prêt PLUS	Prêt PLAI	Total	
Total Prêt bonifié AL NPNRU					
Subvention ANRU NPNRU					
Concours financier ANRU					
COMMENTAIRE					
Commentaires de la fiche détaillée (Hors IODA)					

Fiche opération détaillée - NPNRU

Opération contractualisée :

Opération engagée :

Dernière version validée :

Version RGA :

Version REFI :

Identification de l'opération			
Contrat :			
Nature / modèle :			
Maitre d'ouvrage (MO) :			
Mode de financement :		Mode de conventionnement :	
Source de financement :		Exécutable financièrement :	
Responsable administratif :		Responsable opérationnel :	
Localisation de l'opération			
QPV de rattachement :		Situation :	
Commune (réalisation ou reconstitution) :		Zonage :	
Adresse :			
Objectifs contractuels			
Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :			
Complément de description de l'opération			
Validations et modulations spécifiques			
("Affichage des 10 premières lignes saisies dans l'opération")			
Nature de la décision spécifique		Commentaires	

Calendrier opérationnel

Date de signature du document contractuel :		Date de prise en compte des dépenses :	
Date prévisionnelle de lancement opérationnel et durée :			

Caractéristiques de l'opération

Modalité de production :		Nature des logements construits :	
Nombre de bâtiments :		Type de logements construits :	
Label :		Niveau de performance énergétique :	

PLUS
("Affichage des 7 premières lignes saisies dans l'opération")

Typologie des logements	Nb Logements	Surface utile

TOTAL PLUS :

PLAI
("Affichage des 7 premières lignes saisies dans l'opération")

Typologie des logements	Nb Logements	Surface utile

TOTAL PLAI :

TOTAL LLS RECONSTITUES :

Avancement physico financier

Dates clés de réalisation de l'opération

Date du lancement opérationnel :		Date de fin de l'opération estimée:	
----------------------------------	--	-------------------------------------	--

Etat avancement physique

Etat avancement :					
Date démarrage actions maîtrise foncière / immobilière :			Date démarrage actions préparatoires aux relogements et/ou de concertation :		
Date de démarrage des travaux ou des prestations :			Date de dépôt de l'autorisation d'urbanisme :		
Suivi des délais					
Date pivot de calcul des délais :					
Date limite de demande de DAS :			Date de la première demande de DAS :		
			Date de la DAS :		
Date limite de caducité :			Date de la première demande de paiement :		
Date limite de demande de solde :			Date de la demande de solde :		
			Date solde de l'opérat. (dernier pmt/recouvremt) :		
Concours financiers					
Détail dépenses subventionnables					
		Coûts HT	Coûts TTC		
Etudes préalables :					
Acquisition foncière et immobilière :					
Travaux :					
Autres :					
Coûts totaux :					
Détail concours financiers					
Zonage ANRU					
Aide pour le financement principal		Prêt PLUS	Prêt PLAI	Subvention PLAI	
Montant forfaitaire de base - principal					
Majoration Acquisition amélioration – principal					
MONTANT FORFAITAIRE RETENU - PRINCIPAL					
Aide complémentaire		Prêt PLUS	Prêt PLAI	Subvention PLAI	
Montant forfaitaire de base - Complémentaire					
Majoration Acquisition amélioration – complémentaire					
MONTANT FORFAITAIRE RETENU - COMPLEMENTAIRE					
Montant forfaitaire par logement	Taux	Prêt PLUS	Prêt PLAI	Subvention PLAI	
Montant forfaitaire retenu – principal et complémentaire					
Majoration de la subvention ANRU NPNRU – Logement PLAI					
Majoration des concours financiers ANRU NPNRU - Excellence					
MONTANT FORFAITAIRE RETENU PAR LOGEMENT					
CONCOURS FINANCIERS TOTAUX		Prêt PLUS	Prêt PLAI	Total	
Total Prêt bonifié AL NPNRU					
Subvention ANRU NPNRU					

Concours financier ANRU				
COMMENTAIRE				
Commentaires de la fiche détaillée (Hors IODA)				

Fiche opération détaillée - NPNRU

C0682-31-0033 - Fourmies - 10 logements en acquis-améliorés

Référence Agora :

Contractualisation suspendue PP le 18/11/2024

Opération contractualisée : Non

Opération engagée : Non

Dernière version validée : Non

Version RGA : RGA du 28 novembre 2023

Version REFI : REFI du 16 octobre 2023

Identification de l'opération

Contrat :	C0682 - Convention CC Du Sud Avesnois		
Nature / modèle :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux		
	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux		
Maitre d'ouvrage (MO) :	21590249500013 - COMMUNE DE FOURMIES		
Mode de financement :	NPNRU	Mode de conventionnement :	OPC
Source de financement :	Régionale	Exécutable financièrement :	Non Exécutable
Responsable administratif :	HIRAUX Mickaël Maire	Responsable opérationnel :	SAUX Stéphane Directeur de la rénovation urbaine

Localisation de l'opération

QPV de rattachement :	QP059044 - Fourmies	Situation :	Hors QPV
Commune (réalisation ou reconstitution) :	59610 - FOURMIES	Zonage :	03

Adresse :

quartier de Trieux

Objectifs contractuels

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

La « Sans-Pareille » est un ensemble de 28 maisons ouvrières mitoyennes construites en bande R+1+combles (+ cave) de la fin du XIXième siècle. Certaines de ces maisons ont été fusionnées avec ou (ou deux) logement(s) voisin(s) pour présenter un habitat plus vaste dont la surface répond mieux aux dernières attentes. A chaque maison est adossé un jardin. Une grande partie de ces logements est dégradée voire très dégradée. Une étude a été réalisée en mai 2022 par Citemetrie, BE en charge de l'animation et du suivi de l'OPAH-RU. 10 logements de la " Sans Pareille " seront financés en acquis-améliorés par l'ANRU.

Complément de description de l'opération

Lien avec l'OPAH-RU de Fourmies. L'étude pré-opérationnelle a identifié les logements qui pouvaient bénéficier de l'acquis-amélioré.

Opération C0682-31-0033			
Validations et modulations spécifiques ("Affichage des 10 premières lignes saisies dans l'opération")			1 lignes
Nature de la décision spécifique		Commentaires	
Acquisition amélioration - Majoration du montant forfaitaire de l'aide principale		Doublement des forfaits RO / CEN du 27 09 2021	
Calendrier opérationnel			
Date de signature du document contractuel :		Date de prise en compte des dépenses : 27/09/2021	
Date prévisionnelle de lancement opérationnel et durée :		S2	2024
			10 semestres
Caractéristiques de l'opération			
Modalité de production :		Acquisition amélioration	Nature des logements construits : Logements locatifs sociaux
Nombre de bâtiments :		10	Type de logements construits : Individuels groupés
Label :		Aucun	Niveau de performance énergétique :
PLUS ("Affichage des 7 premières lignes saisies dans l'opération")			1 lignes
Typologie des logements		Nb Logements	Surface utile
Type III		4	252,00 m²
TOTAL PLUS :		4	252,00 m²
PLAI ("Affichage des 7 premières lignes saisies dans l'opération")			1 lignes
Typologie des logements		Nb Logements	Surface utile
Type III		6	378,00 m²

TOTAL PLAI :	6	378,00 m²
TOTAL LLS RECONSTITUES :	10	630,00 m²

Avancement physico financier

Dates clés de réalisation de l'opération

Date du lancement opérationnel :		Date de fin de l'opération estimée:	
----------------------------------	--	-------------------------------------	--

Etat avancement physique

Etat avancement :			
Date démarrage actions maîtrise foncière / immobilière :		Date démarrage actions préparatoires aux relogements et/ou de concertation :	
Date de démarrage des travaux ou des prestations :		Date de dépôt de l'autorisation d'urbanisme :	

Suivi des délais

Date pivot de calcul des délais :			
Date limite de demande de DAS :		Date de la première demande de DAS :	
		Date de la DAS :	
Date limite de caducité :		Date de la première demande de paiement :	
Date limite de demande de solde :		Date de la demande de solde :	
		Date solde de l'opérat. (dernier pmt/recouvremt) :	

Opération C0682-31-0033

Concours financiers

Détail dépenses subventionnables

	Coûts HT	Coûts TTC	
Etudes préalables :			
Acquisition foncière et immobilière :	200 000,00 €	250 000,00 €	
Travaux :	720 000,00 €	900 000,00 €	
Autres :			
Coûts totaux :	920 000,00 €	1 150 000,00 €	

Détail concours financiers

Zonage ANRU	5			
Aide pour le financement principal	Prêt PLUS	Prêt PLAI	Subvention PLAI	
Montant forfaitaire de base - principal	6 700,00 €	7 900,00 €	6 300,00 €	
Majoration Acquisition amélioration – principal	6 700,00 €	7 900,00 €	6 300,00 €	
MONTANT FORFAITAIRE RETENU - PRINCIPAL	13 400,00 €	15 800,00 €	12 600,00 €	
Aide complémentaire	Prêt PLUS	Prêt PLAI	Subvention PLAI	
Montant forfaitaire de base - Complémentaire	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Majoration Acquisition amélioration – complémentaire	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
MONTANT FORFAITAIRE RETENU - COMPLEMENTAIRE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Montant forfaitaire par logement	Taux	Prêt PLUS	Prêt PLAI	Subvention PLAI

Montant forfaitaire retenu – principal et complémentaire		13 400,00 €	15 800,00 €	12 600,00 €	
Majoration de la subvention ANRU NPNRU – Logement PLAI				0,00 €	
Majoration des concours financiers ANRU NPNRU - Excellence	0.000000 %	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
MONTANT FORFAITAIRE RETENU PAR LOGEMENT		13 400,00 €	15 800,00 €	12 600,00 €	
CONCOURS FINANCIERS TOTAUX		Prêt PLUS	Prêt PLAI	Total	
Total Prêt bonifié AL NPNRU		53 600,00 €	94 800,00 €	148 400,00 €	
Subvention ANRU NPNRU			75 600,00 €	75 600,00 €	
Concours financier ANRU		53 600,00 €	170 400,00 €	224 000,00 €	
COMMENTAIRE					
Paiements réalisés					
Paiements réalisés	Assiette totale justifiée	% subvention versé	Montant subvention versée	Date paiement effectif	
CREA					
Date limite de soumission du CREA:	30 Septembre	% avancement financier justifié au CREA:			
Commentaires de la fiche détaillée (Hors IODA)					

Légende	
valeur sur un fond orange : la donnée saisie a évolué par rapport à la dernière valeur validée du processus de contractualisation	
valeur sur un fond jaune : la donnée saisie a évolué par rapport à la dernière valeur validée du processus engagement	
valeur sur un fond rouge clair : la donnée saisie a évolué par rapport à la dernière valeur validée du processus contractualisation et à la dernière valeur validée du processus engagement	

Fiche opération détaillée - NPNRU

Opération contractualisée :

Opération engagée :

Dernière version validée :

Version RGA :

Version REFI :

Identification de l'opération			
Contrat :			
Nature / modèle :			
Maitre d'ouvrage (MO) :			
Mode de financement :		Mode de conventionnement :	
Source de financement :		Exécutable financièrement :	
Responsable administratif :		Responsable opérationnel :	
Localisation de l'opération			
QPV de rattachement :		Situation :	
Commune (réalisation ou reconstitution) :		Zonage :	
Adresse :			
Objectifs contractuels			
Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :			
Complément de description de l'opération			
Validations et modulations spécifiques			
("Affichage des 10 premières lignes saisies dans l'opération")			
Nature de la décision spécifique		Commentaires	

Calendrier opérationnel

Date de signature du document contractuel :		Date de prise en compte des dépenses :	
Date prévisionnelle de lancement opérationnel et durée :			

Caractéristiques de l'opération

Modalité de production :		Nature des logements construits :	
Nombre de bâtiments :		Type de logements construits :	
Label :		Niveau de performance énergétique :	

PLUS
("Affichage des 7 premières lignes saisies dans l'opération")

Typologie des logements	Nb Logements	Surface utile

TOTAL PLUS :

PLAI
("Affichage des 7 premières lignes saisies dans l'opération")

Typologie des logements	Nb Logements	Surface utile

TOTAL PLAI :

TOTAL LLS RECONSTITUES :

Avancement physico financier

Dates clés de réalisation de l'opération

Date du lancement opérationnel :		Date de fin de l'opération estimée:	
----------------------------------	--	-------------------------------------	--

Etat avancement physique

Etat avancement :			
Date démarrage actions maîtrise foncière / immobilière :		Date démarrage actions préparatoires aux relogements et/ou de concertation :	
Date de démarrage des travaux ou des prestations :		Date de dépôt de l'autorisation d'urbanisme :	
Suivi des délais			
Date pivot de calcul des délais :			
Date limite de demande de DAS :		Date de la première demande de DAS :	
		Date de la DAS :	
Date limite de caducité :		Date de la première demande de paiement :	
Date limite de demande de solde :		Date de la demande de solde :	
		Date solde de l'opérat. (dernier pmt/recouvremt) :	

Concours financiers					
Détail dépenses subventionnables					
		Coûts HT	Coûts TTC		
Etudes préalables :					
Acquisition foncière et immobilière :					
Travaux :					
Autres :					
Coûts totaux :					
Détail concours financiers					
Zonage ANRU					
Aide pour le financement principal		Prêt PLUS	Prêt PLAI	Subvention PLAI	
Montant forfaitaire de base - principal					
Majoration Acquisition amélioration – principal					
MONTANT FORFAITAIRE RETENU - PRINCIPAL					
Aide complémentaire		Prêt PLUS	Prêt PLAI	Subvention PLAI	
Montant forfaitaire de base - Complémentaire					
Majoration Acquisition amélioration – complémentaire					
MONTANT FORFAITAIRE RETENU - COMPLEMENTAIRE					
Montant forfaitaire par logement	Taux	Prêt PLUS	Prêt PLAI	Subvention PLAI	
Montant forfaitaire retenu – principal et complémentaire					
Majoration de la subvention ANRU NPNRU – Logement PLAI					
Majoration des concours financiers ANRU NPNRU - Excellence					
MONTANT FORFAITAIRE RETENU PAR LOGEMENT					
CONCOURS FINANCIERS TOTAUX		Prêt PLUS	Prêt PLAI	Total	
Total Prêt bonifié AL NPNRU					
Subvention ANRU NPNRU					
Concours financier ANRU					
COMMENTAIRE					
Commentaires de la fiche détaillée (Hors IODA)					

Fiche opération détaillée - NPNRU

Opération contractualisée :

Opération engagée :

Dernière version validée :

Version RGA :

Version REFI :

Identification de l'opération			
Contrat :			
Nature / modèle :			
Maitre d'ouvrage (MO) :			
Mode de financement :		Mode de conventionnement :	
Source de financement :		Exécutable financièrement :	
Responsable administratif :		Responsable opérationnel :	
Localisation de l'opération			
QPV de rattachement :		Situation :	
Commune (réalisation ou reconstitution) :		Zonage :	
Adresse :			
Objectifs contractuels			
Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :			
Complément de description de l'opération			
Validations et modulations spécifiques			
("Affichage des 10 premières lignes saisies dans l'opération")			
Nature de la décision spécifique		Commentaires	

Calendrier opérationnel

Date de signature du document contractuel :		Date de prise en compte des dépenses :	
Date prévisionnelle de lancement opérationnel et durée :			

Caractéristiques de l'opération

Modalité de production :		Nature des logements construits :	
Nombre de bâtiments :		Type de logements construits :	
Label :		Niveau de performance énergétique :	

PLUS
("Affichage des 7 premières lignes saisies dans l'opération")

Typologie des logements	Nb Logements	Surface utile

TOTAL PLUS :

PLAI
("Affichage des 7 premières lignes saisies dans l'opération")

Typologie des logements	Nb Logements	Surface utile

TOTAL PLAI :

TOTAL LLS RECONSTITUES :

Avancement physico financier

Dates clés de réalisation de l'opération

Date du lancement opérationnel :		Date de fin de l'opération estimée:	
----------------------------------	--	-------------------------------------	--

Etat avancement physique

Etat avancement :					
Date démarrage actions maîtrise foncière / immobilière :			Date démarrage actions préparatoires aux relogements et/ou de concertation :		
Date de démarrage des travaux ou des prestations :			Date de dépôt de l'autorisation d'urbanisme :		
Suivi des délais					
Date pivot de calcul des délais :					
Date limite de demande de DAS :			Date de la première demande de DAS :		
			Date de la DAS :		
Date limite de caducité :			Date de la première demande de paiement :		
Date limite de demande de solde :			Date de la demande de solde :		
			Date solde de l'opérat. (dernier pmt/recouvremt) :		
Concours financiers					
Détail dépenses subventionnables					
		Coûts HT	Coûts TTC		
Etudes préalables :					
Acquisition foncière et immobilière :					
Travaux :					
Autres :					
Coûts totaux :					
Détail concours financiers					
Zonage ANRU					
Aide pour le financement principal		Prêt PLUS	Prêt PLAI	Subvention PLAI	
Montant forfaitaire de base - principal					
Majoration Acquisition amélioration – principal					
MONTANT FORFAITAIRE RETENU - PRINCIPAL					
Aide complémentaire		Prêt PLUS	Prêt PLAI	Subvention PLAI	
Montant forfaitaire de base - Complémentaire					
Majoration Acquisition amélioration – complémentaire					
MONTANT FORFAITAIRE RETENU - COMPLEMENTAIRE					
Montant forfaitaire par logement	Taux	Prêt PLUS	Prêt PLAI	Subvention PLAI	
Montant forfaitaire retenu – principal et complémentaire					
Majoration de la subvention ANRU NPNRU – Logement PLAI					
Majoration des concours financiers ANRU NPNRU - Excellence					
MONTANT FORFAITAIRE RETENU PAR LOGEMENT					
CONCOURS FINANCIERS TOTAUX		Prêt PLUS	Prêt PLAI	Total	
Total Prêt bonifié AL NPNRU					
Subvention ANRU NPNRU					

Concours financier ANRU				
COMMENTAIRE				
Commentaires de la fiche détaillée (Hors IODA)				

Fiche opération détaillée - NPNRU

C0682-36-0026 - Fourmies - 12 maisons individuelles en accession

Référence Agora :

Contractualisation suspendue PP le 18/11/2024

Opération contractualisée : Non

Opération engagée : Non

Dernière version validée : Non

Version RGA : RGA du 28 novembre 2023

Version REFI : REFI du 16 octobre 2023

Identification de l'opération

Contrat :	C0682 - Convention CC Du Sud Avesnois		
Nature / modèle :	36 - Diversification résidentielle		
	36 - Diversification résidentielle		
Maitre d'ouvrage (MO) :	21590249500013 - COMMUNE DE FOURMIES		
Mode de financement :	NPNRU	Mode de conventionnement :	OPC
Source de financement :	Régionale	Exécutable financièrement :	Non Exécutable
Responsable administratif :	HIRAUX Mickaël Maire	Responsable opérationnel :	SAUX Stéphane Directeur de la rénovation urbaine

Localisation de l'opération

QPV de rattachement :	QP059044 - Fourmies	Situation :	Dans QPV sur site
Commune (réalisation ou reconstitution) :	59610 - FOURMIES	Zonage :	03

Adresse :

Quartier de l'Espérance

Objectifs contractuels

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Deux ensembles de logements individuels neufs prennent place dans le projet :

- En entrée de quartier, 6 logements neufs ouvrent la perspective depuis l'entrée Est de la rue Jeanne III, et forment le cadre bâti de l'espace public formant parvis de l'équipement ;

- En coeur d'îlot au Sud de la barre Jeanne III, 6 logements individuels s'inscrivent dans la trame existante et contribuent à densifier le secteur.

de quartier, les objectifs recherchés sont :

- Dessiner la façade Nord et Sud du parvis de l'équipement ;

- Composer avec le bâti existant alentour : garder une cohérence dans les matériaux, les volumes et les gabarits, les maisons jumelées, les effets de décalage

de bâtiment par rapport au relief ;

- Apporter un soin particulier aux pignons donnant sur l'espace public.

- Occuper le coeur d'îlot en s'inscrivant dans la trame perpendiculaire à la pente, et dans le tissu d'habitation individuelle existant ;

- Privilégier une organisation en bande et dans la pente, avec parking privatif accessible en bas d'opération, depuis la rue de Fridley ;

- Accéder à pied aux logements par un cheminement débouchant sur la barre Jeanne III ;

- Favoriser une orientation Ouest pour les façades captantes et les jardins.

Complément de description de l'opération

Cette opération a vocation à diversifier l'offre de logements pour contribuer à changer l'image du quartier de l'Espérance. L'indice de construction, de 2,4 logements par an, pour 1000 hts révèle la faible dynamique de construction du territoire.

A titre de comparaison l'indice de construction du Département est de 3,8 lgts/an pour 1000 hts, il est de 5,6 lgts/an pour 1000 hts en France métropolitaine. C'est la raison pour laquelle cette FAT a été déposée.

Opération C0682-36-0026			
Validations et modulations spécifiques ("Affichage des 10 premières lignes saisies dans l'opération")			0 ligne
Nature de la décision spécifique		Commentaires	
Calendrier opérationnel			
Date de signature du document contractuel :		Date de prise en compte des dépenses : 27/09/2021	
Date prévisionnelle de lancement opérationnel et durée :		S2	2024
			6 semestres
Opération C0682-36-0			
Caractéristiques de l'opération			
Zonage ABC :		C	
Modalité de production :		Neuf	
Type de logement construits :		Individuels	
Type de diversification :			
	Surface utile totale		Nombre de logements
Location-accession (PSLA) :		1216,00 m²	12
Autres accessions sociales :		0,00 m²	
Accession Libre et autres diversifications :		1216,00 m²	
TOTAL Accession : <i>Le détail de la réalisation au logement renseigné à l'acompte et au solde est consultable dans le bloc caractéristique de l'espace opération</i>		1216,00 m²	12
Opération au titre d'une contrepartie foncière :		N	
Label :		Autre	Niveau de performance énergétique :
Prix de revient		Coût HT	Coût TTC
Prix de revient total de l'opération :		1 560 000,00 €	1 872 000,00 €
Prix de revient total/m2 de surface utile :		1 282,89 €	1 539,47 €
Prix de vente		Coût HT	Coût TTC
Total des prix de vente prévionnel :		104 000,00 €	130 000,00 €
Total des prix de vente réalisé :			
Avancement physico financier			
Dates clés de réalisation de l'opération			

Date du lancement opérationnel :		Date de fin de l'opération estimée:		
Etat avancement physique				
Etat avancement :				
Date démarrage actions maîtrise foncière / immobilière :		Date démarrage actions préparatoires aux relogements et/ou de concertation :		
Date de démarrage des travaux ou des prestations :		Date de dépôt de l'autorisation d'urbanisme :		
Suivi des délais				
Date pivot de calcul des délais :				
Date limite de demande de DAS :		Date de la première demande de DAS :		
		Date de la DAS :		
Date limite de caducité :		Date de la première demande de paiement :		
Date limite de demande de solde :		Date de la demande de solde :		
		Date solde de l'opérat. (dernier pmt/recouvremt) :		
Opération C0682-36-0026				
: cdt. 36.6				
Concours financiers				
Détail concours financiers				
Montant forfaitaire par logement		Taux	Montant	
Montant forfaitaire de base :			10 000,00 €	
Majoration de la subvention ANRU NPNRU - Qualité :			0,00 €	
Majoration de la subvention ANRU NPNRU – Excellence :		0.000000 %	0,00 €	
MONTANT FORFAITAIRE RETENU PAR LOGEMENT			10 000,00 €	
Subvention ANRU NPNRU :			120 000,00 €	
Commentaire				
Paielements réalisés				
Paielements réalisés	Assiette totale justifiée	% subvention versé	Montant subvention versée	Date paiement effectif
CREA				
Date limite de soumission du CREA:	30 Septembre	% avancement financier justifié au CREA:		
Commentaires de la fiche détaillée (Hors IODA)				

Légende

valeur sur un fond orange : la donnée saisie a évolué par rapport à la dernière valeur validée du processus de contractualisation

valeur sur un fond jaune : la donnée saisie a évolué par rapport à la dernière valeur validée du processus engagement

valeur sur un fond rouge clair : la donnée saisie a évolué par rapport à la dernière valeur validée du processus contractualisation et à la dernière valeur validée du processus engagement

Fiche opération détaillée - NPNRU

Opération contractualisée :

Opération engagée :

Dernière version validée :

Version RGA :

Version REFI :

Identification de l'opération			
Contrat :			
Nature / modèle :			
Maitre d'ouvrage (MO) :			
Mode de financement :		Mode de conventionnement :	
Source de financement :		Exécutable financièrement :	
Responsable administratif :		Responsable opérationnel :	
Localisation de l'opération			
QPV de rattachement :		Situation :	
Commune (réalisation ou reconstitution) :		Zonage :	
Adresse :			
Objectifs contractuels			
Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :			
Complément de description de l'opération			

Validations et modulations spécifiques ("Affichage des 10 premières lignes saisies dans l'opération")			
Nature de la décision spécifique		Commentaires	
Calendrier opérationnel			
Date de signature du document contractuel :		Date de prise en compte des dépenses :	
Date prévisionnelle de lancement opérationnel et durée :			
Caractéristiques de l'opération			
Zonage ABC :			
Modalité de production :			
Type de logement construits :			
Type de diversification :			
	Surface utile totale		Nombre de logements
Location-accession (PSLA) :			
Autres accessions sociales :			
Accession Libre et autres diversifications :			
TOTAL Accession : <i>Le détail de la réalisation au logement renseigné à l'acompte et au solde est consultable dans le bloc caractéristique de l'espace opération</i>			
Opération au titre d'une contrepartie foncière :			
Label :		Niveau de performance énergétique :	
Prix de revient	Coût HT		Coût TTC
Prix de revient total de l'opération :			
Prix de revient total/m2 de surface utile :			
Prix de vente	Coût HT		Coût TTC
Total des prix de vente prévionnel :			
Total des prix de vente réalisé :			
Avancement physico financier			

Dates clés de réalisation de l'opération				
Date du lancement opérationnel :		Date de fin de l'opération estimée:		
Etat avancement physique				
Etat avancement :				
Date démarrage actions maîtrise foncière / immobilière :		Date démarrage actions préparatoires aux relogements et/ou de concertation :		
Date de démarrage des travaux ou des prestations :		Date de dépôt de l'autorisation d'urbanisme :		
Suivi des délais				
Date pivot de calcul des délais :				
Date limite de demande de DAS :		Date de la première demande de DAS :		
		Date de la DAS :		
Date limite de caducité :		Date de la première demande de paiement :		
Date limite de demande de solde :		Date de la demande de solde :		
		Date solde de l'opérat. (dernier pmt/recouvremt) :		
Concours financiers				
Détail concours financiers				
Montant forfaitaire par logement		Taux	Montant	
Montant forfaitaire de base :				
Majoration de la subvention ANRU NPNRU - Qualité :				
Majoration de la subvention ANRU NPNRU – Excellence :				
MONTANT FORFAITAIRE RETENU PAR LOGEMENT				
Subvention ANRU NPNRU :				
Commentaire				
Commentaires de la fiche détaillée (Hors IODA)				

Fiche opération détaillée - NPNRU

Opération contractualisée :

Opération engagée :

Dernière version validée :

Version RGA :

Version REFI :

Identification de l'opération			
Contrat :			
Nature / modèle :			
Maitre d'ouvrage (MO) :			
Mode de financement :		Mode de conventionnement :	
Source de financement :		Exécutable financièrement :	
Responsable administratif :		Responsable opérationnel :	
Localisation de l'opération			
QPV de rattachement :		Situation :	
Commune (réalisation ou reconstitution) :		Zonage :	
Adresse :			
Objectifs contractuels			
Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :			
Complément de description de l'opération			

Validations et modulations spécifiques ("Affichage des 10 premières lignes saisies dans l'opération")			
Nature de la décision spécifique		Commentaires	
Calendrier opérationnel			
Date de signature du document contractuel :		Date de prise en compte des dépenses :	
Date prévisionnelle de lancement opérationnel et durée :			
Caractéristiques de l'opération			
Zonage ABC :			
Modalité de production :			
Type de logement construits :			
Type de diversification :			
	Surface utile totale		Nombre de logements
Location-accession (PSLA) :			
Autres accessions sociales :			
Accession Libre et autres diversifications :			
TOTAL Accession : <i>Le détail de la réalisation au logement renseigné à l'acompte et au solde est consultable dans le bloc caractéristique de l'espace opération</i>			
Opération au titre d'une contrepartie foncière :			
Label :		Niveau de performance énergétique :	
Prix de revient		Coût HT	Coût TTC
Prix de revient total de l'opération :			
Prix de revient total/m2 de surface utile :			
Prix de vente		Coût HT	Coût TTC
Total des prix de vente prévionnel :			
Total des prix de vente réalisé :			
Avancement physico financier			
Dates clés de réalisation de l'opération			

Date du lancement opérationnel :		Date de fin de l'opération estimée:		
Etat avancement physique				
Etat avancement :				
Date démarrage actions maîtrise foncière / immobilière :		Date démarrage actions préparatoires aux relogements et/ou de concertation :		
Date de démarrage des travaux ou des prestations :		Date de dépôt de l'autorisation d'urbanisme :		
Suivi des délais				
Date pivot de calcul des délais :				
Date limite de demande de DAS :		Date de la première demande de DAS :		
		Date de la DAS :		
Date limite de caducité :		Date de la première demande de paiement :		
Date limite de demande de solde :		Date de la demande de solde :		
		Date solde de l'opérat. (dernier pmt/recouvremt) :		
Concours financiers				
Détail concours financiers				
Montant forfaitaire par logement		Taux	Montant	
Montant forfaitaire de base :				
Majoration de la subvention ANRU NPNRU - Qualité :				
Majoration de la subvention ANRU NPNRU – Excellence :				
MONTANT FORFAITAIRE RETENU PAR LOGEMENT				
Subvention ANRU NPNRU :				
Commentaire				
Commentaires de la fiche détaillée (Hors IODA)				

Fiche opération détaillée - NPNRU

C0682-38-0027 - Fourmies - Ferme urbaine

Référence Agora :

Contractualisation suspendue PP le 20/12/2024

Opération contractualisée : Non

Opération engagée : Non

Dernière version validée : Non

Version RGA : RGA du 28 novembre 2023

Version REFI : REFI du 16 octobre 2023

Identification de l'opération

Contrat :	C0682 - Convention CC Du Sud Avesnois		
Nature / modèle :	38 - Immobilier à vocation économique		
	38 - Immobilier à vocation économique		
Maître d'ouvrage (MO) :	21590249500013 - COMMUNE DE FOURMIES		
Mode de financement :	NPNRU	Mode de conventionnement :	OPC
Source de financement :	Régionale	Exécutable financièrement :	Exécutable
Responsable administratif :	HIRAUX Mickaël Maire	Responsable opérationnel :	SAUX Stéphane Directeur de la rénovation urbaine

Localisation de l'opération

QPV de rattachement :	QP059044 - Fourmies	Situation :	Dans QPV sur site
Commune (réalisation ou reconstitution) :	59610 - FOURMIES	Zonage :	03

Adresse :

Cour Carrée

Objectifs contractuels

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Sur l'ensemble patrimonial de la Cour Carrée, la démolition des deux ailes Est et Ouest (26 logements) permet d'ouvrir la cour centrale afin d'accueillir une ferme urbaine, en coeur de ville et dans la continuité des équipements ambitieux prévus sur l'écoquartier. Celui-ci a vocation de contribuer largement à la dynamique environnementale portée par le projet d'écoquartier, et peut contribuer à alimenter la cuisine centrale par exemple.

Le rang de logements Nord est maintenu, afin d'ancrer le programme de ferme urbaine sur cet élément patrimonial symbolique de l'histoire du secteur. Il est réhabilité en espaces d'accueil, de vente, de stockage et de bureaux à l'étage. Des serres orientées plein Sud viennent «s'accrocher» au bâtiment existant, permettant un jeu d'architecture intéressant entre l'ancien et le contemporain. Au coeur du carré, les 1000m² de cultures maraîchères peuvent devenir une «vitrine» pour les maraîchers des campagnes périphériques.

Sur la frange Sud, un espace bâti polyvalent (hangar et stockage d'engins pour le personnel, mais aussi espace ouvert au public de sensibilisation aux écogestes et au bien-être alimentaire, grainothèque, outillothèque, ateliers de cuisine avec les habitants ...) et moins bien orienté permet de tenir la limite avec les logements mitoyens, notamment l'ancien café à l'angle Sud Est qui fait face au « Carré potager ».

Certains murs de façades des logements démolis peuvent être maintenus et restaurés pour créer une limite de qualité tout en ouvrant des vues vers l'intérieur de la ferme urbaine.

Les caves des 6 logements conservés seront utilisées pour cultiver des champignons notamment.

Complément de description de l'opération

La ferme urbaine sera gérée par une entreprise d'insertion. Un dossier a été déposé à l'AAP de l'ANRU " 100 quartiers fertiles ". La ville de Fourmies a été retenue au titre de ce dispositif. Il faut se référer au plan guide en annexe. Un dossier régional " Réserver de performance NPNRU " sera déposé.

Opération C0682-38-0027				
Validations et modulations spécifiques ("Affichage des 10 premières lignes saisies dans l'opération")				0 ligne
Validations et modulations spécifiques				
Nature de la décision spécifique		Commentaires		
Calendrier opérationnel				
Date de signature du document contractuel :			Date de prise en compte des dépenses : 27/09/2022	
Date prévisionnelle de lancement opérationnel et durée :		S2	2024	8 semestres
Opération C0682-38-0027				
Caractéristiques de l'opération				
Type d'opération :	Cas particulier 2 : Centre d'affaires / pépinière ou équipement comparable relevant	Nature d'intervention :		Renabilitation ou restructuration d'équipement à vocation économique
Type d'acquisition (le cas échéant)	Surface de terrain totale (m2 terrain)		Surface immobilière totale (m2 SDP)	
Acquisition mixte	2450,00 m²		280,00 m²	
Type(s) d'immobilier à vocation économique :	Locaux de bureaux et activités tertiaires			
Situation de locaux	Nombre total de m² de SDP	Surface louée totale (m² de SDP)	Nombre de lots loués	
Pied immeuble	280,00 m²	280,00 m²		
Avancement physico financier				
Dates clés de réalisation de l'opération				
Date du lancement opérationnel :			Date de fin de l'opération estimée:	
Etat avancement physique				
Etat avancement :				

Date démarrage actions maîtrise foncière / immobilière :		Date démarrage actions préparatoires aux relogements et/ou de concertation :		
Date de démarrage des travaux ou des prestations :		Date de dépôt de l'autorisation d'urbanisme :		
Suivi des délais				
Date pivot de calcul des délais :				
Date limite de demande de DAS :		Date de la première demande de DAS :		
		Date de la DAS :		
Date limite de caducité :		Date de la première demande de paiement :		
Date limite de demande de solde :		Date de la demande de solde :		
		Date solde de l'opérat. (dernier pmt/recouvremt) :		
Opération C0682-38-0027				
: cdt. 38.19				
Concours financiers				
Détail dépenses subventionnables				
	Coûts HT	Coûts TTC	Coûts retenus	
Etudes préalables :				
Acquisition et frais notariés :	9 615,20 €	9 615,20 €	9 615,20 €	
Frais de transferts et indemnités :	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Travaux :	1 805 475,00 €	2 166 570,00 €	1 805 475,00 €	
Honoraires :	180 547,50 €	180 547,50 €	180 547,50 €	
Conduite d'opération :	90 754,51 €	90 754,51 €	90 754,51 €	
Autres dépenses validées CE/DG :	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Total dépenses subventionnables :	2 086 392,21 €	2 447 487,21 €	2 086 392,21 €	
Détail recettes subventionnables				
Valeur de marché	Surface	Loyer an/m²	Loyer total	
Calcul du loyer :	280,00 m²	0,00 €	0,00 €	
Taux de rendement locatif brut annuel :			0.000000 %	
TOTAL Valeur de marché :			0,00 €	
TOTAL recettes retenues:			0,00 €	
Commentaire				
Détail concours financiers				
	Montant des dépenses subventionnelles	Montant des recettes retenues	Assiette subventionnelle	
Calcul de l'assiette	2 086 392,21 €	0,00 €	2 086 392,21 €	
Calcul des taux	Taux		Montant	
Taux de base ANRU NPNRU :	19.171851 %		400 000,01 €	
majoration de la SUBVENTION ANRU NPNRU - Collectivité :	0.000000 %		0,00 €	
majoration de la SUBVENTION ANRU NPNRU - Excellence :	0.000000 %		0,00 €	
Subvention ANRU NPNRU :	19.171851 %		400 000,01 €	
Paiements réalisés				
Paiements réalisés	Assiette totale justifiée	% subvention versé	Montant subvention versée	Date paiement effectif
CREA				
Date limite de soumission du CREA:	30 Septembre	% avancement financier justifié au CREA:		
Commentaires de la fiche détaillée (Hors IODA)				

valeur sur un fond orange : la donnée saisie a évolué par rapport à la dernière valeur validée du processus de contractualisation

valeur sur un fond jaune : la donnée saisie a évolué par rapport à la dernière valeur validée du processus engagement

valeur sur un fond rouge clair : la donnée saisie a évolué par rapport à la dernière valeur validée du processus contractualisation et à la dernière valeur validée du processus engagement

Fiche opération détaillée - NPNRU

Opération contractualisée :

Opération engagée :

Dernière version validée :

Version RGA :

Version REFI :

Identification de l'opération			
Contrat :			
Nature / modèle :			
Maitre d'ouvrage (MO) :			
Mode de financement :		Mode de conventionnement :	
Source de financement :		Exécutable financièrement :	
Responsable administratif :		Responsable opérationnel :	
Localisation de l'opération			
QPV de rattachement :		Situation :	
Commune (réalisation ou reconstitution) :		Zonage :	
Adresse :			
Objectifs contractuels			
Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :			
Complément de description de l'opération			

Validations et modulations spécifiques ("Affichage des 10 premières lignes saisies dans l'opération")				
Validations et modulations spécifiques				
Nature de la décision spécifique		Commentaires		
Calendrier opérationnel				
Date de signature du document contractuel :			Date de prise en compte des dépenses :	
Date prévisionnelle de lancement opérationnel et durée :				
Caractéristiques de l'opération				
Type d'opération :			Nature d'intervention :	
Type d'acquisition (le cas échéant)		Surface de terrain totale (m2 terrain)		Surface immobilière totale (m2 SDP)
Type(s) d'immobilier à vocation économique :				
Situation de locaux		Nombre total de m² de SDP	Surface louée totale (m² de SDP)	Nombre de lots loués
Avancement physico financier				
Dates clés de réalisation de l'opération				
Date du lancement opérationnel :			Date de fin de l'opération estimée:	
Etat avancement physique				

Etat avancement :			
Date démarrage actions maîtrise foncière / immobilière :		Date démarrage actions préparatoires aux relogements et/ou de concertation :	
Date de démarrage des travaux ou des prestations :		Date de dépôt de l'autorisation d'urbanisme :	
Suivi des délais			
Date pivot de calcul des délais :			
Date limite de demande de DAS :		Date de la première demande de DAS :	
		Date de la DAS :	
Date limite de caducité :		Date de la première demande de paiement :	
Date limite de demande de solde :		Date de la demande de solde :	
		Date solde de l'opérat. (dernier pmt/recouvremt) :	
Concours financiers			
Détail dépenses subventionnables			
	Coûts HT	Coûts TTC	Coûts retenus
Etudes préalables :			
Acquisition et frais notariés :			
Frais de transferts et indemnités :			
Travaux :			
Honoraires :			
Conduite d'opération :			
Autres dépenses validées CE/DG :			
Total dépenses subventionnables :			
Détail recettes subventionnables			
Valeur de marché	Surface	Loyer an/m²	Loyer total
Calcul du loyer :			
Taux de rendement locatif brut annuel :			
TOTAL Valeur de marché :			
TOTAL recettes retenues:			
Commentaire			
Détail concours financiers			
	Montant des dépenses subventionnelles	Montant des recettes retenues	Assiette subventionnelle
Calcul de l'assiette			
Calcul des taux	Taux		Montant
Taux de base ANRU NPNRU :			
majoration de la SUBVENTION ANRU NPNRU - Collectivité :			
majoration de la SUBVENTION ANRU NPNRU - Excellence :			
Subvention ANRU NPNRU :			
Commentaires de la fiche détaillée (Hors IODA)			

Fiche opération détaillée - NPNRU

Opération contractualisée :

Opération engagée :

Dernière version validée :

Version RGA :

Version REFI :

Identification de l'opération			
Contrat :			
Nature / modèle :			
Maitre d'ouvrage (MO) :			
Mode de financement :		Mode de conventionnement :	
Source de financement :		Exécutable financièrement :	
Responsable administratif :		Responsable opérationnel :	
Localisation de l'opération			
QPV de rattachement :		Situation :	
Commune (réalisation ou reconstitution) :		Zonage :	
Adresse :			
Objectifs contractuels			
Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :			
Complément de description de l'opération			

Validations et modulations spécifiques ("Affichage des 10 premières lignes saisies dans l'opération")				
Validations et modulations spécifiques				
Nature de la décision spécifique		Commentaires		
Calendrier opérationnel				
Date de signature du document contractuel :			Date de prise en compte des dépenses :	
Date prévisionnelle de lancement opérationnel et durée :				
Caractéristiques de l'opération				
Type d'opération :			Nature d'intervention :	
Type d'acquisition (le cas échéant)		Surface de terrain totale (m2 terrain)		Surface immobilière totale (m2 SDP)
Type(s) d'immobilier à vocation économique :				
Situation de locaux		Nombre total de m² de SDP	Surface louée totale (m² de SDP)	Nombre de lots loués
Avancement physico financier				
Dates clés de réalisation de l'opération				
Date du lancement opérationnel :			Date de fin de l'opération estimée:	
Etat avancement physique				

Contrat : C0682 Convention CC Du Sud Avesnois QPV : QP059044 Fourmies

Porteur de projet : 1826 CC DU SUD AVESNOIS Localisation : FOURMIES 59249

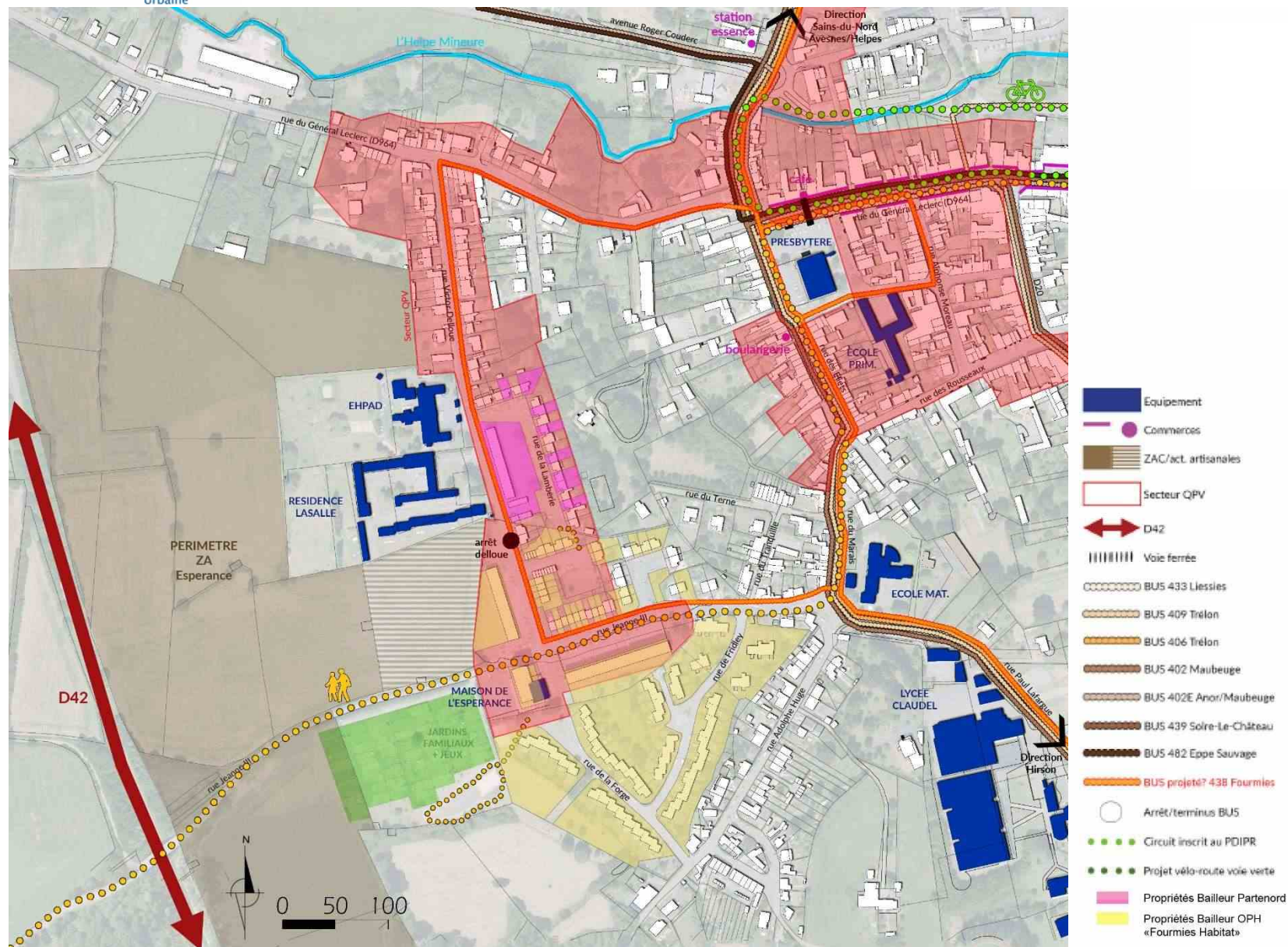
Numéro	Libellé opération	Envelo ppe de financ ement	Localisation (QPV, Commune de réalisation)	Logements (nombre, PLAI, PLUS)			Maitre d'ouvrage	Dépenses à financer Coûts HT	Dépenses à financer Coûts TTC	RESSOURCES FINANCIERES DONT PRETS ET RESTE A CHARGE DU MAITRE D'OUVRAGE															Détail ANRU		Dont détail des prêts et reste à charge du maitre d'ouvrage					Calendrier		Version Opération
										Subtv ANRU %	Etat %	Commune %	EPCI %	Département %	Région %	Bailleur social %	CDC %	Europe %	ANAH %	Subv ANRU PIA %	Autres contributeurs - Maitre d'ouvrage %	Valorisation foncière et autres recettes %	Assiette subv ANRU %	Prêts %	Dont prêt CDC %	Dont total prêt bonifié AL NPNRU %	Dont prêt bonifié AL NPNRU PLAI %	Dont prêt bonifié AL NPNRU PLUS %	Lanceme nt (année, semestr e	Durée en semestr e				
						SIRET MO																												
14	Etudes et conduite de projet																																	
C0682-14-0012	Fourmies - Direction de projet	NPR	QP059044 FOURMIES 59249	0	0	0	COMMUNE DE FOURMIES 21590249500013	1 082 916,67 €	1 082 916,67 €	541 458,34 € 50,00 %	0,00 % 0,00 %	541 458,33 € 50,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	1 082 916,67 € 50,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2019 S2	16	Contractualisation validée PP	
C0682-14-0013	Fourmies - Coordination relogement	NPR	QP059044 FOURMIES 59249	0	0	0	COMMUNE DE FOURMIES 21590249500013	380 000,00 €	380 000,00 €	190 000,00 € 50,00 %	0,00 % 0,00 %	190 000,00 € 50,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	380 000,00 € 50,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2021 S2	8	Contractualisation signée	
C0682-14-0014	Fourmies - Mission d'AMO	NPR	QP059044 FOURMIES 59249	0	0	0	COMMUNE DE FOURMIES 21590249500013	65 100,00 €	78 120,00 €	30 000,00 € 38,40 %	0,00 % 0,00 %	48 120,00 € 61,60 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	65 100,00 € 46,08 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2018 S1	8	Contractualisation signée	
Sous total				0	0	0		1 528 016,67 €	1 541 036,67 €	761 458,34 € 49,41 %	0,00 % 0,00 %	779 578,33 € 50,59 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %		0,00 % 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %				
15	Relogement des ménages avec minoration de loyer																																	
C0682-15-0015	Fourmies - Relogement 32 ménages avec	NPR	QP059044 FOURMIES 59249	0	0	0	FOURMIES HABITAT 27590006600026	190 000,00 €	190 000,00 €	190 000,00 € 100,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2022 S1	6	Contractualisation signée
C0682-15-0031	Fourmies - Relogement 32 ménages avec	NPR	QP059044 FOURMIES 59249	0	0	0	AVESNOISE PROMOCIL, SOCIE 44552039800030	142 000,00 €	142 000,00 €	142 000,00 € 100,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2024 S1	6	Contractualisation validée PP
Sous total				0	0	0		332 000,00 €	332 000,00 €	332 000,00 € 100,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %		0,00 % 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %				
21	Démolition de logements locaux sociaux																																	
C0682-21-0021	Fourmies - Démolition Barre Jeanne 3 (28	NPR	QP059044 FOURMIES 59249	28	0	0	FOURMIES HABITAT 27590006600026	1 461 840,97 €	1 526 520,97 €	292 368,19 € 19,15 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	1 234 152,78 € 80,85 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	1 461 840,97 € 20,00 %	1 155 354,23 € 75,69 %	1 155 354,23 € 75,69 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2021 S2	9	Contractualisation signée
C0682-21-0022	Fourmies - Démolition Tour Jeanne 3 (74	NPR	QP059044 FOURMIES 59249	74	0	0	FOURMIES HABITAT 27590006600026	3 097 712,24 €	3 258 034,65 €	619 542,45 € 19,02 %	0,00 € 0,00 %	1 928 711,92 € 59,20 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	709 780,28 € 21,79 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	3 097 712,24 € 20,00 %	235 801,91 € 7,24 %	235 801,91 € 7,24 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2021 S2	9	Contractualisation signée	
C0682-21-0029	FOURMIES - DEMOLITION MICHEL	NPR	QP059044 FOURMIES 59249	47	0	0	AVESNOISE PROMOCIL, SOCIE 44552039800030	2 008 784,40 €	2 094 401,00 €	1 853 008,95 € 88,47 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	85 616,80 € 88,47 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	155 775,45 € 7,44 %	1 853 008,95 € 100,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2022 S1	8	Contractualisation validée PP	
C0682-21-0030	FOURMIES - DEMOLITION COUR	NPR	QP059044 FOURMIES 59249	26	0	0	AVESNOISE PROMOCIL, SOCIE 44552039800030	854 358,28 €	993 542,68 €	844 743,08 € 85,02 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	139 184,40 € 14,01 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	9 615,20 € 0,97 %	844 743,08 € 100,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2022 S1	8	Contractualisation validée PP	
Sous total				175	0	0		7 422 695,89 €	7 872 499,30 €	3 609 662,67 € 45,85 %	0,00 € 0,00 %	1 928 711,92 € 24,50 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	2 168 734,06 € 27,55 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	165 390,65 € 2,10 %	1 391 156,14 € 17,67 %	1 391 156,14 € 17,67 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %	0,00 € 0,00 %					
22	Recyclage de copropriétés dégradées																																	
Sous total																																		
23	Recyclage de l'habitat ancien dégradé																																	
Sous total																																		
24	Amenagement d'ensemble																																	
C0682-24-0032	Fourmies - Amenagement secteur Michel	NPR	QP059044 FOURMIES 59249	0	0	0	NORDSEM 80739378000059	1 776 578,80 €	2 110 609,29 €	680 000,00 € 322																								

	Dépenses à financer		RESSOURCES FINANCIERES														DONT DETAIL DES PRETS ET RESTE A CHARGE DU MAITRE D'OUVRAGE				
	Coûts HT	Coût TTC	Subv ANRU	Etat	Commune	EPCI	Département	Région	Bailleur social	CDC	Europe	ANAH	Subv ANRU PIA	Autres contributeurs - Maitre d'ouvrage	Valorisation foncière et autres recettes		Prêts %	Dont prêt CDC %	Dont total prêt bonifié AL NPNRU %	Dont prêt bonifié AL NPNRU PLAI %	Dont prêt bonifié AL NPNRU PLUS %
TOTAL HORS NPNRU	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL NPNRU	37 261 512,67 €	40 805 050,60 €	7 583 961,02 €	0,00 €	9 799 619,74 €	0,00 €	0,00 €	177 000,00 €	23 079 079,19 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	165 390,65 €		0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
DONT NATIONALE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
DONT REGIONALE	37 261 512,67 €	40 805 050,60 €	7 583 961,02 €	0,00 €	9 799 619,74 €	0,00 €	0,00 €	177 000,00 €	23 079 079,19 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	165 390,65 €		0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
DONT Quartiers Résilients - CDC	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL QUARTIER FERTILE	1 949 085,00 €	2 268 654,00 €	300 000,01 €	0,00 €	1 968 653,99 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
DONT PLAN DE RELANCE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
DONT PIA	1 949 085,00 €	2 268 654,00 €	300 000,01 €	0,00 €	1 968 653,99 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %

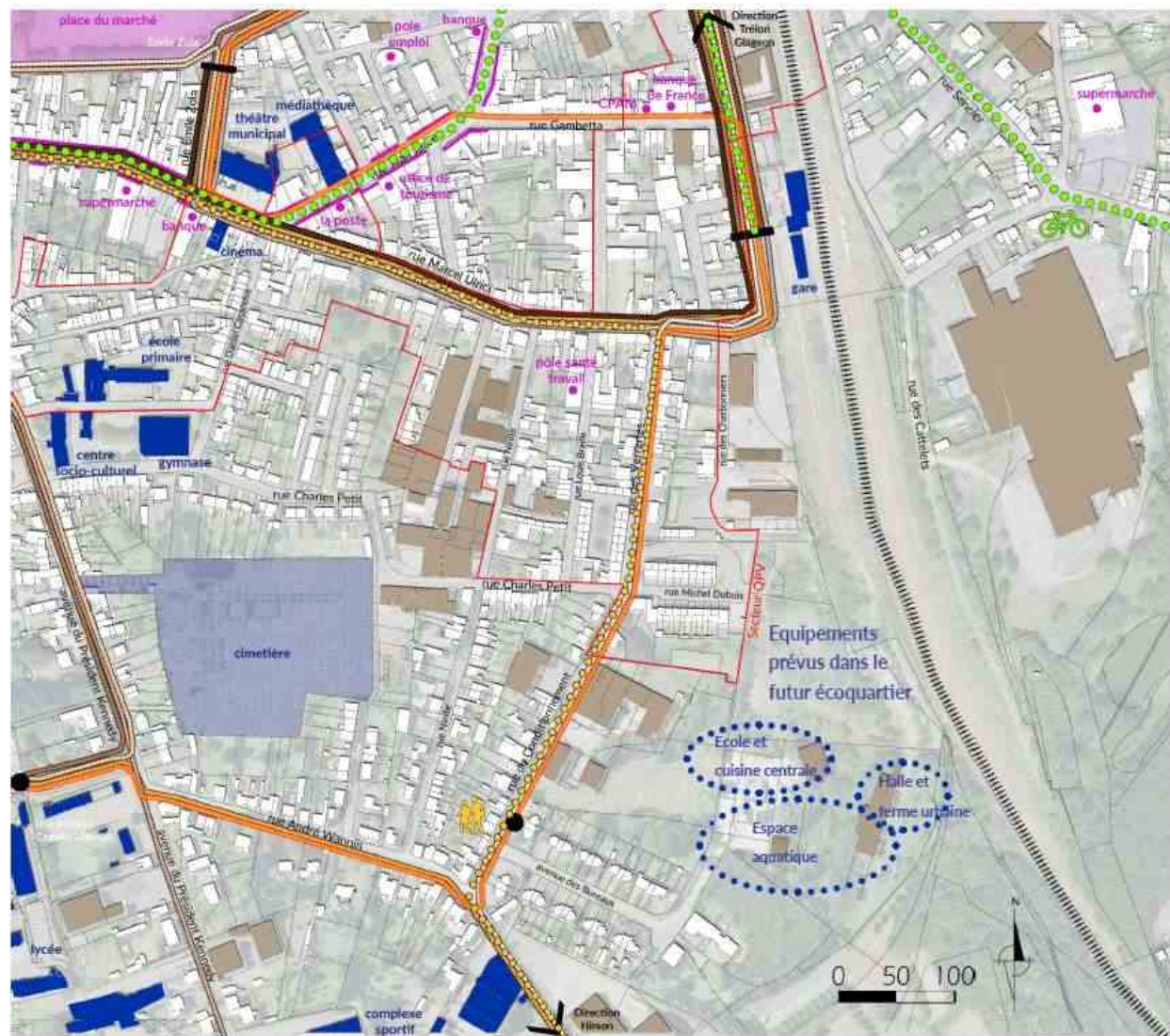


A2

Carte de présentation du ou des secteurs en perspective avec les projets du territoire et équipements



Quartier de l'Espérance



Secteur Michel DUBOIS / Cour Carrée

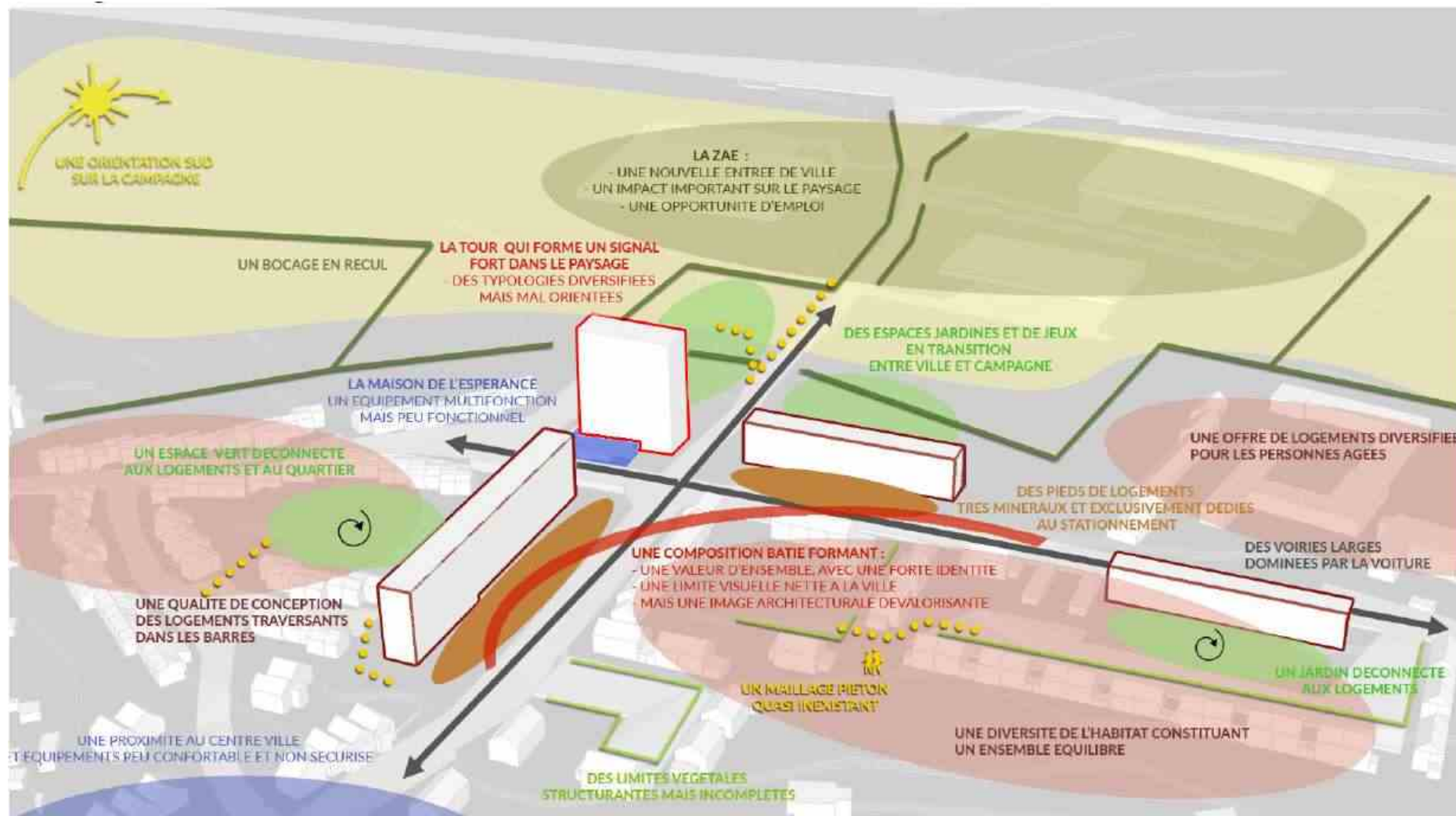
A3 Carte(s) ou schéma(s) présentant les différents éléments du diagnostic et plus particulièrement le fonctionnement urbain du quartier

	Analyse urbaine – secteur Espérance				
	Equipements	Déplacements Stationnement	Limites et Relief	Espaces publics	Espaces verts
Caractéristiques saillantes	Sur le périmètre : - Equipements situés sur les espaces publics, comme les jardins partagés et le city-stade ; - Equipements bâtis, comme la maison de retraite, la résidence Jules Lassalle, la maison de l'Espérance et le local de l'Association d'Education et de Prévention. A proximité immédiate du quartier : la Cité Claudel et l'école maternelle	Deux artères principales : - La rue Victor Delloue ; - La rue Jeanne III. Les voiries secondaires sont constituées de voies en impasse ou desservant des parkings et garages groupés A noter que la rue Jeanne III vers Wignehies a été récemment réaménagée afin de desservir le futur projet de zone économique. Un mail piéton confortable et récemment aménagé existe le long de la Cité scolaire Claudel et s'interrompt en entrée de quartier.	Le relief est un élément marquant sur le quartier. Il offre des balcons visuels importants sur la ville à l'Est et sur le bocage au Sud. Un certain nombre d'aménagements urbains permet d'assurer les rattrapages de niveau nécessités par la topographie.	Le « vocabulaire » des espaces publics est considéré comme routier : Les voiries et parkings sont largement dimensionnés, le parvis de la Maison de l'équipement est petit et occulté par les voitures. Il n'existe pas sur le quartier d'espace public structurant. Les matériaux des voiries et trottoirs sont l'enrobé.	Le quartier présente une dichotomie ville / campagne. Le bocage tout proche présente une très belle qualité paysagère. Les jardins familiaux sont les seuls espaces qui fonctionnent très bien.
Points de vigilance		- L'espace public est dilaté avec une omniprésence de la voiture, les pieds d'immeubles sont principalement occupés par les parkings ; - Peu d'espaces destinés aux piétons en proportion (trottoirs et pieds d'immeubles étroits). Les venelles sont quasi inexistantes, ou très peu visibles depuis le domaine public. - Les grands parkings situés en pied d'immeuble offrent une faible qualité urbaine (relevée par les habitants lors des entretiens de l'étude sociale et sociologique) ; - L'analyse urbaine démontre que ces espaces surdimensionnés génèrent un sentiment de « flottement » et d'anonymat peu sécurisant pour le	Présence de rupture de niveaux entre les divers éléments du quartier par le biais d'aménagements peu qualitatifs voire délabrés (escaliers, pentes, murets,...).	- Les matériaux de sol et les aménagements en général ne présentent pas de caractère qualitatif ; - Les enrobés sont dans un état d'usure avancé ; - La présence de batteries de garages et de grands linéaires de containers poubelles confère à certains espaces une forme d'anonymat propice aux dégradations et aux	Au sein du quartier la palette végétale présente peu de liens avec le milieu naturel environnant. L'isolement des espaces verts les rendent sujets au vandalisme (la suppression d'une aire de jeux pour enfants en témoigne).



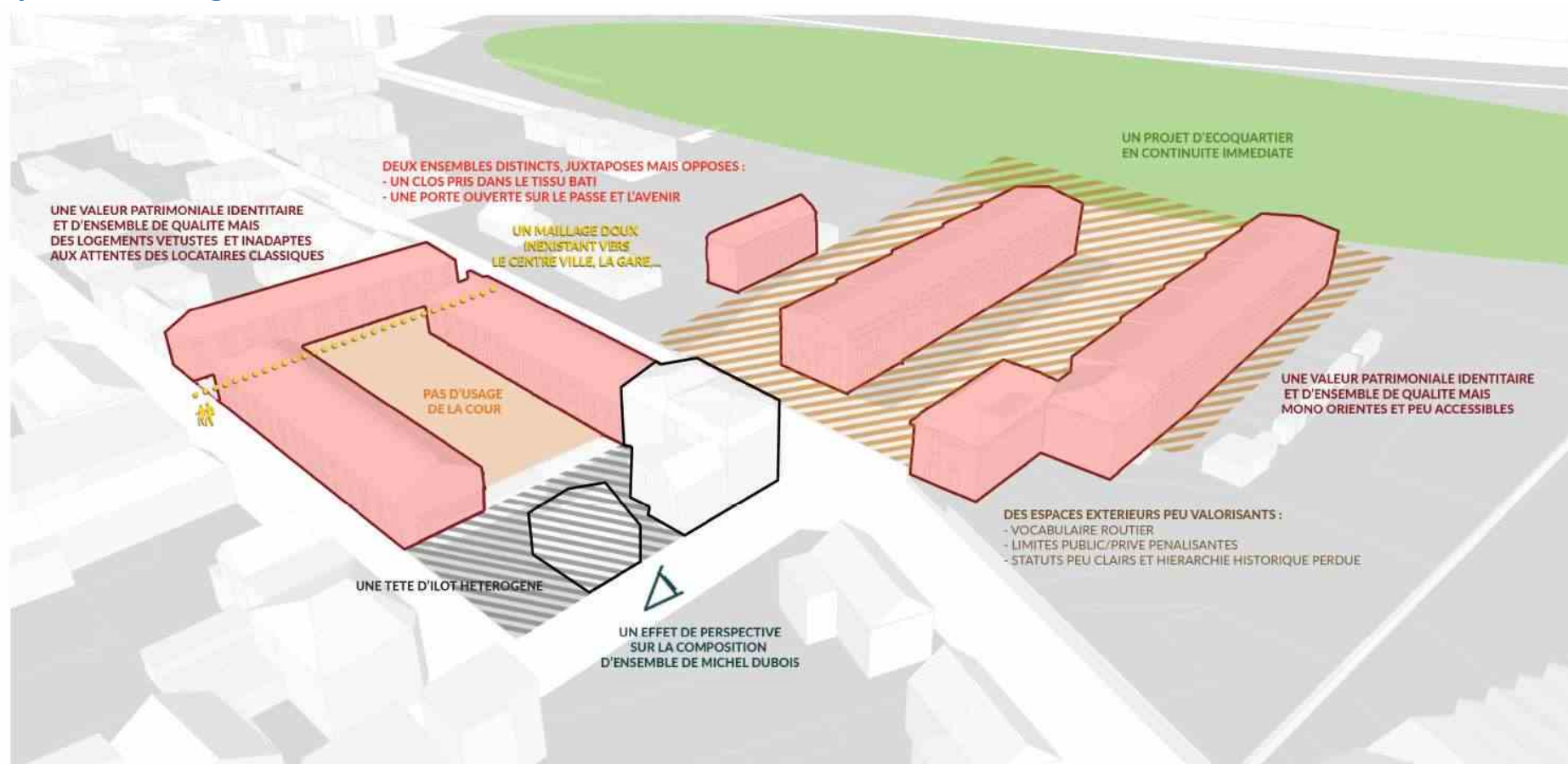
		piéton. Les distances ressenties en sont accentuées.		incivilités (tags, dépôts d'ordures).	
--	--	--	--	---------------------------------------	--

Synthèse du diagnostic urbain :



Thématiques	Diagnostic urbain et paysager – Ensembles Cour Carrée et Michel Dubois			
	Equipements	Déplacements	Stationnement	Espaces publics
Caractéristiques saillantes	• Une multitude d'équipements, commerces et services à moins d'un kilomètre à pied du site à relever (CPAM, mutuelle familiale, maison de santé, commerces) ; • La gare SNCF se trouve à 400 mètres du site (identifiée parmi les pôles gare au SCOT) ; • A noter projet de quartier REV 3 à venir.	• Historiquement l'ensemble Michel Dubois possédait une voie centrale carrossable resserrée (voir carte postale) menant vers l'usine et une voie ferroviaire au Nord, constituant une frange plus technique ; • La Cour Carrée a toujours été organisée autour d'une cour centrale.	Sur Cour Carrée, le stationnement s'organise de manière longitudinale le long des habitations. Sur Michel Dubois, 2 voies carrossables offrent un stationnement longitudinal de part et d'autre de la voie et des trottoirs de faible largeur.	• Les trottoirs et les voiries sont en enrobé ; • Il n'y a pas d'espace public structurant sur le quartier, la cour commune de la Cour Carrée étant à usage privatif ; • Historiquement, les jardins rue Michel Dubois étaient plus grands et ont été réduits au profit du stationnement.
Avantages	• Proximité des équipements du centre-ville ; • Position charnière entre la gare et l'écoquartier ; • Accessibilité des étangs des Moines possible à terme par le futur Ecoquartier.		Sur la Cour Carrée, le stationnement relégué sur les rues adjacentes n'impacte pas la qualité architecturale et l'ambiance qualitative de la cour intérieure.	• La Cour Carrée s'organise autour d'un îlot végétal qui lui confère une certaine qualité. Les arbres présentent de beaux volumes ; • Sur Michel Dubois, à chaque extrémité des bandes de logements, on trouve des arbres de petit développement.
Points de vigilance	Peu d'équipements en proximité directe des secteurs.	Sur Michel Dubois les tracés larges et sinueux de la voirie, entourant l'ensemble bâti annulent complètement cet ancien effet de porte industrielle et noient les logements dans un vocabulaire routier.	Le stationnement est diffus sur l'espace public, impactant la qualité architecturale et l'ambiance qualitative de l'ensemble.	• Les matériaux de sol ne présentent pas de caractère qualitatif : le « vocabulaire » est plutôt routier et sans lien avec l'identité du territoire ; • Les enrobés présentent un état d'usure avancé, qui déprécie le site ; • Sur Michel Dubois le fond de la parcelle, séparé de la friche par un mur de brique, est sous exploité et donne un sentiment d'usure et d'abandon : on y trouve une large aire de stationnement avec un garage fermé, une aire de jeux pour enfant et un terrain de pétanque hors d'usage. • La limite public/privé est difficilement vécue par les habitants de Michel Dubois, qui cherchent à retrouver une certaine intimité dans leurs jardins, à l'aide de système occultant, générant une ambiance peu qualitative.

Synthèse du diagnostic urbain :

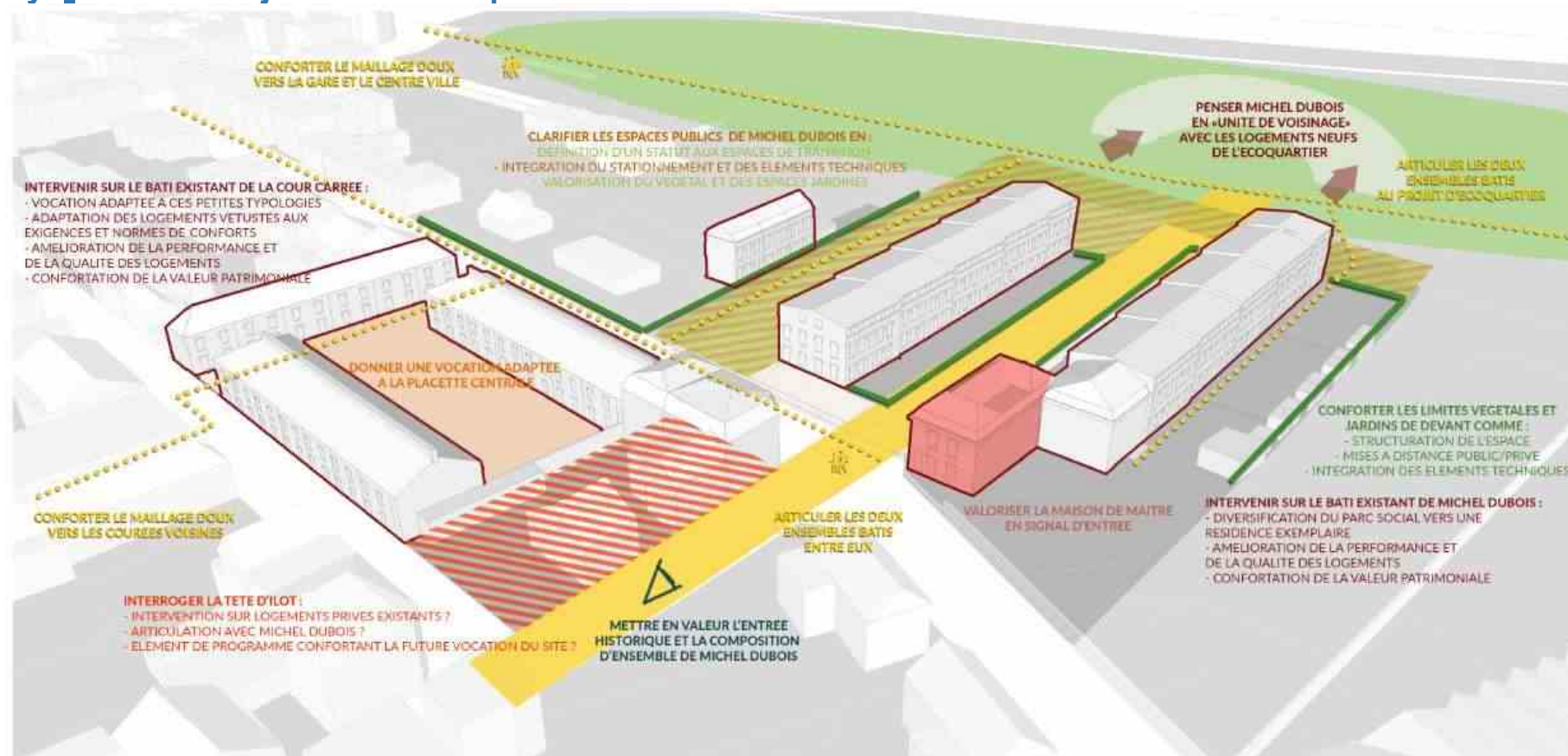


A7 Schéma de synthèse pour traduire les objectifs urbains prioritaires retenus sur chacun des quartiers, à une échelle intermédiaire entre l'agglomération et le périmètre strict du QPV

Synthèse des objectifs urbains prioritaires sur le site de l'Espérance :



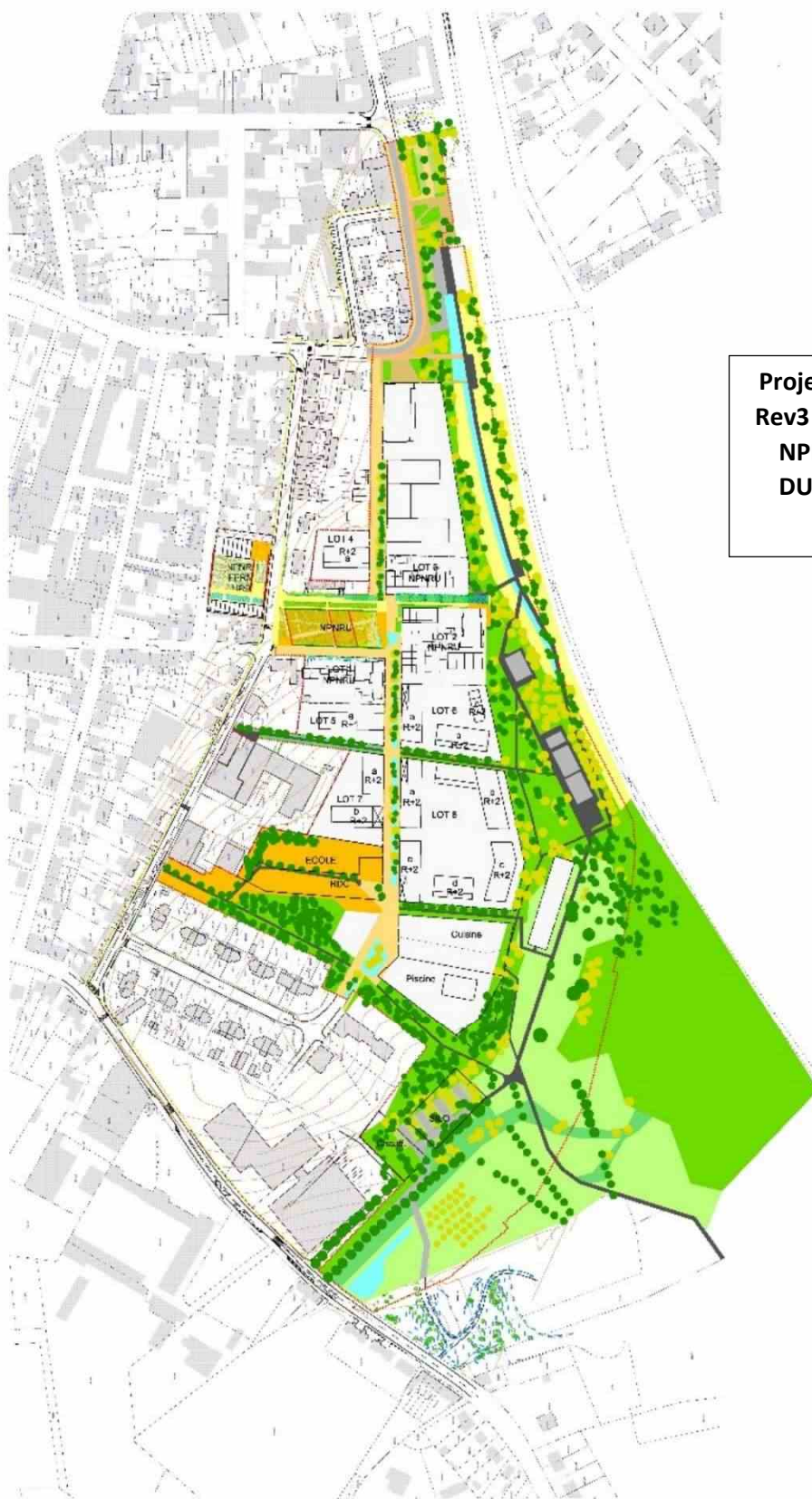
Synthèse des objectifs urbains prioritaires sur le site Michel DUBOIS / Cour Carrée :







Plan et côtes de seuils réalisés selon les informations transmises par l'atelier 9.81 en date du 28/10/2022 (par mail).



**Projet écoquartier
Rev3 avec le projet
NPNRU Michel
DUBOIS / Cour
Carrée**



A9 Cartes thématiques (équilibres résidentiels, organisation de la trame viaire, développement économique...) permettant notamment de comprendre la situation avant/après et de localiser chacune des opérations programmées

Quartier de l'Espérance :

CONFORTER LA RUE JEANNE III COMME AXE STRUCTURANT DU QUARTIER :

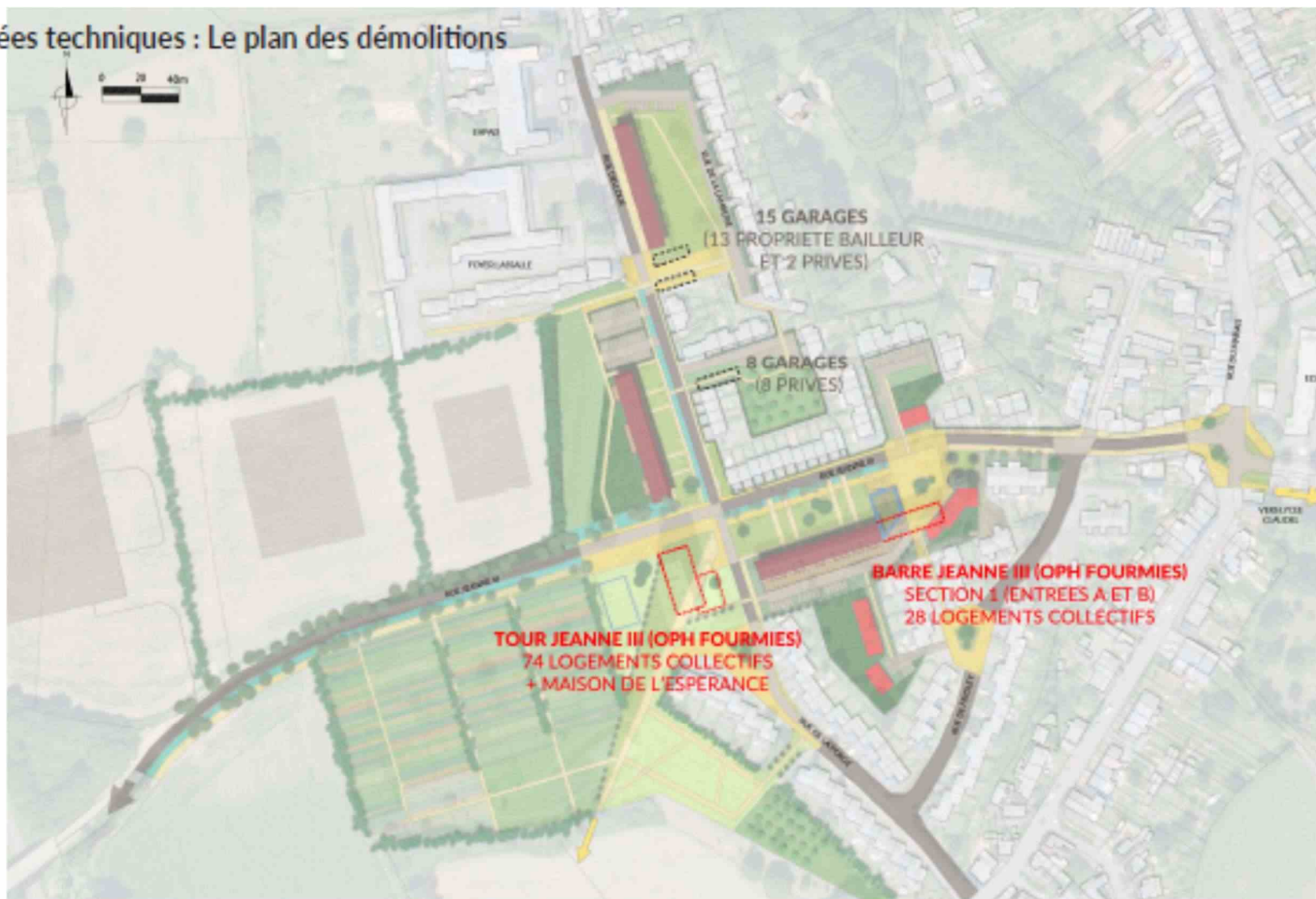
La rue Jeanne III constitue le trait d'union transversal à l'ensemble du quartier. La création d'un nouvel accès depuis la RD 42 sur la rue Jeanne III, dans le cadre du projet de ZA Espérance, lui donnera à terme un double statut :

- celui de desserte interne au quartier, lieu de vie et d'échange structurant,
- celui d'une voie de transit de la RD42 vers le centre ville.

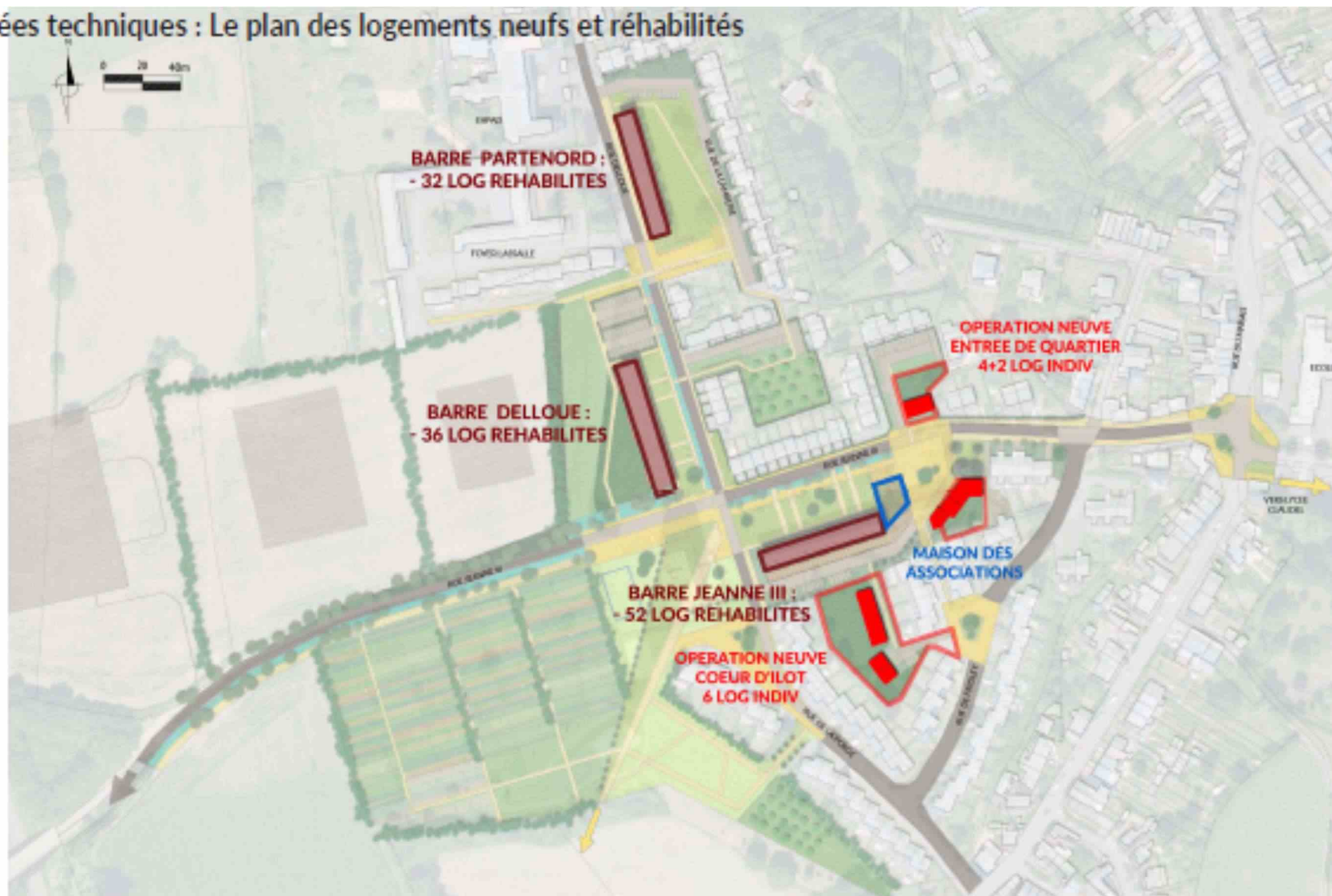
Le projet propose d'aménager cet axe en articulant ces deux fonctions.



4. Les données techniques : Le plan des démolitions

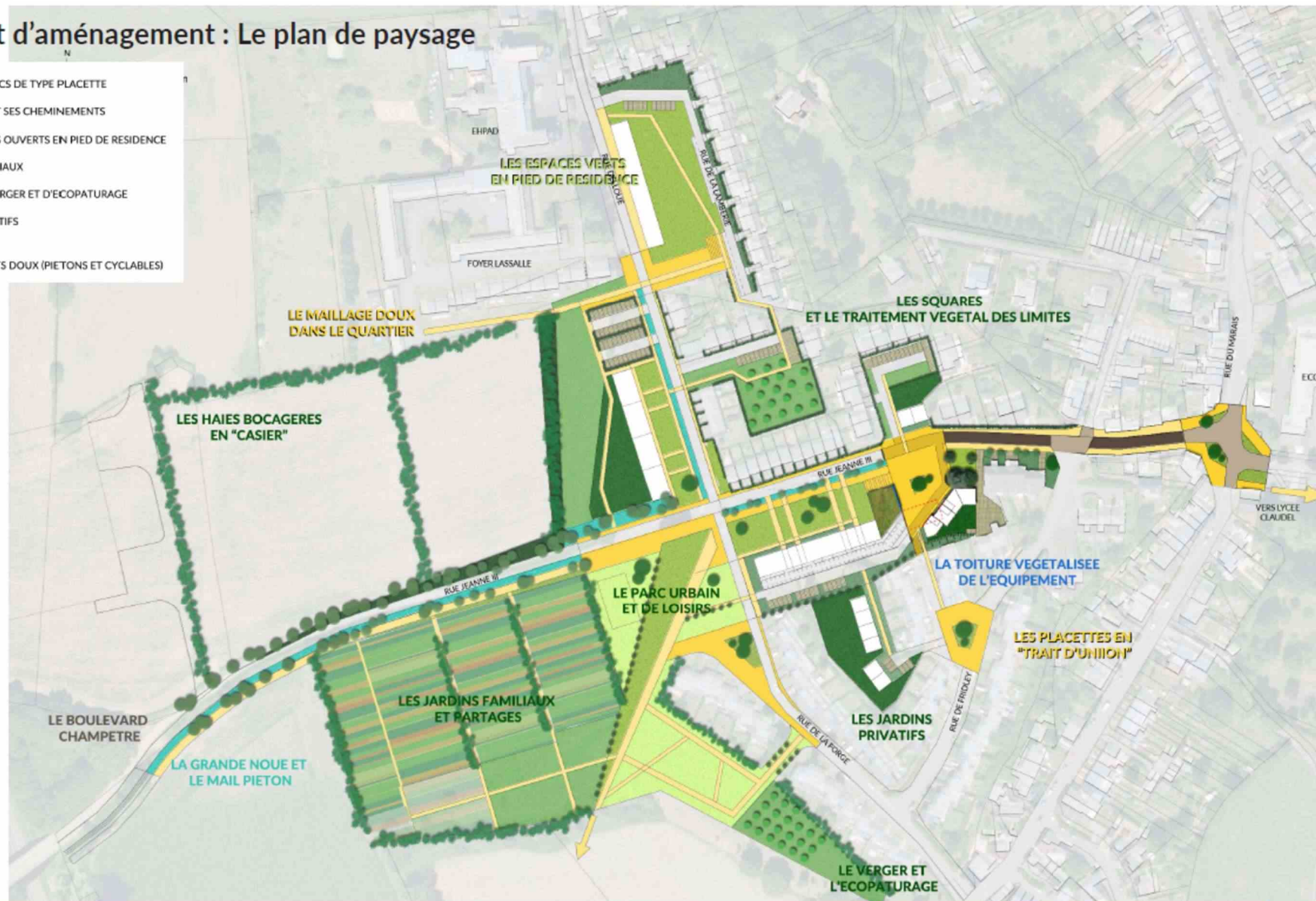


4. Les données techniques : Le plan des logements neufs et réhabilités



2. Le projet d'aménagement : Le plan de paysage

-  LES ESPACES PUBLICS DE TYPE PLACETTE
-  LE PARC URBAIN ET SES CHEMINEMENTS
-  LES ESPACES VERTS OUVERTS EN PIED DE RESIDENCE
-  LES JARDINS FAMILIAUX
-  LES ESPACES DE VERGER ET D'ECOPATURAGE
-  LES JARDINS PRIVATIFS
-  LES NOUES
-  LES CHEMINEMENTS DOUX (PIETONS ET CYCLABLES)

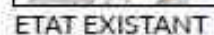


Avenant type à la convention pluriannuelle du (ou des) projet(s) de renouvellement urbain relatif au NPNRU – Version du 1^{er} mars 2022



Secteur Michel DUBOIS / Cour Carrée :

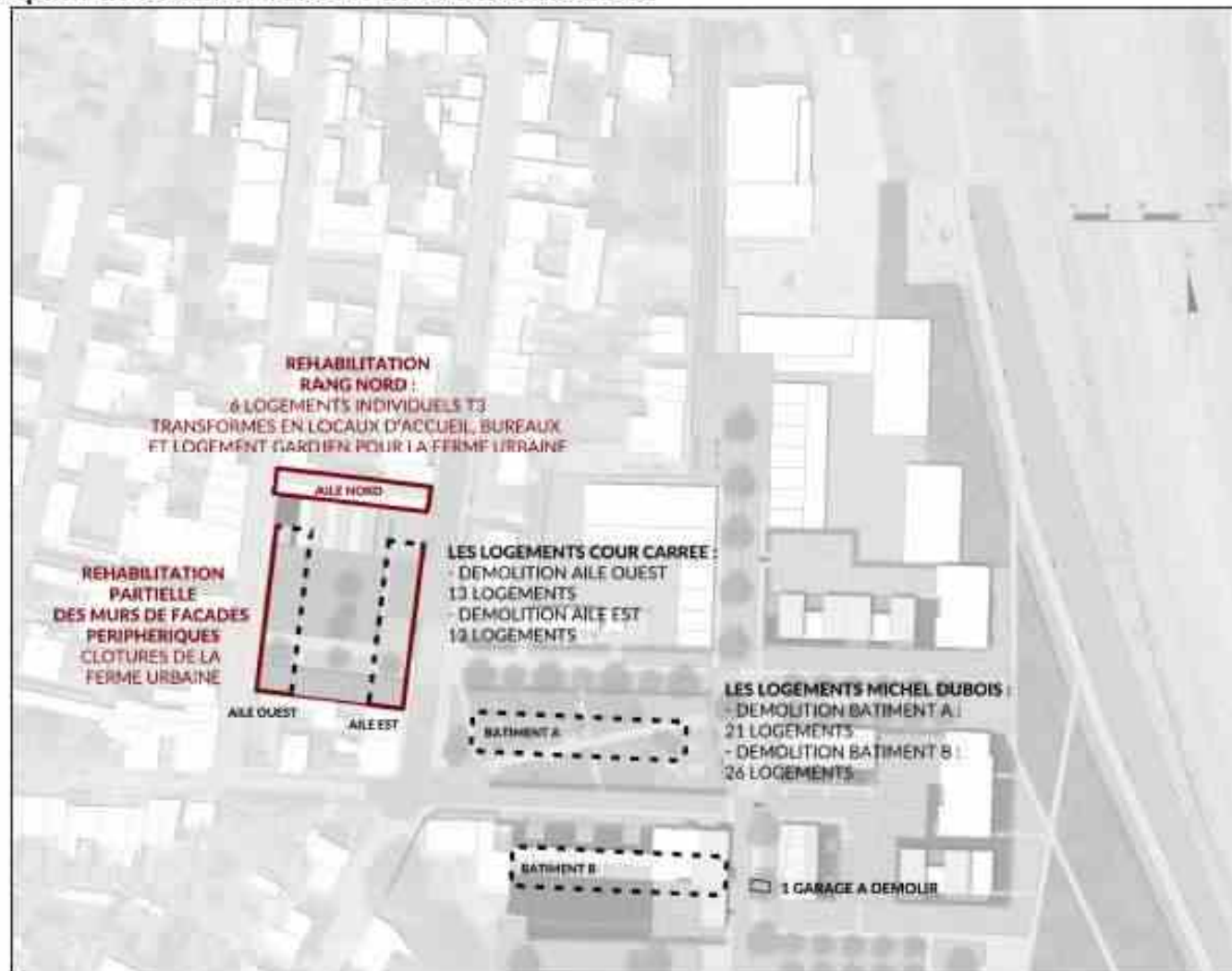
2. Le désenclavement du quartier



Avenant type à la convention pluriannuelle du (ou des) projet(s) de renouvellement urbain relatif au NPNRU – Version du 1^{er} mars 2022

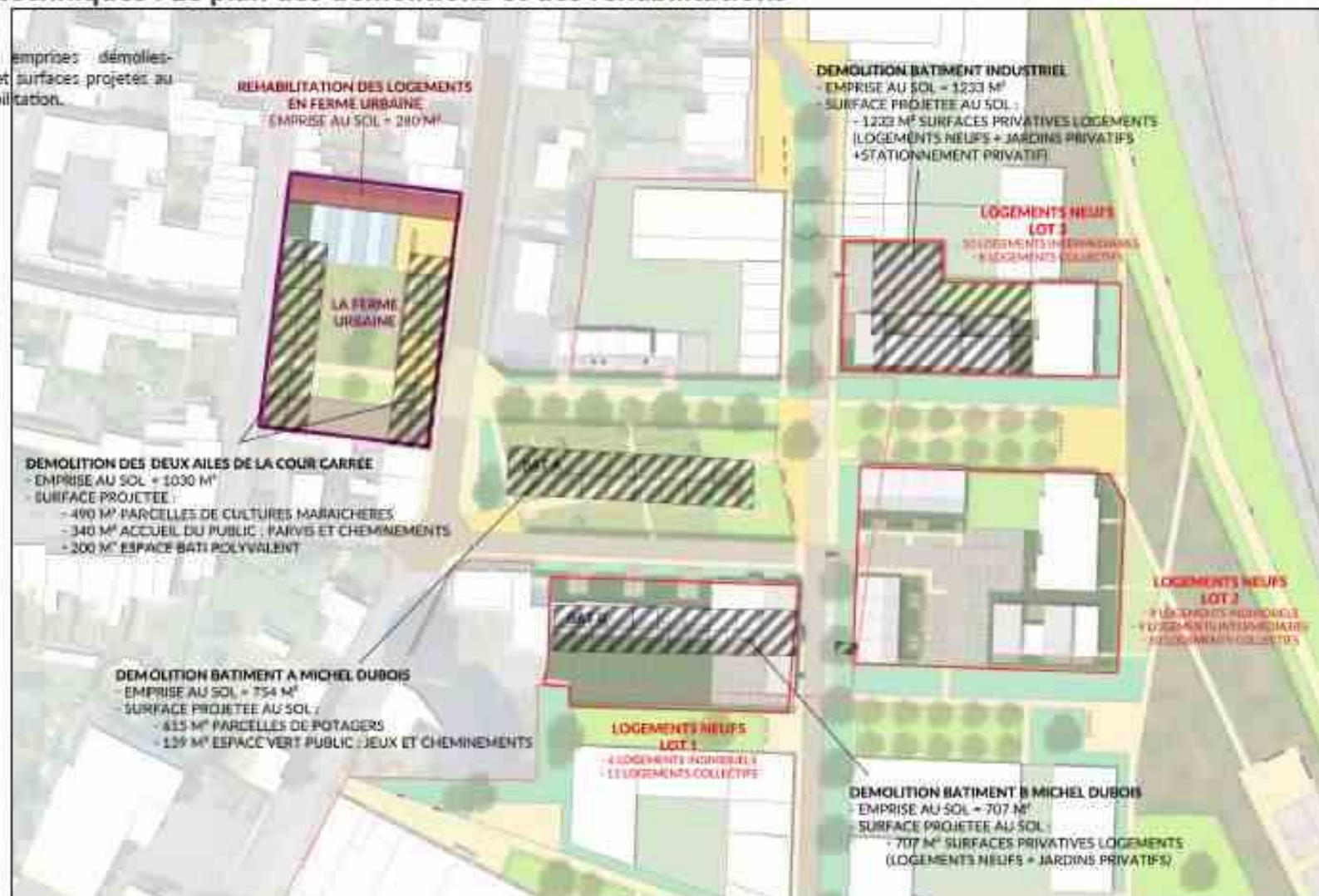
6. Les données techniques : Le plan des démolitions et des réhabilitations

Un soin particulier doit être fait sur le maintien de tout ou partie des murs de façades de la Cour Carrée donnant sur les rues des Verrieres et Louis Braille, afin de garder l'identité patrimoniale de la Cour Carrée tout en créant une limite de qualité et des vues vers l'intérieur de la ferme urbaine.



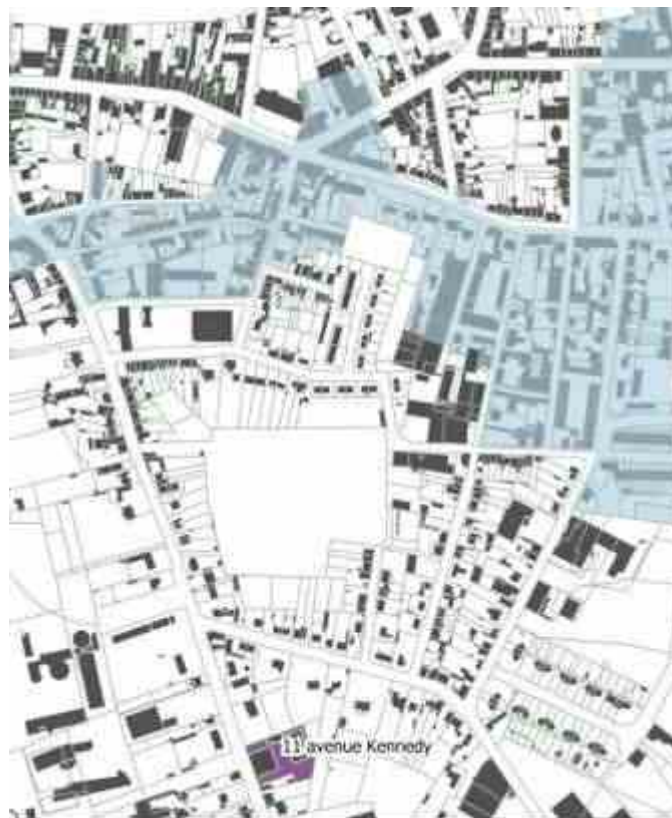
6. Les données techniques : Le plan des démolitions et des réhabilitations

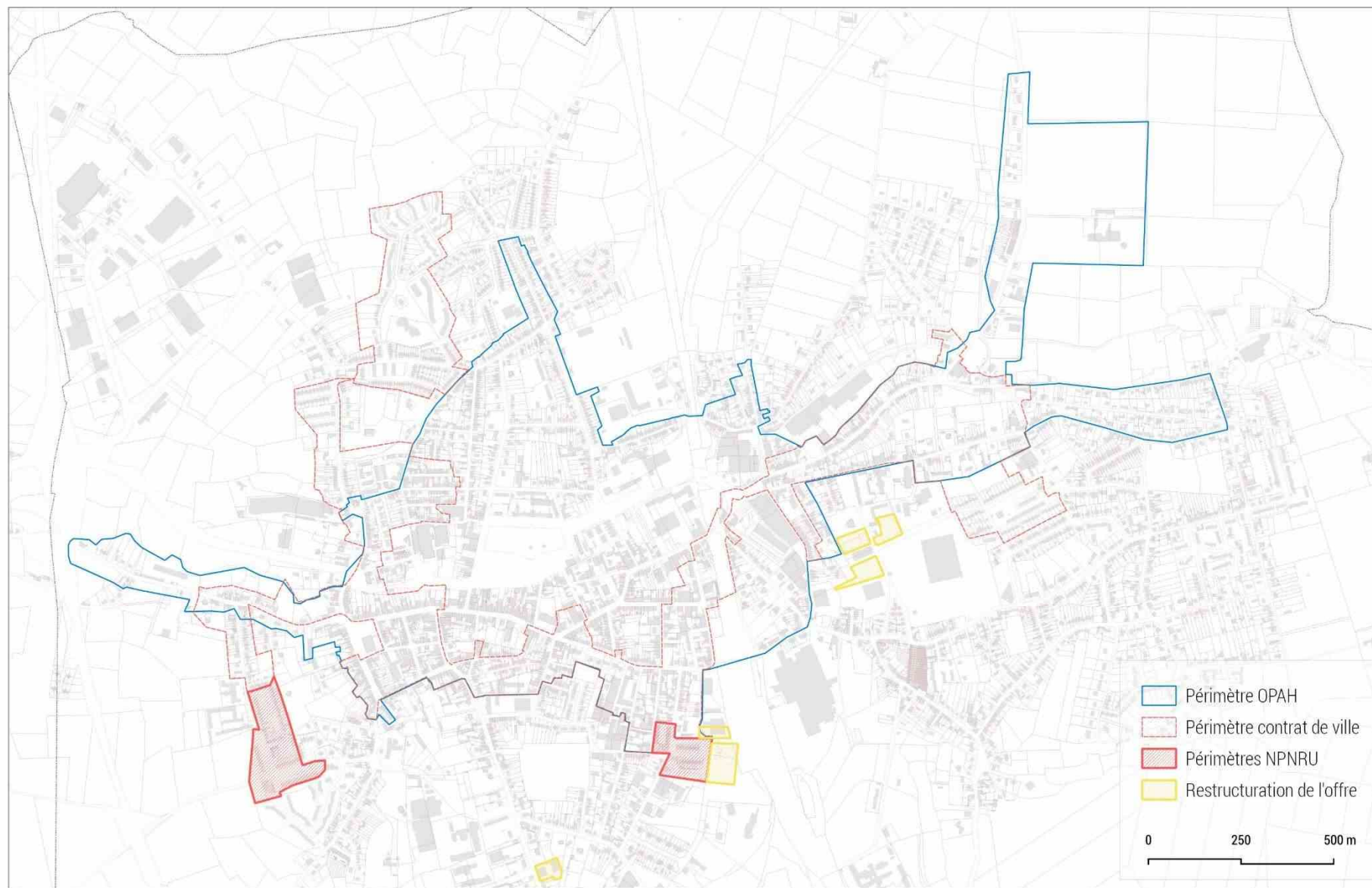
Ce plan présente les emprises démolies-réhabilitées et les usages et surfaces projetés au droit des démolitions-réhabilitation.



L'espace libéré par les démolitions des bâtiments Michel Dubois permet de créer quatre espaces verts successifs aux ambiances distinctes, d'Ouest en Est (voir texte explicatif en page suivante).

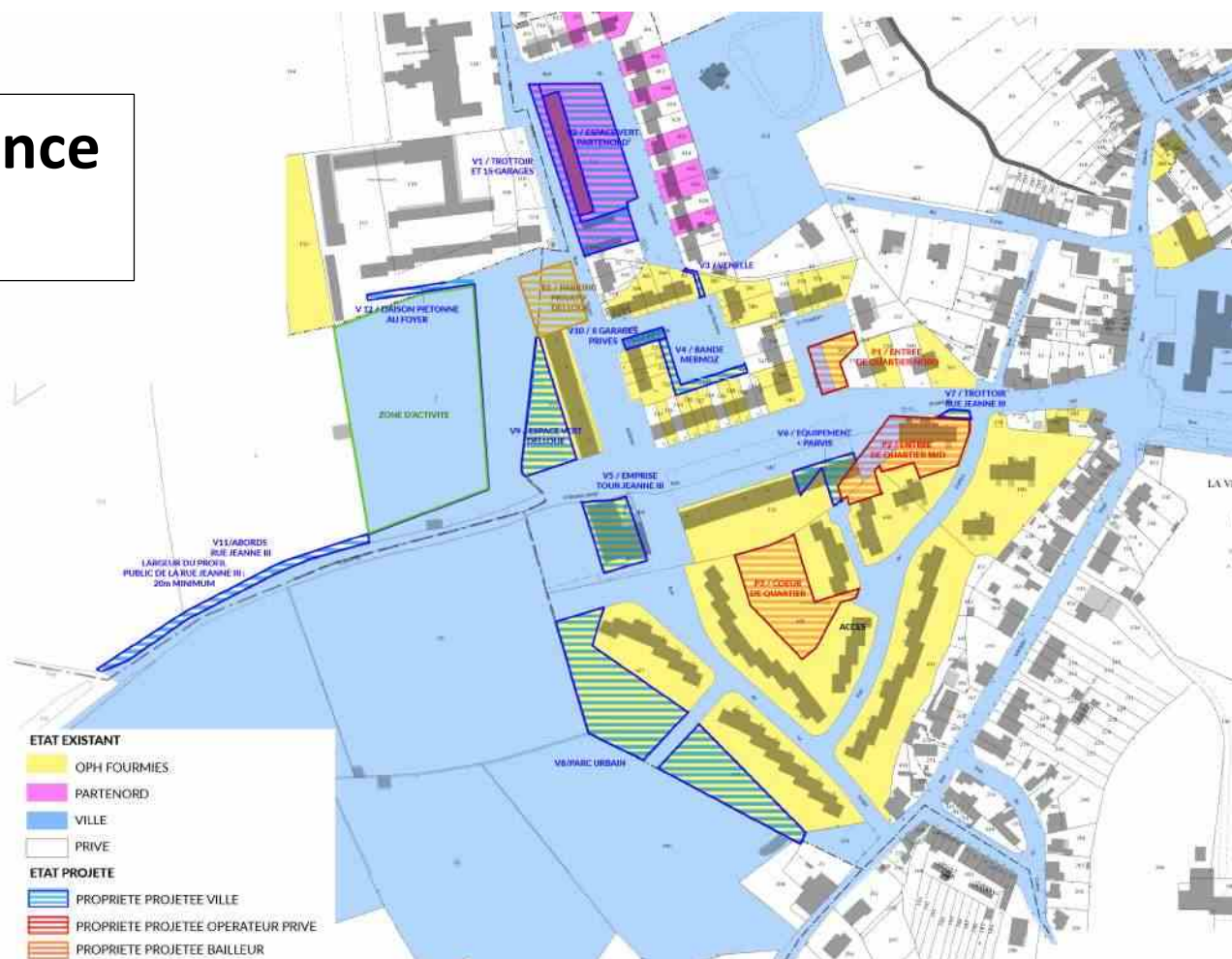
A10 Plan de localisation des terrains identifiés pour la reconstitution de l'offre



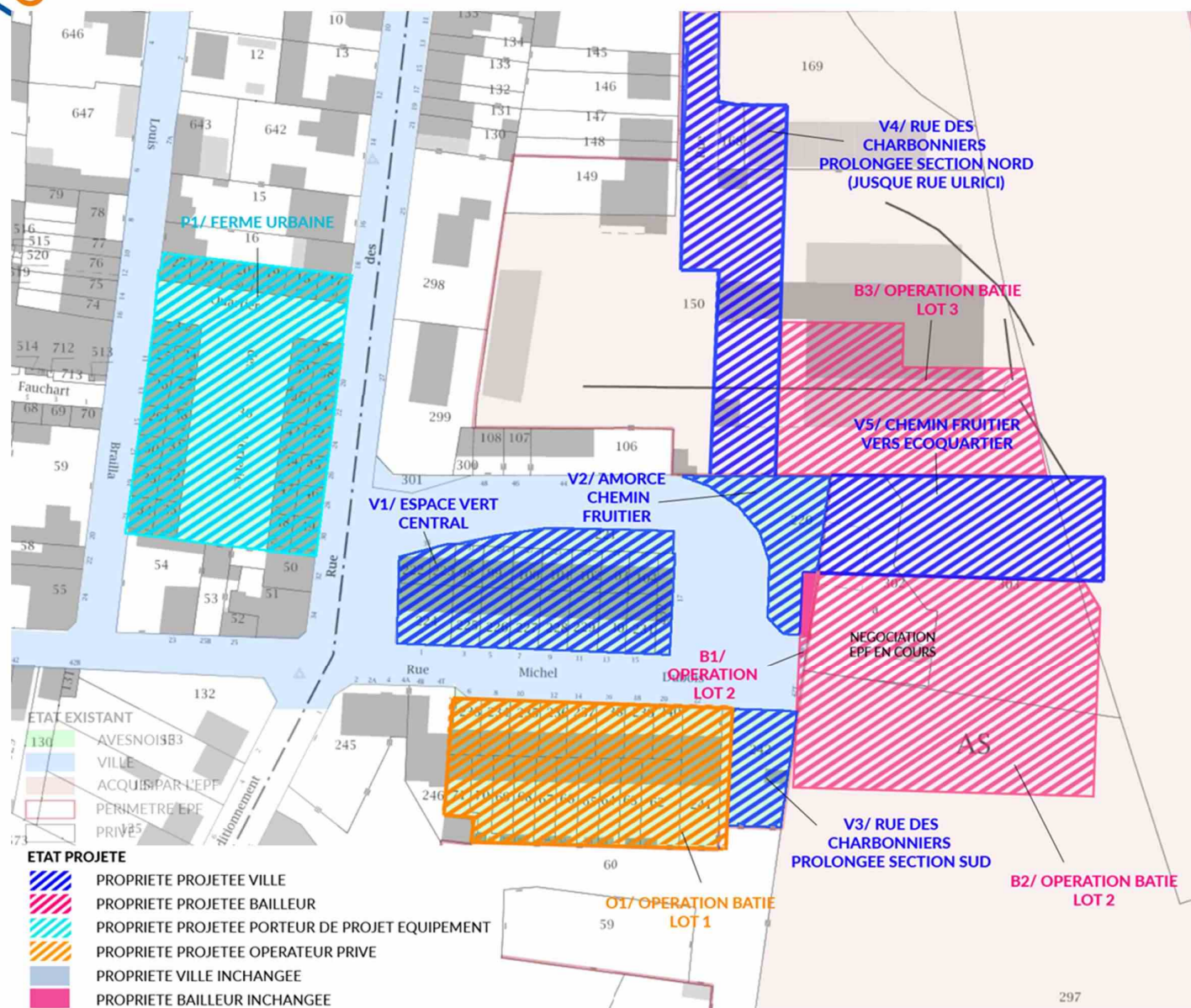


A11 Plan du foncier avant/après permettant de présenter la stratégie de diversification

Espérance



Secteur Michel DUBOIS / Cour Carrée







Annexe B2 – DESCRIPTION DES CONTREPARTIES EN DROITS DE RÉSERVATION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX POUR ACTION LOGEMENT SERVICES (des apports en faveur de la mixité)

Conformément à l'article 5.2, les contreparties mises à disposition d'Action Logement Services au titre de la présente convention pluriannuelle de renouvellement urbain et leurs modalités de mise en œuvre sont les suivantes.

Au total, les contreparties cédées représentent 103 droits de réservation de logements locatifs sociaux, correspondant à 52 % du nombre de logements locatifs sociaux dont la construction et la requalification sont financées par l'Agence dans le cadre de la présente convention pluriannuelle (et le cas échéant dans le cadre du protocole de préfiguration).

- Le nombre global de droits de réservation en droits uniques est calculé sur les bases suivantes :

Calcul du nombre de droits de réservation en droits uniques selon la catégorie d'opération		
Zones géographiques/Type d'opérations	% sur nombre total de logements construits hors QPV	% sur nombre total de logements requalifiés > à 45 000 €
5 - Autres communes	41,3% soit 44 droits	66,0% soit 59 droits

- Parmi ce volume global de réservations en droits uniques, pour les premières mises en location des opérations de reconstitution et de requalification en milieu vacant, Action Logement Services bénéficiera d'un droit de réservation à hauteur de :
 - 12,5% du nombre total de logements reconstitués hors QPV soit 14 droits.

Ces pourcentages s'appliquent pour les logements mis en location au titre de l'ensemble des opérations d'un organisme de logement social financées dans le cadre d'une même convention pluriannuelle

Le volume global de droit de réservation se répartit entre organisme de logement social comme suit :

Organisme de logement social	Nombre de droits de réservation (droits uniques)
OPH FOURMIES	84
Avesnoise Promocil	15
COMMUNE DE FOURMIES	4

Dans le cas où les opérations de reconstitution et de requalification de logements locatifs sociaux du projet de renouvellement urbain sont financées par d'autres financeurs que l'ANRU (notamment FEDER et LBU), des contreparties en droits de réservation peuvent s'appliquer selon les mêmes modalités de calcul, après accord entre Action Logement Services, le porteur de projet et le titulaire du droit.



Le porteur de projet, en lien avec les organismes de logement social du territoire concerné, est responsable de l'identification du volume de contreparties en faveur d'Action Logement Services en matière de droits de réservation de logements locatifs sociaux, en cohérence avec la stratégie d'attribution et de relogement décrite dans le document cadre des orientations de la CIL prévue à l'article L 441-1-5 et la Convention Intercommunale d'Attribution qui prend notamment en compte les besoins des ménages salariés.

Ces droits de réservation devront être mis à la disposition d'Action Logement Services dans un délai maximum de 30 ans à compter de la date de signature de la convention de financement et de réservation entre Action Logement Services et les organismes de logement social concernés. Ils sont convertis en flux annuel dans les conventions de réservation, prévues par le décret n°2020-145 du 20 février 2020.

A – Pour les droits de réservation des opérations de reconstitution et de requalification en milieu vacant :

A.1. Pour les droits de réservation des opérations de reconstitution hors quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) :

Au titre des logements locatifs sociaux reconstitués hors-site, 44 droits de réservation en droits uniques sont mis à disposition d'Action Logement Services (dont 14 droits aux premières mises en location).

Ces droits de réservation sont mobilisés sur les flux de logements non réservés de l'organisme de logement social.

Ces droits pourront porter sur les opérations spécifiquement financées par l'ANRU ou, sur d'autres opérations équivalentes situées également hors quartier prioritaire de la politique de la ville.

Pour les premières mises en location, Action Logement Services bénéficiera de **14** droits de réservation hors QPV selon la répartition suivante envisagée* :

Localisation visée**	Organisme de logement social	Date prévisionnelle de mise à disposition	Nombre de droits de réservation (1 ^{er} tour)	DU Parc	Commentaires
Fourmies - Construction de 20 logements avenue Kennedy (12 PLAI / 8 PLUS)	Office public de l'Habitat de Fourmies	Elle sera transmise en revue de projet	3 droits	5 droits	
Fourmies - Construction de 42 LLS rue Bouret (28 PLAI / 14 PLUS)	Office public de l'Habitat de Fourmies	Elle sera transmise en revue de projet	5 droits	12 droits	
Fourmies - 10 AA résidence Sans pareille (6 PLAI / 4 PLUS)	Commune de Fourmies	Elle sera transmise en revue de projet	1 droit	3 droits	
Fourmies - 36 LLS ZAC de l'écoquartier (22 PLAI / 14 PLUS)	Avesnoise Promocil	Elle sera transmise en revue de projet	5 droits	10 droits	

* Ces éléments sont donnés à titre indicatif et seront précisés en amont de la mise à disposition des logements locatifs sociaux bénéficiant des concours financiers de l'Agence dans des conventions ad-hoc entre Action Logement Services et le ou les contributeur(s).

** Adresse précise et nom de la commune dès lors que cela est possible.

A.2. Pour les droits de réservation des opérations de reconstitution en QPV

Sans objet

A.3. Pour les droits de réservation des opérations de requalification réalisées en milieu vacant en QPV

Sans objet

B - Pour les droits de réservation des opérations de requalification de logements locatifs sociaux en milieu occupé en QPV

Au total, **59** droits de réservation en droits uniques sont mis à disposition d'Action Logement Services au titre des logements locatifs sociaux dont la requalification en milieu occupé est financée dans le cadre de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain. Ces droits sont répartis entre :

- **59** droits de réservation sur les logements locatifs sociaux dont la requalification aurait un coût supérieur à 45.000 € par logement.

Ces droits de réservation seront mobilisés prioritairement sur les flux de logements non réservés des organismes de logement social. Dans l'hypothèse où cela ne permet pas de couvrir l'ensemble des droits de



réserve pour Action Logement Services, le solde des droits de réserve sera mobilisé sur les flux de logements des collectivités territoriales, de leurs groupements et de l'Etat.

Ces droits pourront porter sur les opérations spécifiquement financées par l'ANRU ou sur d'autres opérations équivalentes situées également dans le quartier prioritaire de la politique de la ville.

C - Dispositions communes

Chaque organisme de logement social identifié ci-dessus s'engage, en amont de la mise à disposition des logements locatifs sociaux bénéficiant des concours financiers de l'Agence, à formaliser les droits de réserve accordés à Action Logement Services, dans une convention de financement et de réserve entre Action Logement Services et l'organisme de logement social concerné.

Un bilan de la mise en œuvre de ces contreparties est adressé par le porteur de projet chaque année au délégué territorial de l'ANRU. Pour cela les organismes de logement social désignés ci-dessus s'engagent à transmettre au porteur de projet toutes les informations nécessaires à l'élaboration de ce bilan de l'année N-1 au plus tard le 15 janvier de l'année N, pour que celui-ci puisse être adressé par le porteur de projet au délégué territorial de l'ANRU au plus tard le 30 janvier de l'année N.

En cas de non-respect par les porteurs de projet ou les organismes de logement social des engagements contractualisés au titre des contreparties en faveur d'Action Logement Services, le règlement général de l'Agence relatif au NPNRU prévoit un système de sanctions graduées et proportionnées mobilisable par la directrice générale de l'Agence. La Directrice générale pourra être saisie à cet effet par le délégué territorial de l'Agence, le directeur régional d'Action Logement Services ou tout signataire de la convention.

Le cas échéant, les modifications apportées aux contreparties Action Logement Services seront actées via le prochain avenant à la convention pluriannuelle de renouvellement urbain intégrant différentes évolutions au projet



C - Synthèse de la programmation opérationnelle et financière :

C1 Échéancier prévisionnel (calendrier opérationnel) présentant l’enchaînement des opérations

PLANNING QUARTIER ESPERANCE	2020				2021				2022				2023				2024				2025				2026				2027			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
DEMOLITION TOTALE TOUR JEANNE III - OPH F																																
1 - Relogement																																
Entretiens préalables au relogement																																
Dépôt DID																																
Relogements																																
Enquête de satisfaction																																
2 - Etudes de MOE																																
Consultation MOE																																
Etudes MOE																																
Autorisation d'urbanisme																																
Consultation entreprises																																
Notification marché de travaux																																
3 - Travaux																																
Travaux de démolition																																
Libération du foncier																																
4 - Financement ANRU																																
Date convention																																
Date limite d'engagement																																
Date limite de solde																																

DEMOLITION PATIELLE BARRE JEANNE III - OPH F																															
1 - Relogement																															
Entretiens préalables au relogement																															
Dépôt DID																															
Relogements																															
Enquête de satisfaction																															
2 - Etudes de MOE																															
Consultation MOE																															
Etudes MOE																															
Autorisation d'urbanisme																															
Consultation entreprises																															
Notification marché de travaux																															
3 - Travaux																															
Travaux de démolition																															
Libération du foncier																															
4 - Financement ANRU																															
Date convention																															
Date limite d'engagement																															
Date limite de solde																															

DEMOLITION DES GARAGES																															
1 - Relogement																															
Entretiens préalables																															
Dépôt DID																															
2 - Etudes de MOE																															
Consultation MOE																															
Etudes MOE																															
Autorisation d'urbanisme																															
Consultation entreprises																															
Notification marché de travaux																															
3 - Travaux																															
Travaux de démolition																															
Libération du foncier																															
4 - Financement ANRU																															
Date convention																															
Date limite d'engagement																															
Date limite de solde																															

REHABILITATION RESIDENCE DELLOUE - OPH F																															
1 - Etudes de MOE																															
Fiche de lot archi-conseil																															
Consultation MOE																															
Concertation préalable																															
Etudes MOE																															
Autorisation d'urbanisme																															
Consultation entreprises																															
Notification marché de travaux																															
2 - Travaux																															
Travaux de réhabilitation																															
3 - Financement ANRU																															
Date convention																															
Date limite d'engagement																															
Date limite de solde																															

[illegible]



PLANNING QUARTIER M DUBOIS COUR CARREE					2020				2021				2022				2023				2024				2025				2026				2027			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4				
DEMOLITION TOTALE MICHEL DUBOIS - AVESNOISE PROMOCIL																																				
1 - Relogement																																				
Entretiens préalables au relogement																																				
Dépôt DID																																				
Relogements																																				
Enquête de satisfaction																																				
2 - Etudes de MOE																																				
Consultation MOE																																				
Etudes MOE																																				
Autorisation d'urbanisme																																				
Consultation entreprises																																				
Notification marché de travaux																																				
3 - Travaux																																				
Travaux de démolition																																				
Libération du foncier																																				
4 - Financement ANRU																																				
Date convention																																				
Date limite d'engagement																																				
Date limite de solde																																				
DEMOLITION PATIELLE COUR CARREE - AVESNOISE PROMOCIL																																				
1 - Relogement																																				
Entretiens préalables au relogement																																				
Dépôt DID																																				
Relogements																																				
Enquête de satisfaction																																				
2 - Etudes de MOE																																				
Consultation MOE																																				
Etudes MOE																																				
Autorisation d'urbanisme																																				
Consultation entreprises																																				
Notification marché de travaux																																				
3 - Travaux																																				
Travaux de démolition																																				
Libération du foncier																																				
4 - Financement ANRU																																				
Date convention																																				
Date limite d'engagement																																				
Date limite de solde																																				
CONSTRUCTION ECO QUARTIER 36 - LOT 2 - AVESNOISE PROMOCIL																																				
1 - Etudes de MOE																																				
Fiche de lot archi-conseil																																				
Consultation MOE																																				
Concertation préalable																																				
Etudes MOE																																				
Autorisation d'urbanisme																																				
Consultation entreprises																																				
Notification marché de travaux																																				
2 - Travaux																																				
Travaux de construction																																				
3 - Financement ANRU																																				
Date convention																																				
Date limite d'engagement																																				
Date limite de solde																																				
CONSTRUCTION ECO QUARTIER 10 - LOT 3 - AVESNOISE PROMOCIL																																				
1 - Etudes de MOE																																				
Fiche de lot archi-conseil																																				
Consultation MOE																																				
Concertation préalable																																				
Etudes MOE																																				
Autorisation d'urbanisme																																				
Consultation entreprises																																				
Notification marché de travaux																																				
2 - Travaux																																				
Travaux de construction																																				
3 - Financement ANRU																																				
Date convention																																				
Date limite d'engagement																																				
Date limite de solde																																				



PLANNING QUARTIER M DUBOIS COUR CARREE	2020			2021			2022			2023			2024			2025			2026			2027		
CONSTRUCTION ECO QUARTIER 17 - LOT 1 - AVESNOISE PROMOCIL																								
1 - Etudes de MOE																								
Fiche de lot archi-conseil																								
Consultation MOE																								
Concertation préalable																								
Etudes MOE																								
Autorisation d'urbanisme																								
Consultation entreprises																								
Notification marché de travaux																								
2 - Travaux																								
Travaux de construction																								
3 - Financement ANRU																								
Date convention																								
Date limite d'engagement																								
Date limite de solde																								

REHABILITATION CONSTRUCTION FERME URBAINE																								
1 - Etudes de MOE																								
Fiche de lot archi-conseil																								
Consultation MOE																								
Concertation préalable																								
Etudes MOE																								
Autorisation d'urbanisme																								
Consultation entreprises																								
Notification marché de travaux																								
2 - Travaux																								
Travaux de réhabilitation et de construction																								
3 - Financement ANRU																								
Date convention																								
Date limite d'engagement																								
Date limite de solde																								

AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS																								
1 - Etudes de MOE																								
Fiche de lot archi-conseil																								
Consultation MOE																								
Concertation publique																								
Etudes MOE																								
Consultation entreprises																								
Notification marché de travaux																								
2 - Travaux																								
Travaux d'aménagement																								
3 - Financement ANRU																								
Date convention																								
Date limite d'engagement																								
Date limite de solde																								

Acquis - Amélioré / 10 logements																								
1 - Etudes de MOE																								
Fiche de lot archi-conseil																								
Consultation MOE																								
Concertation préalable																								
Etudes MOE																								
Autorisation d'urbanisme																								
Consultation entreprises																								
Notification marché de travaux																								
2 - Travaux																								
Travaux de réhabilitation et de construction																								
3 - Financement ANRU																								
Date convention																								
Date limite d'engagement																								
Date limite de solde																								

AGRICULTURE URBAINE																								
1 - AMI																								
Lancement																								
Analyse																								
Notification + choix opérateur																								
Mobilisation des habitants																								
2 - Agriculture urbaine Espérance																								
Mise à disposition des terrains																								
Plans d'aménagements (les 2 secteurs)																								
Signature convention occupation (les 2 secteurs)																								
Plantation première partie des pré-vergers																								
Aménagement des productions + productions																								
3 - Agriculture urbaine Michel DUBOIS Cour Carrée																								
Plantation deuxième partie des pré-vergers																								
Début aménagement Cour Carrée ferme urbaine																								
Productions																								
4 - Financement ANRU																								
Date convention																								
Date limite d'engagement																								
Date limite de solde																								



C2 - Tableau financier prévisionnel global de l’ensemble des opérations du projet

Typologie	Intitulé	Maître d'ouvrage	QPV	Commune	Nbre logts	Coût HT	Coût TTC	Base de fin.	Ville	CCSA	Département	Région	Bailleurs	CAF	Europe	ANAH	CDC	Autre	ANRU	Prêt CDC	Prêts bonifiés AL	Année début	Semestre début	Semestre durée
Etudes et conduite de projet	Fourmies - Direction de projet	Commune de Fourmies	QP059044	Fourmies		1 082 916,67 €	1 082 916,67 €	1 082 916,67 €	541 458,33 €										541 458,34 €			2019	S2	16
Etudes et conduite de projet	Fourmies - Coordination relogement	Commune de Fourmies	QP059044	Fourmies		380 000,00 €	380 000,00 €	380 000,00 €	190 000,00 €										190 000,00 €			2021	S2	8
Etudes et conduite de projet	Fourmies - Mission d'AMO	Commune de Fourmies	QP059044	Fourmies		65 100,00 €	78 120,00 €	65 100,00 €	48 120,00 €										30 000,00 €			2018	S1	8
Etudes et conduite de projet	Etudes ESS	Commune de Fourmies	QP059044	Fourmies		15 560,00 €	18 672,00 €	15 560,00 €	7 780,00 €								7 780,00 €					2020	S2	8
Etudes et conduite de projet	Suivi et Evaluation de projet	Commune de Fourmies	QP059044	Fourmies		50 000,00 €	60 000,00 €	50 000,00 €	25 000,00 €								25 000,00 €					2022	S1	8
Etudes et conduite de projet	Urbaniste conseil	Commune de Fourmies	QP059044	Fourmies		115 200,00 €	138 240,00 €	115 200,00 €	57 600,00 €								57 600,00 €					2020	S2	8
Relogement des ménages avec minoration de loyer	Fourmies - Relogement 32 ménages avec minoration de loyer	OPH Fourmies habitat	QP059044	Fourmies	32	190 000,00 €	190 000,00 €	190 000,00 €											190 000,00 €			2022	S1	6
Reconstitution de l'offre de LLS	Fourmies - Construction de 42 LLS (28 PLAI / 14 PLUS) Rue Bouret	OPH Fourmies habitat	QP059044	Fourmies	42	5 388 955,64 €	5 927 851,20 €	5 388 955,64 €	356 745,00 €				5 394 706,20 €						176 400,00 €	3 948 025,52 €	315 000,00 €	2022	S1	10
Reconstitution de l'offre de LLS	Fourmies - Construction de 20 logements (12 PLAI - 8 PLUS) avenue Kennedy	OPH Fourmies habitat	QP059044	Fourmies	20	3 013 075,58 €	3 281 086,16 €	3 013 075,58 €	206 088,00 €				2 999 398,16 €						75 600,00 €	2 254 878,96 €	148 400,00 €	2022	S1	10
Démolition de LLS	Fourmies - Démolition Tour Jeanne 3 (74 LLS)	OPH Fourmies habitat	QP059044	Fourmies	74	3 097 712,24 €	3 258 034,65 €	3 097 712,24 €	1 928 711,92 €				709 780,28 €						619 542,45 €	235 801,91 €		2021	S2	9
Démolition de LLS	Fourmies - Démolition Barre Jeanne 3 (28 LLS)	OPH Fourmies habitat	QP059044	Fourmies	28	1 461 840,97 €	1 526 520,97 €	1 461 840,97 €					1 234 152,78 €						292 368,19 €	1 155 354,23 €		2021	S2	9
Aménagement d'ensemble	Aménagement secteur Espérance Phase 1	Commune de Fourmies	QP059044	Fourmies		3 228 540,00 €	3 874 248,00 €	3 228 540,00 €	1 614 270,00 €			1 614 270,00 €										2024	S1	6
Aménagement d'ensemble	Aménagement secteur Espérance Phase 2	Commune de Fourmies	QP059044	Fourmies		3 559 750,00 €	4 271 700,00 €	3 559 750,00 €	3 711 846,00 €			559 854,00 €										2024	S1	6
Requalification de LLS	Fourmies - Réhabilitation Barre Delloue (36 LLS)	OPH Fourmies habitat	QP059044	Fourmies	36	1 861 200,00 €	2 047 320,00 €	1 861 200,00 €					1 747 080,00 €						300 240,00 €	601 167,60 €	816 480,00 €	2022	S2	6
Requalification de LLS	Fourmies - Réhabilitation Barre Jeanne 3 (54 LLS)	OPH Fourmies habitat	QP059044	Fourmies	54	3 342 000,00 €	3 676 200,00 €	3 342 000,00 €					3 115 800,00 €						560 400,00 €	1 079 466,00 €	1 444 800,00 €	2024	S1	6
Équipements publics de proximité	Fourmies - Construction Maison des associations	OPH Fourmies habitat	QP059044	Fourmies		600 000,00 €	720 000,00 €	708 000,00 €				177 000,00 €	189 000,00 €						354 000,00 €			2024	S2	8
Quartiers fertiles	Fourmies - Deux fermes urbaines Rev3	Commune de Fourmies	QP059044	Fourmies		1 949 085,00 €	2 268 654,00 €	1 949 085,00 €	1 968 653,99 €								64 250,00 €		300 000,01 €			2022	S2	8
Démolition de LLS	Fourmies - Démolition Michel DUBOIS (47 LLS)	Avesnoise Promocil	QP059044	Fourmies	47	2 008 784,40 €	2 094 401,00 €	1 853 008,95 €					85 616,60 €					155 775,45 €	1 853 008,95 €			2022	S1	8
Démolition de LLS	Fourmies - Démolition Cour Carrée (26 LLS)	Avesnoise Promocil	QP059044	Fourmies	26	854 358,28 €	993 542,68 €	854 358,28 €					139 184,40 €					9 615,20 €	844 743,08 €			2022	S1	8
Relogement des ménages avec minoration de loyer	Fourmies - Relogement 32 ménages avec minoration de loyer Cour Carrée Michel DUBOIS	Avesnoise Promocil	QP059044	Fourmies	32	142 000,00 €	142 000,00 €	142 000,00 €											142 000,00 €			2024	S1	6
Reconstitution de l'offre de LLS	Fourmies - Construction de 36 LLS (22 PLAI - 14 PLUS)	Avesnoise Promocil	QP059044	Fourmies	36	7 564 074,29 €	7 980 098,38 €	7 564 074,29 €					7 841 498,38 €						138 600,00 €	7 174 893,00 €	267 600,00 €	2024	S2	10
Reconstitution de l'offre de LLS	Fourmies - 10 logements en acquis-amélioré	Commune de Fourmies	QP059044	Fourmies	10	1 144 000,00 €	1 374 000,00 €	1 144 000,00 €	1 150 000,00 €										75 600,00 €		148 400,00 €	2024	S2	10
Aménagement d'ensemble	Fourmies - Aménagement secteur Michel DUBOIS / Cour Carrée	Nordsem	QP059044	Fourmies		1 776 578,80 €	2 110 609,29 €	1 776 578,80 €	1 430 609,29 €										680 000,00 €			2024	S2	8
Immobilier à vocation économique	Fourmies - Ferme urbaine	Commune de Fourmies	QP059044	Fourmies	6	2 086 392,21 €	2 447 487,21 €	2 086 392,21 €	2 047 487,20 €										400 000,01 €			2024	S2	8
Accession à la propriété	Fourmies - 12 maisons individuelles en accession	Commune de Fourmies	QP059044	Fourmies	12	1 560 000,00 €	1 872 000,00 €	1 560 000,00 €	1 752 000,00 €										120 000,00 €			2024	S2	6
						46 537 124,08 €	51 813 702,21 €	46 489 348,63 €	17 036 369,73 €	- €	- €	2 351 124,00 €	23 456 216,80 €	- €	- €	- €	154 630,00 €	165 390,65 €	7 883 961,03 €	16 449 587,22 €	3 140 680,00 €			

C5 – Tableau des aides de la Caisse des Dépôts

Libellé précis (adresse, nb de lgts)	IDTOP (le cas échéant)	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subvention nable prévisionnel le CDC	Taux de subvention CDC	Montant prévisionnel de subvention CDC	Date de lancement opérationnel (semestre et année)	Durée de l'opération en semestre
Etude ESS	/	59249 Fourmies 6059044 Fourmies	Commune de Fourmies	15 560 €	50 %	7 780 €	Semestre 2 2020	2
Urbaniste conseil	/	59249 Fourmies 6059044 Fourmies	Commune de Fourmies	115 200 €	50 %	57 600 €	Semestre 2 2020	8
Suivi et évaluation de projet	/	59249 Fourmies 6059044 Fourmies	Commune de Fourmies	50 000 €	50 %	25 000 €	Semestre 2 2020	8
Fourmies - Deux fermes urbaines Rev3	/	59249 Fourmies 6059044 Fourmies	Commune de Fourmies	8 500 €	50 %	4 250 €	Semestre 2 2022	8
Fourmies - Deux fermes urbaines Rev3	/	59249 Fourmies 6059044 Fourmies	Commune de Fourmies	60 000 €	100 %	60 000 €	Semestre 2 2022	8

C7 – Tableau financier des opérations physiques relatif au protocole de préfiguration portant sur les quartiers concernés par la présente convention pluriannuelle (tableau extrait d’Agora à la date d’examen du projet)

Synthèse de la programmation par nature d'opération - Opérations financées ANRU NPNRU

Natures opérations		Nombre opérations	Investissement HT	Subventions	Prêts AL	Nombre de logements	Nombre de PLAI	Nombre de PLUS
14	Etudes et conduite de projet	3	282 780,00	141 390,00	0,00	0	0	0
15	Relogement des ménages avec minoration de loyer	-	-	-	-	-	-	-
21	Démolition de logements locatifs sociaux	-	-	-	-	-	-	-
22	Recyclage de copropriétés dégradées	-	-	-	-	-	-	-
23	Recyclage de l'habitat ancien dégradé	-	-	-	-	-	-	-
24	Aménagement d'ensemble	-	-	-	-	-	-	-
31	Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	-	-	-	-	-	-	-
32	Production d'une offre de relogement temporaire	-	-	-	-	-	-	-
33	Requalification de logements locatifs sociaux	-	-	-	-	-	-	-
34	Résidentialisation de logements	-	-	-	-	-	-	-
35	Actions de portage massif en copropriétés dégradées	-	-	-	-	-	-	-
36	Diversification résidentielle	-	-	-	-	-	-	-
37	Equipement public de proximité	-	-	-	-	-	-	-
38	Immobilier à vocation économique	-	-	-	-	-	-	-
39	Autres investissements	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL		3	282 780,00	141 390,00	0,00	0	0	0
					100%	0%	-	-
Total engagement		3	282 780,00	141 390,00	0,00			
Total d'engagement global		100%	100%	100%	NC			

D4 : Charte de la concertation le cas échéant :

NPNRU FOURMIES - PLAN STRATEGIQUE DE RELOGEMENT

Actualisé le : 31/12/20

Opérations de déconstructions											2020				2021				2022				2023						
											T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1		
Nom	Nbre logements	Date dépôt DID	Date prise en considération	Date prise en considération vacance et coûts de relogement	Nbre de logements occupés au dépôt du DID	Nbre logements occupés à l'accord du DID	Date réunion publique	Nbre logements occupés au démarrage du relogement	Nbre de ménages relogés à date d'actualisation	Nbre de départs volontaires	Nbre de ménages restant à reloger à date d'actualisation	nbre de ménages relogés				nbre de ménages relogés				nbre de ménages relogés				nbre de ménages relogés				Nbre	
Barre Jeanne 3	28					28		25							4	3	3	3	3	3	3	3	3	3	OS				
Tour Jeanne 3	74					64		57							3	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	4	OS	
TOTAL	74					92		82																					
Total ménages relogés (cumulé)																													
Nb ménages restant à reloger																													

RELOGEMENTS											2020				2021				2022				2023				TOTAUX							
											T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4								
Nbre de relogements dans le neuf ou moins de 5 ans											0	0	0	0	0	1	0	1	2	3	1	3	1	2	0	0	14							
Besoins en typologies	TS+																												0					
	T4																		1				1					2						
	T3																			1							1							
	T2														1		1	1	2	1	2	1	2				11							
	T1																										0							
Nbre de relogements dans le parc existant											0	0	2	4	5	3	3	4	3	3	3	4	3	3	0	0	40							
Besoins en typologies	TS+														1			1	1	1	1	1	1	1				6						
	T4													1	1		1	1	1	1	1	1	1				7							
	T3													1			1	1	1	1	1	1				5								
	T2												2	3	3	2	2	2	2	2	1	2	1	2		24								
	T1																									0								
Nbre de départs spontanés																												0						
Total départs spontanés (cumulé)											0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

ETAT DES LIEUX OCCUPATION		En attente d'enquête sociale pour déterminer / cibler besoin			
	TOUR JEANNE 3	Solde			
Capacité	74				
Vides 30/9/20	17	57			
Expulsions en cours	5	52			
Demandes de mutations	3	49			
	T1	T2	T3	T4	SS Total
74	12	13	24	25	74
Vacants	1	2	5	9	17
Expulsions	1	0	3	1	5
Mutations à venir			1	1	2
Pas de sur/sous occupation	10	12	4	4	30
Personnes seules			11	4	15
Occupation adaptée					
Besoins / Typo	10	12	4	4	30
Besoins complémentaires		15			15
					45

ETAT DES LIEUX OCCUPATION		En attente d'enquête sociale pour déterminer / cibler besoin			
	BARRE J3	Solde			
Capacité	28				
Vides 30/9/20	3	25			
Expulsions en cours	0	25			
Demandes de mutations	3	49			
	T1	T2	T3	T4	T5
28			6	14	8
Vacants			1	2	2
Expulsions					2
Mutations à venir					
Pas de sur/sous occupation			2	1	2
Personnes seules			3	4	1
Occupation adaptée				7	5
Besoins / Typo			2	7	7
Besoins complémentaires		7	1		
		1			
					16
					8
					1
					25



NPRU FOURMIES - PLAN STRATEGIQUE DE RELOGEMENT

Opérations de déconstructions

Nom	Nbre logements	Date dépôt DID	Date prise en considération	Date prise en considération vacance et coûts de relogement	Nbre de logements occupés au dépôt du DID	Nbre logements occupés à l'accord du DID	Date réunion publique	Nbre logements occupés au démarrage du relogement	Nbre de ménages relogés à date d'actualisation	Nbre de départs volontaires	Nbre de ménages restant à reloger à date d'actualisation	Légende																			
												T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4		
Cour Carrée	32	1/3/22			10		mars-22	10				0	0	0	0	0	0	0	0	2	1	2	2	2	1						
Michel Dubois	47	1/3/22			36		mars-22	36				0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	4	5	6	6	5	5	3	
TOTAL	79				46	0		46	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2	2	3	6	6	6	6	5	5	3	
Total ménages relogés (cumulé)												0	0	0	0	0	0	0	0	2	4	6	9	15	21	27	33	38	43	46	
Nb ménages restant à reloger												46	46	46	46	46	46	46	44	42	40	37	31	25	19	13	8	3	0		

RELOGEMENTS

												2020		2021				2022				2023				2024				TOTAUX
Nbre de relogements dans le neuf ou moins de 5 ans												T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	
												0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	2	2	3	2	2	2	14
Besoins en typologies												T5+																		0
												T4																		1
												T3																		6
												T2																		7
												T1																		0
Nbre de relogements dans le parc existant												0	0	0	0	0	0	0	2	2	2	3	5	4	4	3	3	3	1	-
Besoins en typologies												T5+																		5
												T4																		2
												T3																		11
												T2																		14
												T1																		0
Nbre de départs spontanés												0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total départs spontanés (cumulé)												0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0